L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1323 - VENDREDI 22 MAI 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Crues…



Un trop plein qui interroge

Photo: Réussir

Quelques millimètres de trop et les rivières débordent, provoquant des dégâts sans commune mesure avec le niveau des pluies. Il en faut de moins en moins à la Saône comme à l'Armançon pour déverser leur trop plein dans les prés et les champs, noyant les prairies, les cultures et au passage quelques animaux aussi. Pour les agriculteurs touchés, la coupe est pleine. Refusant l'argument trop facile de la fatalité, ils s'organisent dans l'Yonne comme en Côte d'Or pour faire en sorte que les mêmes causes ne reproduisent pas systématiquement les mêmes effets et que chacun dans ce dossier assume ses responsabilités.

Pages 4 et 11.

Les DDT 21, 58 et 89 communiquent :

Les droits à paiement de base - DBP

p.16

Côte d'Or

› Cultures de printemps

Ça part pas mal



Nièvre

› Ramassage des déchets vétérinaires

La valse des aiguilles et des flacons



Yonne

› Rendez-vous

Grandes cultures et agro-écologie dans l'Yonne



Encarts: Catalogue Doras Matériaux (sur certains cantons)





Sommaire

Côte d'Or

04 • Inondations: La crue de trop ?
05 • Polyculture-élevage: «Gagner en autonomie protéique»
06 • Dijon Céréales: Les prairies au cœur de la réussite des élevages
07 • Époisses : En mal de MAE

Nièvre

08 • Ramassage des déchets de soins vétérinaires: La valse des aiguilles et des flacons
09 • Grandes cultures: «Maximiser le résultat en diminuant les capitaux employés»
10 • CAPA viticole au lycée de Cosne-sur-Loire: Les vignerons du Centre ont-ils besoin de salariés pour les seconder ?

Yonne

11 • Inondations: A l'heure de la décrue, les interrogations sont nombreuses
12 • Rendez-vous: Grandes cultures et agro-écologie dans l'Yonne
13 • CAVAP: Visite à FranceAgriMer

Bourgogne et ailleurs

14 • Ambassade du charolais: Le charolais côté nature et saveurs
15 • Agro-Écologie: Rendez-vous sur des exploitations innovantes...
16 • PAC: Les droits à paiement de base (DBP)

Infos Services

17 • Économie et gestion
18 • Analyses et tendances
20 • Petites annonces
23 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Débat, jeudi 28 mai à 20h00 à Époisses (21)

Quelle agriculture pour demain?



Débat-discussion jeudi 28 mai, 20h (Salle E.R.L, 21460 Époisses, entrée libre)
Entre réforme de la PAC et nouvelles réglementations, l'agriculteur manque aujourd'hui cruellement de visibilité. Quelle adaptation à cela ?
Comment concilier production agricole et autres attentes de la société ?
Quelles conséquences sur l'emploi et le bien-être social ?
Quelles formations pour les jeunes et quelles recherches l'INRA et d'autres instituts doivent mettre en œuvre?
Autant de questions qui seront débattues à Époisses le 28 mai prochain à partir de 20 heures (Salle SIVU) lors d'un débat-discussions ouvert à tous. Présence d'Hervé Guyomard (directeur scientifique pour l'agriculture, INRA, Paris), Philippe Collin (Agriculteur Bio, porte parole Confédération paysanne. 2009-2013); Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture, Côte d'Or).

PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec l'ODASEA. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'État). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne Marie Sennepin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne La retraite ça se prépare

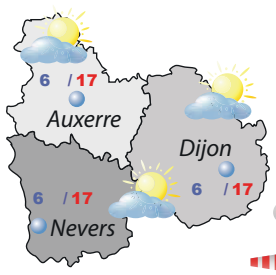
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc Abonnet - Chambre d'agriculture au 03 86 94 22 22 (accompagnement financé par l'État, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 22 au 31 mai

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com
AGATE ADDIME — Aide à la gestion adaptée au temps et à l'environnement

Vendredi 22 Mai

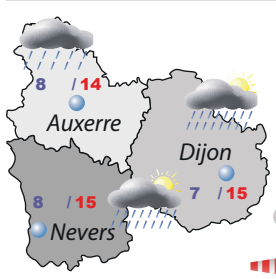


Beau temps
Un temps agréable, avec un soleil bien présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Emile
Soleil : 06:02 - 21:25
Lune : 10:08 - 00:23

Samedi 23 Mai

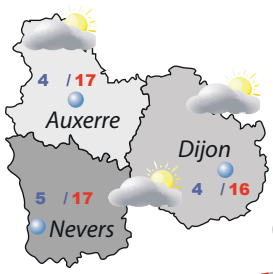


Perturbé
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 14 à 16 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Didier
Soleil : 06:01 - 21:26
Lune : 11:08 - 01:03

Dimanche 24 Mai



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 16 à 18 °C
Vents : Nord 20 km/h

St Donatien
Soleil : 06:00 - 21:27
Lune : 12:08 - 01:38

Prévisions à 7 jours

Lundi 25 au Mercredi 27 Mai :
Un ciel très nuageux pour ce lundi et de belles éclaircies pour mardi et mercredi.
Vents : Nord-Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 7 à 10 °C T° maxi. : 20 à 22 °C

Jeudi 28 au Dimanche 31 Mai :
Le soleil sera bien présent tout au long de cette période.
Vents : Est-Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : 9 à 13 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

clin d'œil



Viande bovine

L'impossible dialogue ?

Les difficultés s'amoncellent sur les éleveurs de vaches allaitantes. Sous la pression des blocages d'abattoirs, une réunion de crise s'est tenue le 12 mai sous l'égide du ministère de l'agriculture, avec l'ensemble des acteurs de la filière. Sans grand résultat.

Un mois pour convaincre... C'est le seul résultat de la réunion de crise qui s'est tenue le 12 mai au ministère de l'agriculture. Stéphane Le Foll n'a pu que conclure à l'impossibilité d'obtenir un résultat concret. Un nouveau rendez-vous est donc pris, dans un mois, avec une série de propositions concrètes exigées par le ministre afin que la filière apprenne enfin à travailler ensemble et à renouer le dialogue pour sortir de la crise.

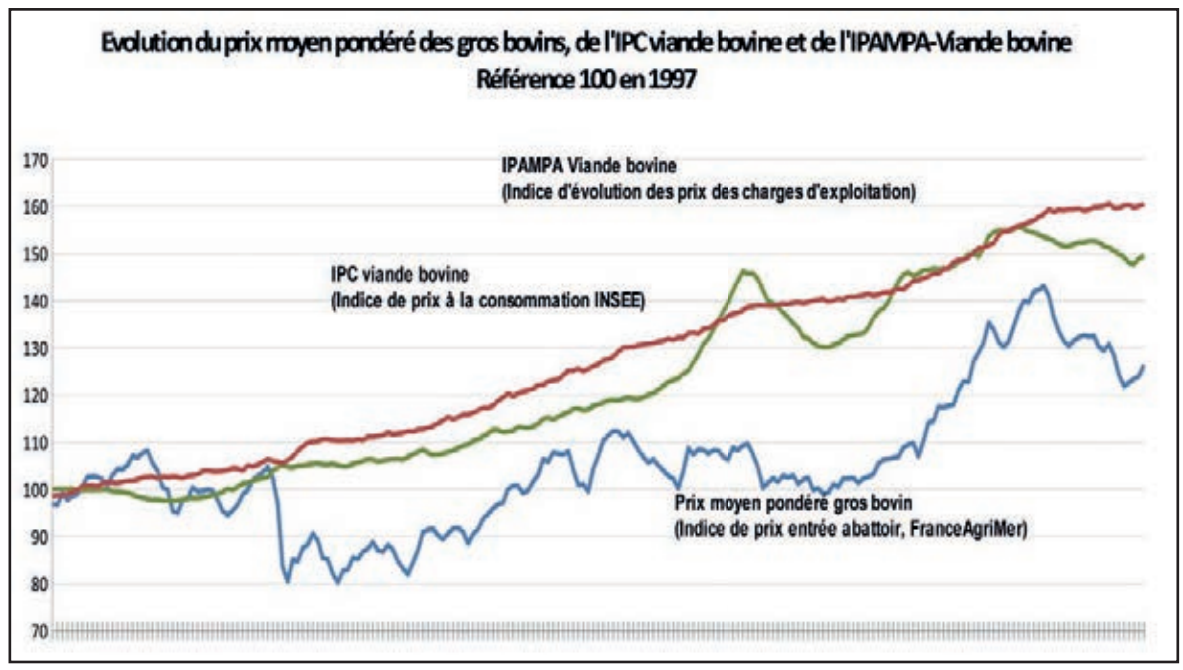
Des prix déconnectés de la réalité

Depuis un an et demi, les producteurs peinent à couvrir leurs coûts de production. Pour Jean-Pierre Fleury, président de la FNB, *«il manque 0,60€/kg carcasse»*. Pour autant, les prix à la consommation ne baissent pas d'autant... Selon l'Observatoire des prix et des marges, en 2014, les prix à la production ont baissé de 6 à 8% , tandis que les prix au détail étaient *«en hausse modérée»* de 1%. Stéphane Le Foll parle de 300 millions d'euros qui se sont ainsi évaporés on ne sait dans quelle poche. Alors que les outils d'abattage-distribution arguent de leurs faibles marges (0,7 à 2%), le ministre demande que *«les membres de la filière soient honnêtes les uns avec les autres et travaillent ensemble de manière beaucoup plus collective»*. Dans le même temps, il rappelle que *«ce n'est pas le ministre qui décide du prix !»*.

Pour la FNB, les éleveurs sont devenus la variable d'ajustement de la filière en termes de marges. *«Ils restent dans une filière qui cueille et qui ne se préoccupe pas de l'avenir»* s'insurge Jean-Pierre Fleury en soulignant : *«il y a une déconnection entre le prix à la production et à la consommation. On n'a jamais vu des rapports avec la distribution comme aujourd'hui»*. Les maillons grande distribution et abattage-transformation sont ainsi nettement pointés du doigt.

Du bon usage de l'interprofession

La balle serait-elle dans le camp de l'interprofession ? L'autorité de la concurrence renvoie la recherche d'une solution économiquement efficace à une interprofession élargie à la restauration et à toute la distribution. Stéphane Le Foll attend *«des propositions concrètes et en appelle à la responsabilité de chacun»* ; il annonce qu'une mission sera diligentée afin *«d'évaluer l'impact de l'étiquetage des viandes en libre service dans la grande distribution sur les achats des consommateurs et les politiques d'achats des enseignes auprès des abatteurs»*. Il incite vivement les acteurs de la filière *«à s'organiser afin de répondre aux attentes des consommateurs mais également pour saisir de nouvelles opportunités, tant sur le marché intérieur qu'à l'export»*. Le ministre énonce ainsi sa feuille de route, mais rien n'est vraiment réglé pour autant. Et il n'est pas dit que les éleveurs soient en mesure et en capacité de patienter encore...



Repères

Les exigences de la FNB

- **Cotations :** mise à plat des pratiques de l'aval quant aux prix transmis pour l'établissement des cotations, contrôles renforcés, révision des dispositions réglementaires pour assurer la fiabilité de ces indicateurs.
- **Garantie de respect des règles de Présentation, Pesée et Classement des carcasses:** révision de l'accord interprofessionnel régissant les modalités de la Pesée Classement Marquage pour améliorer la transparence et garantir l'équité.
- **Contractualisation :** «la filière doit être majeure» et s'engager sur de vrais modèles de contractualisation avec les éleveurs, prenant en compte les coûts de production.
- **Renforcer la démarche Viande de France et conforter le marché intérieur :**
La FNB demande de conforter la démarche Viande Bovine France par un socle assurant le consommateur d'un niveau qualitatif : sélection des carcasses pour le piécé, durée de maturation minimale, mention obligatoire de la catégorie et du type racial, révision des pratiques de l'aval dans la stratégie d'approvisionnement de la distribution conduisant à déséquilibrer l'équilibre-matière et dévaloriser le produit.
- **Mise en avant des Races à Viande,** avec l'impératif d'une action aboutissant à la revalorisation des prix de ce segment essentiel.
- **Poursuite de l'action de reconquête de la RHD,** par la mobilisation active des opérateurs de la filière, et de l'ensemble des acteurs publics, professionnels et interprofessionnels.
- **Exportation sur Pays-tiers :** les conditions sont réunies pour porter une politique active à l'exportation sur pays-tiers : marchés porteurs (Asie, Pourtour méditerranéen, …), meilleure parité euro-dollar, potentiel de la production française avec la diversité et la qualité de ses gammes de produits (bovins vifs, bovins finis, viandes). La FNB demande que les Pouvoirs publics renforcent leur action d'appui à l'exportation sur pays-tiers, et établisse le constat des freins actuels dans la filière pour accéder aux débouchés ouverts et potentiels.

Lettre ouverte des éleveurs bourguignons aux politiques et à la filière viande

Mesdames et Messieurs les décideurs (il paraît …),
Mesdames et Messieurs les faussaires de l'élevage (là c'est sur …),
Vous avez pu le constater au cours des jours qui viennent de s'écouler, le seuil de tolérance des producteurs bovins-viande est désormais atteint. Atteint, parce qu'après presque une décennie de bas revenus, les mêmes acteurs (grande distribution, abatteurs, fédérations professionnelles de la filière viande) se retrouvent autour de la même table pour discuter du même sujet, celui de la confiscation de la valeur ajoutée opérée par l'aval de la filière au dépend des éleveurs.
Jusqu'alors les actions de blocage conduites à l'encontre des abatteurs se sont révélées délicates, et nous nous sommes contentés, en Bourgogne comme partout ailleurs, de faire montre de pédagogie en appelant au retour à la responsabilité des entreprises. Message reçu ? A en croire la perspicace intervention de Jean-Paul Bigard à l'occasion de la table-ronde tenue hier à Paris sous la présidence du ministre de l'agriculture, la réponse est non. Autiste, considérant *«que les producteurs doivent se mêler de ce qui les regarde»*, le grand patron de l'industrie des viandes a réellement brillé par son dédain, son arrogance, son mépris à l'égard des éleveurs. Les OP et OPNC ont elles aussi brillé hier … par leur surprenant silence.
Alors aujourd'hui, mercredi 13 mai 2015, nous disons *«chiche !»*.
En prenant acte du calendrier de travaux fixé par le ministre de l'agriculture pour faire avancer les demandes portées par la FNB, nous demandons à voir quelle énergie les familles de l'interprofession vont déployer pour faire avancer les revendications légitimes des producteurs et enfin respecter d'une part le produit, d'autre part les producteurs ? Elles disposent pour cela d'un mois.
Nous aussi … Pour préparer efficacement le terrain au durcissement de l'action syndicale. Pendant un mois, nous serons des observateurs avisés et serons à même d'identifier *«l'aval qui triche»* et *«l'aval qui ne triche pas»*, distribution comprise.
Enfin, il est indispensable que dès la semaine prochaine, les cotations entrée-abattoirs artificialisées depuis des mois remontent de 7 centimes d'€. Cette augmentation devra en outre être suivie d'autres hausses dans les semaines à venir. Des mois que les éleveurs subissent le laminage orchestré par les gros faiseurs de l'abattage et de la distribution … Ces derniers ont un mois pour réagir, et dans le bon sens !

Michel Joly,
Président de la FRB Bourgogne



Syndicalisme

Création d'un Parc National, ou comment passer sous le dictat parisien

Une délégation de huit agriculteurs côte d'oriens et haut-marnais, concernés par la création du parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, se sont rendus mi-mai en Lozère pour échanger avec des acteurs du territoire du parc national des Cévennes, qu'ils soient agriculteurs, conseillers techniques, ou membre du Conseil d'administration.

«*Mise sous cloche, liberticide, nouvelles contraintes, liberté d'exercer mise à mal, surveillé en permanence, dictature*». Les qualificatifs négatifs ne manquent pas pour caractériser le parc national des Cévennes, actuellement le seul parc national français avec en zone règlementée - le cœur de parc - des habitants et activités économiques présents à l'année. Quand en Côte d'Or et Haute Marne, les décideurs du GIP des forêts de Champagne et Bourgogne martèlent, que pour le futur second parc national habité, il n'y aura aucune contrainte règlementaire mais uniquement du développement économique, difficile d'y croire. En effet, par la loi de 2006 de création des parcs nationaux, le ministère de l'Environnement impose de nombreuses règles. Dans les Cévennes les exemples sont légions comme les réfections de chemins privés et communaux qui doivent obligatoirement faire l'objet de demandes d'autorisation. Ou encore pour retaper une maison, la surveillance d'un architecte des bâtiments de France est systématique car il impose les matériaux ainsi que les dimensions à respecter. Et que dire des zones nommées «*réserves intégrales*» desquelles toute activité humaine, dont la chasse, est proscrite. Difficile d'y échapper quand on sait que Paris détache sur le terrain 40 gardes aux missions de police ! L'ancien président du Parc, dont la mandature vient de s'achever il y a 1 mois le confirme «*Les réserves biologiques intégrales sont redoutables. Il faut s'y opposer ! De manière générale, le parc est un combat continuel car soumis au cadre national qui ne tient pas compte des spécificités locales*».

Concernant le développement économique dans le parc national des Cévennes, il est quasi- exclusivement basé sur le tourisme. Logique dans une région naturelle qui espère obtenir une labellisation au patrimoine mondial de l'Unesco pour la qualité de ses paysages. Évident dans ce territoire de moyenne montagne qui dispose d'une renommée depuis de longues années ! Et dans le Chatillonnais ? Aucun projet ou exemple de développement n'a, à ce jour, été présenté par les décideurs du projet. En se projetant, il y aura probablement du développement touristique. Rien d'étonnant quant on part de zéro. Mais sera-t-il à la hauteur de la richesse créée par l'activité agricole ? Le sacrifice de 200 exploitations agricoles ne se justifie pas ! Car des sacrifices, il y en aura. Dans les Cévennes, les attaques répétées du loup, sur les animaux d'élevage - ovins, veaux, poulains - sont en passe de se banaliser. Bien que les élus du Conseil d'administration du parc national se soient positionnés contre le loup, le ministère de l'Environnement et le préfet Coordonnateur n'autorisent pas sa régulation. Les conséquences sont directes : l'arrêt de la production ovine pourtant partie intégrante de ces territoires de landes et parcours. Et qu'en sera-t-il dans le parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, alors que le loup a déjà été identifié dans le périmètre champenois ? Quarante-cinq ans après sa création, et malgré une période favorable jusqu'à la fin des années 90, le parc des Cévennes suscite encore de la méfiance. Quoi de plus logique quand les habitants du territoire se font imposer des règles dictées par Paris. Et comment pourrait-il en être autrement en Haute-Marne et Côte d'Or, d'autant plus que sa création se déroule dans un climat délétère? Quel gâchis, car comme le rappelle l'ex-président du parc national des Cévennes «*un parc national peut devenir un outil au service du territoire. Pour y parvenir, cela passe par un discours de vérité, des acteurs économiques reconnus et des élus locaux qui prennent, face à l'État, leurs responsabilités pour préserver les intérêts de leur territoire !*» Ce n'est malheureusement pas la voie qui semble être suivie en Champagne Ardennes et Bourgogne...

FDSEA ET JEUNES AGRICULTEURS DE COTE D'OR ET HAUTE-MARNE

Inondations

La crue de trop ?

La Saône a débordé une énième fois début mai, comme au printemps 2014 et durant l'automne 2014. La profession vient d'organiser une réunion afin de dresser un état des lieux des dégâts et définir un plan d'actions.

D'importantes inondations sévissaient il y a trois semaines dans le Val de Saône. Plus de 800 hectares agricoles se sont retrouvés plusieurs jours sous les eaux, noyant les cultures et obligeant les éleveurs à rentrer leurs animaux. «*Cela fait plus de vingt ans que les agriculteurs se battent sur ce dossier*» rappelle Nicolas Michaud, membre du bureau de la FDSEA. L'exploitant de Pagny-le-Château rappelle un triste anniversaire : «*deux ans plus tôt, pratiquement jour pour jour, se manifestaient les grandes inondations de 2013. Nous avions, à l'époque, tiré la sonnette d'alarme. Mais force est de constater que rien n'a été fait depuis, nous n'avons pas été entendus par nos élus. Nous les avions invités à faire entretenir la Saône. Nous retombons malheureusement dans la même problématique*». Nicolas Michaud, en compagnie de Jean-Luc Loizon, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, a été à l'origine d'une réunion syndicale qui s'est tenue le 12 mai à Seurre. Fabrice Faivre et Samuel Maréchal, président et secrétaire général de la FDSEA21 étaient présents, tout comme Michel Duvernois, président de Bourgogne du Sud et plusieurs membres de la FDSEA et de la Chambre d'agriculture de la Saône-et-Loire, puisque la problématique s'étant jusqu'au nord de Chalon-sur-Saône.

Raisons économiques et écologiques

Cinquante millimètres de précipitations ont suffi pour engendrer d'importants dégâts. «*Cette quantité d'eau était cumulée à une centaine d'autres millimètres venant des massifs jurassien et vosgien*» précise Nicolas Michaud, «*avec ce nouvel épisode de crue, les éleveurs auront des surcoûts en alimentation. Des re-semis seront à faire en maïs, soja, tournesol et même dans des céréales d'hiver. Les trésoreries étaient déjà bien affaiblies comme ça avec les pertes de 2013 et l'année catastrophique de 2014*». Le point essentiel concerne le périmètre de la «*vieille Saône*» entre Saint-Usage et Chivres : «*Nous sommes dans le phénomène de crise, avec des réductions budgétaires qui obligent VNF à faire des choix dans la gestion des ouvrages*» poursuit l'agriculteur, «*ils ne concentrent leur attention que sur le canal à grand gabarit pour les bateaux commerciaux et touristiques, la vieille Saône est tout simplement délaissée et la manne écologique n'arrange rien puisqu'il n'est plus possible de toucher au moindre grain de sable. Les conséquences économiques sont pourtant conséquentes*».

Le problème bien identifié

Les terres et prés d'une dizaine de communes du secteur sont régulièrement inondés, la faute à un manque d'entretien d'une embouchure de la Vouge au niveau d'Esbarres et à une Saône «*plus du tout entretenue*». Concernant le point nord de Chalon-sur-Saône, les travaux abandonnés du canal Rhin/Rhône sont clairement montrés du doigt, tout comme le franchissement «*mal négocié*» de l'autoroute qui réduit très fortement la largeur de la Saône à hauteur de Glanon. «*Il était important de rencontrer et d'écouter les adhérents FDSEA et JA sinistrés par cette crue afin de voir dans quelle direction nous diriger ces prochaines années*» relève Jean-Luc Loizon, «*nous avons sollicité une rencontre avec la sous-préfète de Beaune qui aura lieu d'ici la fin du mois. Les différents élus politiques et organismes administratifs seront présents, y compris VNF qui devra se justifier sur la gestion des barrages au cours de cette nouvelle crue*».

AURÉLIEN GENEST

«Il faut draguer la Saône»



L'exploitation de Cyril et Sylvain Fleury à Labergement-lès-Seurre a été impactée sur 25 hectares de maïs, un hectare de blé et 40ha de prés de fauche. Une centaine de bovins, situés dans trois prés de sept hectares chacun, ont dû être rentrés. Les dégâts sont «*difficilement chiffrables*» notent les deux jeunes agriculteurs, qui s'attendent à des manques de fourrages, des re-semis à effectuer avec une récolte qui s'annonce d'ores-et-déjà tardive et compliquée, sans parler des baisses de potentiels des cultures et du décalage dans les assolements. Pour Cyril Fleury, aucun mystère: «*il faut draguer la Saône. Une bonne gestion de l'eau aurait éviter l'inondation d'au moins 300 hectares sur le canton, j'en suis persuadé*».





Polyculture-élevage

«Gagner en autonomie protéique»

Des agriculteurs de Saulieu et Liernais suivent une formation pour baisser les charges alimentaires de leur exploitation.



Des visites sont effectuées sur plusieurs parcelles. Ici, un mélange ray-grass/trèfle violet de Michel Bureau à Saulieu.



Philippe Bolatre, de Liernais, a testé la luzerne pour la première fois cette année.

Ils avancent ensemble depuis bientôt cinq ans. Cette fois-ci, à l'initiative des JA, les membres du groupe de développement de Saulieu-Liernais ont entamé une formation intitulée *«Bien choisir les espèces à implanter pour gagner en autonomie protéique»*. Après une première session en salle au mois de mars, les agriculteurs se sont réunis le 7 mai pour une visite de leurs parcelles implantées en protéagineux et légumineuses. *«Nous échangeons nos idées, chacun fait part de ses expériences, bonnes ou mauvaises, le but est de s'améliorer. C'est plus facile à dire qu'à réaliser mais nous voulons faire baisser nos charges»* indique Michel Bureau, agriculteur à Saulieu, visiblement bien calé en chiffres: *«depuis deux ans, ces charges ont augmenté de 18%. Dans le même temps, la viande a baissé de 43% et le prix au consommateur a connu une hausse de 11%. Il faut absolument trouver des solutions»*.

Cap sur les meilleures variétés

Cette nouvelle formation s'intéresse aux protéines. Étienne Bourge, président du canton JA et éleveur à Villargoix, indique que la session a été ouverte *«à tous les agriculteurs du secteur»* et pas uniquement au groupe JA : *«La problématique est la même pour tout le monde, les revenus baissent et l'autonomie alimentaire apparaît comme un intéressant levier. Nous nous sommes concentrés sur les protéines car elles représentent une part importante des dépenses. Si l'on peut incorporer notre propre production dans les rations, cela peut générer des économies non négligeables, tout en prenant en compte les grandes lignes de la Pac»*.

Étienne Bourge rappelle la complexité du secteur sud Auxois et Morvan avec des caractéristiques climatiques et pédologiques bien particulières: *«il y a notamment le risque de gel et nous ne pouvons pas implanter n'importe quoi, d'où l'idée de faire des essais tous ensemble. Cette démarche n'est pas évidente car les années se suivent mais ne se ressemblent pas avec les aléas climatiques, mais je pense qu'il y aura des résultats au moins à moyen-terme»*. Michel Bureau cite plusieurs exemples de cultures déjà testées comme le pois ou divers mélanges comme le ray-grass/luzerne, le pois/vesce/triticale/avoine ou encore le pois/vesce/seigle.

Tests sur la luzerne

Philippe Bolatre, à Liernais, s'est lancé pour la première fois en luzerne et proposait la visite de sa parcelle : *«C'est un essai sur une toute petite surface, soit une soixantaine d'ares. La culture présente aujourd'hui un bel aspect, je ferai un bilan après les coupes mais elle a l'air plutôt bien partie»*.

Pierre Robin, technicien grandes cultures de la Chambre d'agriculture, confirmait les belles promesses de cette parcelle et invitait les agriculteurs à effectuer des tests pour *«se faire la main»*: *«la luzerne revient un peu à la mode dans le coin. Elle était bien présente dans les anciens systèmes agraires mais sa pratique s'est un peu perdue devant la bonne productivité de l'association trèfle/ray-grass. Si l'agriculteur fait le bon choix dans sa variété et assure une bonne fertilisation calcique, il n'y a pas de risque particulier à en faire ici, dans le Morvan, même si la conduite reste assez technique»*.

La formation se poursuit

Julia Sagetat, dans le village de Sussey, opte pour le pois protéagineux avec son père depuis de nombreuses années : *«Nous en faisons sur quatre hectares. Cette culture dépend beaucoup de la météo, c'est la raison pour laquelle nous n'en faisons pas davantage. Cette formation devrait me permettre d'avancer dans ma réflexion pour tester une nouvelle culture ou un nouveau mélange. Nous avons des prairies temporaires à re-semer. Je tiendrai également compte de ce qu'indique la Pac»*. L'après-midi de cette visite était dédiée au rationnement des animaux, exposé proposé par Aurore Gérard et Vincent Doal de la Chambre d'agriculture. Cinq jours plus tard, mardi 12 mai, les agriculteurs de Saulieu et Liernais *«remettaient ça»* avec un rendez-vous dédié cette fois-ci aux charges de mécanisation. Jérémie Nobs, conseiller à l'antenne Côte d'Or de la Fédération Cuma de Bourgogne, assurait la présentation aux agriculteurs une nouvelle fois très intéressés. *«Se rencontrer, échanger, se former et s'informer lors de journées construites autour de demandes et de problématiques spécifiques, tels sont les objectifs des groupes de développement»* rappelle Aurore Gérard, conseillère de développement, qui invite les agriculteurs à la contacter au 03 80 90 68 72.

AURÉLIEN GENEST



Julia Sagetat sème tous les ans du pois à Sussey.

En bref

Tombola Terres de Bourgogne Un panier de produits du terroir au Gaec de la Paquiotte

Votre journal Terres de Bourgogne était présent aux portes ouvertes d'Avenir Motoculture à Ménétreux le Pitois, la semaine dernière. Vous avez été nombreux à venir échanger et participer à la tombola. Merci pour votre participation et félicitations au gagnant du panier de produits du terroir : le GAEC de la Paquiotte d'Arnay sous Vitteaux.



Dijon Céréales

Les prairies au cœur de la réussite des élevages

Plus d'une centaine d'éleveurs adhérents de la coopérative Dijon Céréales ont participé mercredi 13 juin à la visite de la nouvelle plateforme «Productions fourragères» mise en place en 2014 par Artémis à Créancey, au cœur du bassin d'élevage de la Côte-d'Or.

Les prairies sont un enjeu important pour les territoires d'élevage de Bourgogne et de Franche-Comté. Les deux régions ne cumulent pas moins de 1,4 million d'hectares de prairies (naturelles et artificielles) pour alimenter le bétail, soit un tiers de la surface agricole exploitée. Le bonheur est dans le pré...et surtout la réussite des élevages. «*Un bon niveau de production des prairies est un vrai levier économique pour la compétitivité des exploitations d'élevage. L'objectif est de viser un maximum d'autonomie sur les fermes en matière d'apport protéique pour les troupeaux*» explique Frédéric Imbert, responsable du secteur R&D chez Dijon Céréales.

C'est pour répondre à ce besoin de productivité fourragère que la plateforme d'innovation agro-environnementale Artémis (voir encadré) a mis en place, en 2014 à Créancey, un site d'expérimentation pluriannuelle consacrée aux «*prairies naturelles et temporaires*». Il répond à deux objectifs principaux :

• augmenter l'autonomie fourragère et alimentaire des exploitations en cultivant les prairies temporaires et en optimisant la production des prairies naturelles,

• introduire des espèces actuellement sous-utilisées comme le dactyle ou la fétuque dans le cadre de rotations courtes ou longues, ou pourquoi pas alternées avec des céréales.

«*Les prairies, comme les grandes cultures céréalières par ailleurs, doivent s'adapter à leur environnement. Un des premiers enjeux est lié au changement climatique avec l'utilisation de variétés qui offrent une meilleure résistance au déficit en eau et aux fortes températures*» précise Michel Duvernois, président d'Artemis. «*Plus largement, nous devons aussi répondre aux objectifs de l'agro-écologie, notamment à travers une bonne gestion des intrants dans le cadre de rotation allongée des prairies, mais aussi en introduisant des productions fourragères (pois, féveroles...) dans le cycle des grandes cultures colza-blé-orge*».D'autres essais sont menés sur cette plateforme de Créancey (mise en place avec l'appui de Damier Vert, le service technique de Dijon Céréales) concernant le désherbage, le sursemis, le re-semis, le décompactage ou la fertilisation.

Plus largement, la visite de cette plateforme a été placée au



Les agriculteurs ont découvert un site d'expérimentation pluriannuelle consacrée aux «prairies naturelles et temporaires».

cœur d'une journée consacrée aux enjeux de demain pour les élevages de Côte-d'Or, et globalement de la zone Bourgogne Franche-Comté.

A ce titre, l'intervention de Fabien Champion, de l'Institut de l'Élevage, a apporté un éclairage intéressant sur l'avenir des productions lait et bovins viande à moyen terme en France et dans la région. Sous l'angle des marchés et de leurs évolutions, en s'appuyant notamment sur les données de la FAO, le spécialiste démontre que la France a encore un potentiel de développement en matière de productions animales. «*Nous avons toujours besoin de protéines d'origine animale pour l'alimentation dans notre pays, mais aussi pour l'exportation. D'autres pays, comme l'Argentine en Amérique du Sud sont en train de laisser du terrain dans ce domaine pour se concentrer plus aux protéines végétales*».

Surtout, Fabien Champion met en évidence la bonne réussite économique des systèmes d'exploitation qui mixent ateliers d'élevages (bovins, ovins, porcs, volailles) et ateliers grandes cultures, ne mettant pas ainsi tous leurs œufs dans le même panier. Un modèle de polyculture élevage qui est déjà assez présent à l'échelle régionale mais qui peut encore gagner du terrain, si des producteurs céréaliers spécialisés décident de s'intéresser aux productions animales.

Au-delà du revenu supplémentaire dégagé qui peut permettre d'installer un jeune agriculteur, les productions animales sont parfaitement complémentaires des grandes cultures notamment sur le plan de l'agronomie (introduction des fourragères pertinente dans la rotation, valorisation de la matière organique produite par l'élevage dans la fertilisation des cultures). Plusieurs céréaliers portent aujourd'hui en Côte-d'Or des projets d'atelier d'engraissement qui veulent répondre à cet équilibre «*animal – végétal*».

Artemis, un projet inscrit dans celui de l'agro-écologie

La mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France vise à développer des formes d'agriculture performantes sur les plans économique et environnemental. La plateforme d'innovation agro-environnementale Artemis, créée en 2010 par les coopératives de Bourgogne Franche-Comté sous l'impulsion de Vitagora®, s'inscrit parfaitement dans cette ambition.

Son réseau interrégional, réparti sur 10 sites d'expérimentation pluriannuelle, contribue à développer des systèmes de cultures innovants et performants, économes en intrants, en se rapprochant au plus près des conditions réelles des exploitations agricoles. Une action «Son», parfaitement complémentaire de celle du technopôle Agronov® à Bretenière.

La plateforme d'innovation agroenvironnementale Artémis rassemble les coopératives régionales, les Chambres d'Agriculture de Bourgogne et de Franche-Comté ainsi que les unions nationales InVivo et Sofiprotéol. Elle associe également la recherche avec l'Université de Bourgogne (Welience) et l'INRA. Son fonctionnement est soutenu par l'État et les collectivités territoriales (Conseil Régional de Bourgogne, Conseil général de Côte- d'Or et Grand Dijon).

Cultures de printemps

Ça part pas mal

Tournesol, maïs, soja, pois... Toutes ces espèces débutent parfaitement dans le département.

L'année sera t-elle exceptionnelle pour les productions végétales ? Pour Laurent Garnier, exploitant à Épernay-sous-Gevrey, il est «*bien sûr trop tôt pour se prononcer*» et «*tout pronostic serait bien trop risqué*». Ce Côte d'orien de 58 ans reconnaît néanmoins le très bel aspect de ses parcelles pour le moment, un constat qui peut se dresser sur une très grande partie du département. Avec des conditions d'implantation presque «*optimales*», les cultures de printemps ont réussi leur levée et se sont visiblement inspirées de leurs voisines d'hiver, très prometteuses également. «*Les terres étaient bien ressuyées, nous sommes intervenus sans endommager la structure du sol*» se réjouit Laurent Garnier, «*l'implantation s'est déroulée dans une terre fine après un hiver tout à fait normal. Les pluies, elles, sont arrivées juste quand il fallait, une semaine plus tard*». Aucun problème de parasitisme n'est à déplorer pour le moment. Laurent Garnier surveillait tout de même l'arrivée de quelques pucerons verts, vecteurs potentiels de viroses, la semaine dernière dans ses pois et tournesols, mais rien n'était «*pour l'heure inquiétant*» : «*la présence de coccinelles dans les tournesols pourrait suffire à pallier l'arrivée de ces ravageurs*» espérait l'agriculteur.

Quelques points noirs

Invité à citer plusieurs «*imperfections*» dans les cultures, Laurent Garnier pensait en premier lieu au blé d'hiver : «*s'il n'a pas été aussi homogène depuis bien longtemps, des attaques de rouille jaune ont été constatées dans plusieurs variétés, comme par exemple Altigo. Les alertes du Bulletin de santé du végétal (BSV) ont été très utiles pour intervenir précocement et ne pas avoir trop de problèmes. La septoriose était également présente et s'est développée avec les précipitations. Mais là encore, la grande majorité des blés ont été traités à temps, avant les grandes pluviométries*». La plus grande interrogation de Laurent Garnier concerne le colza : «*je ne connais pas son pouvoir de compensation mais les fortes pluies durant la floraison ont sans doute impacté plusieurs siliques. Le potentiel pourrait être légèrement affaibli même s'il ne s'agit que de l'étage supérieur de ces siliques, qui ne fait pas partie des composantes principal du rendement*».

Prix baissiers

S'il ne connait pas «*la suite des événements*», Laurent Garnier se réjouit au moins d'un tel début de campagne, surtout par rapport au «*marasme des prix*» et de leur actuelle tendance baissière. Interrogé sur les cours céréaliers et oléagineux, l'agriculteur côte d'orien reconnaissait ne pas connaître leur niveau précis à la date du 12 mai, et pour cause : «*j'opte pour le prix moyen et non pour le prix ferme. Je ne suis pas attentif au marché quotidiennement. J'estime ne pas avoir assez de compétences et de temps pour travailler au coup par coup. Avec le prix ferme, c'est comme la bourse, une lecture constante des évènements s'impose... Et il y a beaucoup trop d'incertitudes sur la récolte au niveau mondial. Je suis très méfiant sur les effets d'annonce. Tout le monde donne son avis, il fait froid ici, sec là-bas, il pleut dans tel pays et cela a directement des impacts sur les prix. La FAO prévoit pour sa part une récolte record au niveau mondiale : à mon avis, elle dit cela volontairement pour brider les traders dans leurs spéculations !*».



Laurent Garnier, dans le canton de Gevrey-Chambertin, constate une levée homogène sur l'ensemble de ses parcelles.

Désherbage post-levée

Pour l'aspect économique, Laurent Garnier préfère se concentrer sur la baisse de ses charges. Avec ses deux fils, l'exploitant s'intéresse depuis deux ans au désherbage post-levée des plantes et des mauvaises herbes : «*nous appliquons des micro-doses comme c'était le cas avec les betteraves. Cela nécessite des passages supplémentaires mais l'utilisation de produits chimiques est au moins divisée par trois. Nous attendons d'avoir un peu plus de recul pour confirmer la préservation des rendements. Des essais avec le Cétiom sont également dans les cartons*».

AURÉLIEN GENEST

Époisses

En mal de MAE

Les mesures agro-environnementales de la nouvelle Pac semblent échapper aux producteurs de l'AOP.



Outre la partie politique et économique, l'assemblée s'est penchée sur les caractéristiques de la précédente campagne. La production laitière a continué d'augmenter et a franchi pour la première fois la barre des 20 millions de litres, pour un total de 45 producteurs. L'export reste le point fort de l'aspect commercial, avec 30% des ventes.

Ils en font un fromage et leur déception est aussi palpable que compréhensible. *«Nous l'avons appris il y a deux mois. La MAE polyculture-élevage a été bloquée et ne sera pas mise en application cette année»* déplore Jean-Louis Lachot, le président du syndicat de défense de l'Époisses. L'assemblée générale du 6 mai a soulevé cette problématique handicapant l'intégralité des producteurs. *«Tout avait été fait pour rentrer dans les clous»* rappelle t-il, *«un important travail avait été fourni en amont. Tout le monde, y compris les politiques, nous invitait à intégrer cette MAE. Chacun avais pris son crayon et sa calculette, une grande majorité des éleveurs pouvait y prétendre. Nous avions même suivi une formation»*. Cette mesure agro-environnementale aurait été la bienvenue, surtout en ce début d'année particulièrement difficile pour les laitiers. Si une rentabilité a été retrouvée dans les fermes l'an passé -une première depuis trois ans-, la situation s'est très vite dégradée depuis janvier. *«Nous savions que le niveau de prix de 2014 n'allait pas duré et que la volatilité allait s'accroitre. C'est la raison pour laquelle nous nous étions beaucoup investis dans le second pilier de la Pac»* poursuit Jean-Louis Lachot, *«cette MAE aurait conforté notre cahier des charges, elle nous aurait apporté plus de sécurité dans notre système avec une diminution du maïs et des concentrés dans nos rationnements»*. L'alternative à la MAE polyculture-élevage n'est autre qu'une seconde mesure agro-environnementale : la MAE fourragère. *«Le problème, cette fois-ci, est son accessibilité. Seulement deux producteurs sont aujourd'hui susceptibles de l'intégrer ! Et encore, ils ne savent pas si leur démarche pourra aller au bout»* indique le président du syndicat. L'un des critères limitant serait la part de 70% de la SAU exigée en herbe.

Aurélien Genest

Point de vue de Vincent Lavier

Le président de la Chambre d'agriculture participait à cette assemblée. En réponse à la non application de la MAE polyculture-élevage cette année, Vincent Lavier a apporté quelques précisions : «Le problème avec la MAE polyculture-élevage est le même qu'avec la MAE grandes cultures : les IFT de référence sont tellement bas que cette mesure ne peut être mise en œuvre sur la grande majorité des exploitations du département. Ce constat étant fait, au niveau national, nous avons préféré œuvrer pour faire évoluer ces IFT de référence beaucoup trop éloignés de la réalité du terrain, quitte à faire l'impasse sur une année. Nous ne pouvions pas demander la mise en œuvre de la mesure dès maintenant et exiger, dans le même temps, l'évolution des IFT de part leur inapplication. C'était une question de crédibilité dans notre démarche. Quel que soit le résultat, nous n'attendrons pas un année supplémentaire pour leur mise en œuvre, j'espère des avancées favorables même si les discussions avec le ministère sont difficiles».

Rencontre avec un éleveur



Pascal Meunier élève 80 Brunes et Montbéliardes à Semur-en-Auxois avec son épouse et leurs deux salariés. Ce Côte d'orien de 55 ans a rejoint l'AOP (ex-AOC) dès 2001 pour *«sécuriser sa production au niveau des débouchés» et intégrer une filière valorisante «allant de la production à la vente»*. En contrepartie d'un meilleur prix du lait (+40€/1000 litres en 2014), l'EARL des Ardelons respecte un cahier des charges avec des critères fourragers bien précis. Pascal Meunier, dont la production s'élève à 600 000 litres, est intervenu sur le sujet des MAE lors de cette assemblée générale : *«Nous avions tous fait des simulations pour la MAE polyculture-élevage, cette tournure des évènements n'est pas la bienvenue. Personnellement, je pense pouvoir intégrer la MAE fourragère, mais celle-ci n'ayant pas été anticipée, la ration de cet hiver sera déficitaire en énergie et je devrai acheter du maïs. Je vais pouvoir atteindre le seuil des 70% en herbe grâce à des cultures que j'avais semées en dérobée et qui devaient faire suite à du maïs ensilage. Je vais être dans l'obligation de conserver ces cultures et voir ma part de maïs considérablement diminuer. Je l'aurais su plus tôt, je n'aurais pas semé de colza. Cet imprévu intervient dans un contexte déjà compliqué. Avec la nouvelle Pac, nous perdons la PHAE, soit environ 7 000 euros pour ma part. Nous n'aurons pas accès à l'ICHN même si 25% semblaient promis aux producteurs laitiers. Ce manque à gagner approche les 10 000 euros. La trésorerie bat déjà de l'aile avec la baisse du prix de base de -80€/1000 l en janvier et de -50€/1000 l en février et mars. Je me creuse la tête chaque fin de mois pour payer mes salariés... Les cultures sont belles pour l'instant : espérons que la moisson soit bonne pour rattraper le coup : on en a tous besoin».*

▸ Agenda

29/05 Assemblée générale de l'APGMB
L'association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB) se réunit en assemblée générale vendredi 29 mai à 14 heures à la salle des fêtes de Noiron-sous-Gevrey. A l'ordre du jour notamment : état d'avancement du programme de sélection et vernalisation, bilan de campagne 2015, organisation de la collecte, gestion du prix et des volumes supplémentaires, comment mieux concilier les intérets des producteurs et des industriels (calcul du prix, gestion des surplus de production 2014, stratégie pour les années à venir).

30/06 au 02/07 Instants Santé à Liernais
La MSA Bourgogne organise ses Instants Santé qui se dérouleront, pour le canton de Liernais, du 30 juin au 2 juillet de 7h30 à 11h30 dans les locaux de la MFR.

03/06 Les expérimentales Seine Yonne à Prusly
Depuis maintenant quatre campagnes, le service agro-développement SeineYonne, mutualisation des services agronomiques Capserval et 110 Bourgogne, met en place des plateformes d'expérimentation à la fois annuelles et pluriannuelles. SeineYonne organise, pour les adhérents de Capserval et 110 Bourgogne, une visite le 3 juin à 13h30 à Prusly-sur-Ource. Les lycéens des établissements agricoles de la région sont également conviés afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances en production végétale. Des experts animeront des pôles : Nicolas Chemidlin, AgroSup Dijon - UMR agro-écologie,Delphine de Fornel, Cetiom , Géraldine Bailly, BASF Agro, Diane Chavassieux, Caroline Desbourdes et Luc Pelce, Arvalis-Institut du végétal, l'association Bleu Blanc Cœur, Lin 2000, Eurochanvre, l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Bourgogne, L'Association des Producteurs des Graines de Moutarde de Bourgogne, Italpollina, Action Pin, Horsch, Lemken, Vaderstad, l'usine de déshydratation de Baigneux-les-Juifs.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

▸ Agenda

Mai et juin Utilisation des légumineuses en élevage

La Chambre d'agriculture de la Nièvre invite à trois journées portes ouvertes, organisées par trois éleveurs qui pratiquent les légumineuses pour réduire leur dépendance aux concentrés. L'objectif de ce rallye est d'apprendre à implanter, à mieux maîtriser les bonnes pratiques pour réussir la conduite et partager l'expérience de ces trois exploitants. Les trois journées permettront de répondre aux questions : Quelles bonnes pratiques d'implantation ? Quelles bonnes pratiques pour maîtriser la récolte et points de vigilance à connaître pour maîtriser la conservation et la qualité de ces fourrages ? Quel mode de distribution et à quelles catégories d'animaux réserver ces fourrages ? Les rendez-vous sont fixés :
le 20 mai, de 14h à 16h, à Saint-Hilaire-en-Morvan, chez Bernard Blin (Lieu-dit «La Fosse ») pour l'utilisation de luzerne/dactyle et prairies multi-espèces ;
le 10 juin, de 14h à 16h, à Pazy, chez Régine et Eric Roubeau (lieu-dit «Varennes») pour l'utilisation de luzerne/dactyle et prairies multi-epsèces ;
le 11 juin, de 1'h à 16h, à Fléty, chez Emmanuel Fenayon (lieu-dit «Recoulon») pour l'utilisation de trèfle violet/ray-grass.
Contact et renseignements: équipe élevage de la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 60.

22/05 Foire aux culards à Moulins-Engilbert

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa première foire aux culards de l'année, en collaboration avec la Sicafome, vendredi 22 mai au marché au cadran. Possibilité de se restaurer sur place autour d'un menu charolais.

28/05 AG de l'Asavpa Nièvre

L'Association de salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole (Asavpa) de la Nièvre tiendra son assemblée générale jeudi 28 mai, à partir de 17h30, à la salle de la mairie de Saint-Saulge (Place de l'hôtel de ville). Contact : Asavpa Nièvre au 03 86 93 40 27 ou par mail à : asavpa58@yahoo.fr.

Ramassage des déchets de soins vétérinaires

La valse des aiguilles et des flacons

Comme tous les ans, le GDS de la Nièvre confie à la société EDC, en Franche-Comté, le soin de venir collecter les fûts de stockage des déchets vétérinaires de l'année écoulée.



Lundi, au marché au cadran de Corbigny, une quarantaine d'éleveurs du secteur attendaient leur tour pour déposer leurs fûts de déchets vétérinaires de l'année passée et obtenir les nouveaux kits pour l'année à venir.

Entre 11h15 et 13h, lundi dernier, le camion blanc de la société EDC, immatriculé dans le Doubs, a posé ses pneus sur l'aire de stationnement du marché au cadran de Corbigny. La deuxième étape de la journée pour le jeune chauffeur, également collecteur des fûts jaune, remplis tout au long de l'année par les éleveurs du secteur. En une semaine, la seule et unique tournée de ramassage de l'année, dans la Nièvre, amène une bonne partie des adhérents du GDS, et d'autres, à venir faire la queue afin de troquer leurs anciens fûts contre des neufs, à remplir dans l'année à venir. L'opération est identique à chaque fois. Les réceptacles jaunes, l'un pour les petites bouteilles de verre contenant les antibiotiques et antiparasitaires utilisés dans l'année, l'autre pour les aiguilles ayant servi à injecter les produits aux animaux malades, sont apportés au *«cul»* du camion, où l'opérateur les collecte, vérifie le numéro d'élevage qui doit être apposé dessus, délivre une facture, recueille un chèque de 27,50 euros contre la remise d'un nouveau kit. Tout cela se passe dans le calme et rapidement -quatre ou cinq minutes sont nécessaires à l'échange- ce qui rassure les éleveurs venus parfois de loin et qui attendent leur tour patiemment.

Lundi, Mme Rougetet, éleveuse à Crux-la-Ville, dans la file, témoignait qu'elle venait de faire spécialement 25 km (et autant au retour), pour déposer ses fûts de déchets de soins vétérinaires à Corbigny. *«C'est l'étape de la tournée qui est le plus proche de chez moi mais ce n'est pas pratique pour nous. Ce serait mieux s'il y avait un dépôt chez chaque vétérinaire ou au moins un dépôt dans chaque canton»* suggérait-elle, l'éleveuse déplorant de devoir *«perdre une bonne partie de sa matinée»*. Ce à quoi un de ses collègues, juste devant elle, rétorquait *«que le GDS pourrait aussi demander de venir tout déposer à Nevers»*, ce dont elle a aussi convenu... Et, de l'avis général, cette tournée de ramassage des déchets de soins est *«une bonne chose. Je viens depuis que la collecte existe. Avant, si l'on jetait les déchets de soins dans les poubelles, c'était un risque important tant pour nous que pour ceux qui devaient ensuite les manipuler»* reconnaît Mme Rougetet.

«Réponse aux attentes de l'opinion»

Pour Christophe Rainon, qui, quand il n'est pas conseiller ovin de la Chambre d'agriculture, élève ses moutons, lui aussi à Crux-la-Ville, *«cette tournée répond à une obligation de tri, qui donne un contenant bien identifié et propre dédié aux déchets de soins, et qui permet d'éviter tout risque de contamination ou de blessure»*. D'autant que *«27,50 euros à chaque fois, quand je ne remplis mes fûts que tous les 3 ou 4 ans, ce n'est pas une grosse dépense»* estime-t-il. Un avis partagé par Philippe Guillien, l'éleveur d'Epiry et président du marché au cadran de Corbigny, qui lui aussi patiente dans la fille d'attente : *«c'est pratique parce que cela nous fait une poubelle spécifique de plus et surtout c'est une réponse de la profession à une attente forte de l'opinion publique en matière de respect de l'environnement et du recyclage»* explique-t-il. Une grande part des flacons en verre ayant contenu des médicaments à injecter sont ensuite recyclés par la société EDC, de Rochefort-sur-Nenon, dans le Jura, également spécialisée dans le recyclage des déchets hospitaliers, qui les remet dans le circuit pharmaceutique après transformation dans son centre de traitement. Les blouses, les gants entrés en contact avec un animal malade suivent le même chemin.



Mme Rougetet, éleveuse à Crux-la-Ville, trouve que cette collecte annuelle est une bonne chose, plutôt que de tout jeter dans les poubelles, mais estime qu'un dépôt chez son vétérinaire ou au moins dans une point de collecte du canton serait plus simple.

Le fait qu'il n'y ait qu'une seule collecte annuelle dans la Nièvre ne pose pas de problème particulier à Mme Rougetet : *«ce sont les produits qui ont été injectés durant l'hiver et le tout est spécialement mis de côté jusqu'à la collecte, ce qui n'engendre qu'un seul déplacement, à la réserve d'être disponible le jour J pour se rendre à l'étape la plus proche»* insiste-t-elle. Et le coût lui semble aussi tout à fait mesuré pour une opération par an. A côté, un autre éleveur, de Mer, près de Corbigny, fait la moue : *«27,50 euros, c'est encore une charge un peu trop lourde»*. Il participe depuis le début de la tournée, il y a une dizaine d'années, *«parce que c'est une avancée»* mais regrette de *«ne pas payer qu'une seule fois, lors de la première collecte»*. Cet argument du moindre prix -même si le collecteur est une entreprise privée- serait-il suffisant pour convaincre d'autres éleveurs de participer tous les ans ? Lundi, il y avait une quarantaine d'éleveurs qui faisaient la queue derrière le camion blanc et les fûts jaunes. *«Pour Corbigny, où le potentiel du secteur est de 300 ou 400 élevages, c'est encore relativement peu»* constatait simplement Philippe Guillien.

EMMANUEL COULOMBEIX

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Retour sur la Conférence «Grandes cultures» (4/5)

Philippe Aimon (CER France) : *«Maximiser le résultat en diminuant les capitaux employés»*

De la conférence *«Grandes cultures»* du 13 mars dernier à Pougues-les-Eaux, il était ressorti que les agriculteurs devaient respecter leurs fondamentaux pour trouver des marges d'amélioration des résultats. Dans chaque domaine d'expertise, les intervenants avaient, durant dix minutes, fait le point. Cette semaine, Terres de Bourgogne revient sur la gestion de l'exploitation avec Philippe Aimon, responsable de groupe conseil Nièvre au CER France Alliance Centre.



Philippe Aimon est responsable de groupe conseil Nièvre auprès du CER France Alliance Centre.

Terres de Bourgogne : « En matière de gestion, quelle idée avez-vous développée durant votre intervention ?
Philippe Aimon : *«Le thème de la conférence, c'était la rentabilité. L'idée que j'ai développée, c'est que l'on ne peut pas raisonner uniquement qu'en terme d'économies de charges. C'est souvent un réflexe, on coupe dans les dépenses mais ce ne peut être la seule solution. C'est un seul pan du travail. C'est là que tout le conseil technique a sa vertu, par le travail de mise en commun avec les Geda et Ceta par exemple. C'est essentiel».*

TdB : Et en matière de gestion ?
PA : *«L'agriculture est un métier technique. S'il y a des standards techniques à avoir -les coûts de l'appro. par exemple, il y a aussi des standards de gestion à respecter. Il faut viser un chiffre d'affaires par unité de main d'oeuvre qui se situe idéalement entre 110 000 et 120 000 euros. Quand on n'a pas ce standard, on part de trop bas. La question est : comment s'en sortir ? Le problème est un problème de productivité».*

TdB : Comment mesurer l'efficacité de gestion ?
PA : *«Il y a des ratios très simples, comme par exemple le ratio EBE sur produit, qui mesure cette efficacité économique. Si on est en-dessous de 30%, simplement, c'est qu'on n'est pas bon et qu'on va peiner... Mais au-delà, la question à se poser c'est comment le remonter ? Nous n'avons pas de recettes mais nous avons des méthodes par un travail avec l'exploitant. Par exemple, nous l'aidons à travailler sur les coûts mais aussi à avoir du chiffre d'affaires, par exemple en valorisant la production par un atelier de diversification. On part du constat familial, économique, pédo-climatique et on va aider le client à trouver sa voie pour chercher de la valeur ajoutée. Il n'y a pas de tabou. Il faut tout se dire !»*

TdB : Et pour améliorer la rentabilité ?
PA : *«Il y aussi un ratio entre des capitaux employés et un résultat. Le but du jeu, c'est de maximiser le résultat en diminuant les capitaux employés. Notre conseil permet d'envisager des pistes d'amélioration, telles que l'utilisation du matériel en commun. Nous pouvons conseiller l'achat d'une machine de 50 000 euros à deux, en co-propriété ou en indivision, une solution qui peut trouver sa place dans la gestion de l'exploitation. Il faut creuser. En indivision, on regarde le bilan et on se demande : «quelle utilité de cet actif-là à mon bilan ?» Il faut faire preuve d'imagination pour améliorer ce ratio».*

TdB : Les agriculteurs écoutent-ils facilement vos conseils ?
PA : *«Quand on prend le temps de poser les questions, il en sort toujours des choses. Nous pouvons les titiller, même si cela les dérange un peu au départ. Le sur-endettement est un problème tabou mais qui existe bien réellement. On peut aider à l'atténuer mais on peut aussi accompagner vers plus de valeur ajoutée en permettant à l'exploitant de se demander : «en quoi je me différencie de mon voisin dans la commercialisation ?» par exemple. A lui de voir ensuite s'il peut passer de la vente de blé fourrager à celle de blé semence... Ou encore sur la main d'œuvre, le plus facile est toujours de licencier, mais derrière cette extrémité, il faut aborder la question de la main d'ouvre avec une approche de réflexion globale, pour trouver un équilibre entre les besoins et les moyens de l'entreprise et la recherche de valorisation. Des solutions telles que les groupements d'employeurs peuvent par exemple être étudiées...»*

TdB : Comment le Centre de gestion est-il adapté ?
PA : *«Nous sommes organisés, avec des services en face de prestations. Nous pouvons accompagner pour trouver un prix d'équilibre, qui permet à l'entreprise d'orienter ses productions, fixer des tarifs, sécuriser ses ventes, par un travail de fond avec la coopérative du client sur les marchés à terme, proposer des consultations juridique et sociale ou encore apporter une expertise sur la rationalisation des charges par un travail sur la rentabilité des productions par rapport au financement de l'entreprise... Grâce à ces prestations, nous pouvons aborder des pistes sans tabou avec les agriculteurs, sans jamais oublier la spécificité de l'activité agricole mais en regardant comment l'entreprise agricole se situe par rapport à d'autres entreprises appartenant à d'autres secteurs».*

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL COULOMBEIX

Point de vue

«Finale MAE : syndicat - politique : 1-1, balle au centre»

Didier Ramet, secrétaire général de la FDSEA, revient sur les mesures MAEc ayant suscité une vive réaction syndicale ces dernières semaines.



Les déclarations PAC ont commencé, la Chambre d'agriculture a fait son travail d'information et de formation que tout agriculteur est en droit d'attendre. C'est à lui de faire son choix. Bizarrement, ceux qui ont inventé cette nouvelle usine à gaz, et ceux qui la gère n'ont pas été mis sur la sellette. Pourtant, ce sont bien l'État et la Région les responsables de ce «binz». Les élus agricoles n'ont pas demandé aux salariés de faire la promotion de ces nouvelles MAE, mais d'en faire une explication précise des enjeux et des risques encourus. Pour ceux qui feront le choix d'y souscrire, je ne comprendrais pas qu'ils viennent ensuite demander une dérogation pour un problème de chargement, de météo, ou autre absence de «*petites fleurs*». Certains agriculteurs vont prendre cette orientation, uniquement comme «*bouée financière*». J'alerte solennellement l'administration et les élus politiques de ce phénomène, et qu'en penser? Une personne, qui pour de l'argent agit plus ou moins contre son gré sans y prendre de plaisir; cela porte un nom très précis. S'engager dans cette démarche, c'est considérer que le fourrage produit de cette manière est bon pour nourrir son troupeau. Je n'ai jamais vu un râtelier plein de joncs et de rumex nourrir une vache, mais je n'ai sûrement pas assez voyagé. Pendant ce temps perdu, d'autres se tournent vers des projets de production de volailles, de fromages, de moutons.

Les marchés sont porteurs, et les résultats suivent . Vous aurez à vos côtés, à la Chambre, des spécialistes pour vous accompagner dans vos projets. Notre système *«blé broutards»* est à bout de souffle. N'est-ce pas le moment de saisir ces opportunités de changement d'orientation, qui certes demandent des efforts, mais sont autrement valorisantes que de suivre avec angoisse un contrôleur cherchant ses *«petites fleurs»*.



▶ Formations

29/05 Formation «Statut du fermage»
La FDSEA organise une formation «Statut du fermage» le vendredi 29 mai de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : maîtrise de la règlementation du fermage ; droits et obligations de chaque partie; les différents cas de fin de bail…
Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

04/06 Formation *«Devenir employeur: les bases»*
La FDSEA organise une formation «devenir employeur: les bases» le jeudi 4 juin de 9h30 à 17h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. A l'ordre du jour : règlementation du travail ; contrat de travail; bulletin de paie
Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

▶ Agenda

26/05 Rencontre technique «Bac» à Bouhy
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une rencontre technique, mardi 26 mai à 14h, chez Michel Rameau à Bouhy (lieu-dit *«Ravière»*), sur le thème de *«la mise en place d'un système de cultures sur un bassin d'alimentation de captage (Bac)»*. La combinaison des leviers techniques mis en œuvre pour parvenir à des objectifs de réduction d'IFT et d'azote dans le cadre des MAET de 2009 à 2013 ainsi que des résultats techniques et économiques seront présentés. La rencontre se conclura par la visite d'une aire de lavage.
Contact : Cédric Zambotto au 06 77 15 59 81 ou par mail à : cedric.zambotto@nievre.chambagri.fr.

29/05 AG de la Sicafome
La société coopérative agricole qui exploite le marché au cadran de Moulins-Engilbert, la SICAFOME, se réunira en assemblée générale, vendredi 29 mai, à partir de 15h, à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert.
Contact : Sicafome au 03 86 84 28 75.



L'avenir du CAPA viticole au lycée de Cosne-sur-Loire en question

Les vignerons du Centre ont-ils besoin de salariés pour les seconder ?

Les vignerons de la Nièvre et du Cher auraient besoin de salariés qualifiés pour leur servir d'intermédiaires avec leurs salariés, de plus en plus nombreux sur des exploitations de plus en plus grandes. A l'initiative de Stéphane Leuzy, chargé de mission de l'association Avenir, une journée d'études était organisée, le 13 mai, au lycée viticole de Cosne-sur-Loire, le seul spécialisé en viticulture du secteur concerné.



Le 13 mai, les prescripteurs de l'emploi/formation se sont réunis à Cosne-sur-Loire pour évaluer les besoins en terme de main d'oeuvre chez les vignerons (ici chez Alain Cailbourdin à Maltaverne).



Alain Cailbourdin, responsable de la FUVC au sein du BIVC, défend le maintien du Capa viticole par apprentissage au sein du lycée de Cosne et évoque les besoins des chefs d'exploitation en main d'œuvre qualifiée pour les seconder.

De l'avis de tous les participants à la journée -les prescripteurs de l'emploi et de la formation-, les vignobles du Centre Loire connaissent des besoins de main d'oeuvre salariée adaptés aux évolutions du métier. Les chefs d'exploitation, que ce soit en Pouilly fumé ou en Sancerre, sont de plus en plus amenés à quitter leurs entreprises pour s'occuper de démarches commerciales, en formation ou à l'étranger pour trouver de nouveaux débouchés. Dans le même temps, depuis une quinzaine d'années, la taille de leurs exploitations viticoles, mais aussi le saut qualitatif de leurs vins, ont généré des besoins de main d'oeuvre inédits. *«En dix ans, selon les chiffres officiels de la MSA, le nombre d'heures de travail salarié dans les vignes a grimpé de plus de 30%»* explique Stéphane Leuzy, le chargé de mission de l'Association pour la valorisation de l'emploi en Nièvre rurale (Avenir). Le constat, fait en introduction de la journée d'étude du 13 mai au lycée des Cotereaux, à Cosne-sur-Loire, c'est que l'augmentation des effectifs a entraîné un besoin de salariés *«intermédiaires entre le viticulteur et les équipes salariées chargées de la production»*. D'autant que la moyenne d'emplois est passée de 1 à 2 postes par exploitation il y a quinze ans à 3 ou 4 aujourd'hui. Rien d'étonnant, donc, à ce que les responsables de l'emploi et de la formation des deux départements (Nièvre et Cher) décident de se mettre autour d'une table pour vérifier et évaluer qualitativement ces besoins, dans un secteur économique qui demeure *«le fleuron du dynamisme du bassin de Cosne et qui embauche»* selon Stéphane Leuzy. Excusée, la Chambre d'agriculture de la Nièvre participe à cette réflexion collective, aux côtés de la Maison de l'emploi et de la formation de la Nièvre, des Centres d'information et d'orientation (CIO) de Nevers et de Cosne, de l'Ecole de la 2è chance (financée par la CCI), de la Mission locale de Cosne, du chantier d'insertion de Cosne, du lycée agricole (qui dépend de l'établissement public d'enseignement agricole de Challuy), de la Chambre d'agriculture du Cher, du Greta de Nevers, du Pays Bourgogne nivernaise et du Bureau interprofessionnel des vins du Centre (BIVC) par l'intermédiaire de sa structure, la FUVC, spécialisée dans les questions de l'emploi/formation.

Saut qualitatif depuis plus de vingt ans

Le paradoxe, énoncé le matin par Mmes Colinot et Lemoal, responsables du lycée de Cosne, c'est qu'il existe des formations dédiées ici à la viticulture. Mal connu ou en manque de réputation auprès des professionnels et des jeunes, le Certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa), par apprentissage, a pourtant du mal à faire le plein. Un élève est inscrit cette année et un dossier d'admission est en cours pour la rentrée de septembre prochain. C'est d'autant plus surprenant, au regard des besoins des vignerons du Centre, que le lycée viticole de Cosne est le seul spécialisé en viticulture sur le secteur géographique de la Nièvre et du Cher, où travaillent plus de 500 chefs d'exploitations. Les raisons invoquées sont plurielles mais il semble que, outre une difficulté particulière de ces jeunes, parfois en difficulté, à s'insérer professionnellement, la formation ne couvre pas complètement la demande en futurs salariés prêt à prendre des responsabilités managériales, du type chefs d'équipes, prompts à seconder efficacement les exploitants dans les étapes de leur production. Présent le 13 mai, Alain Cailbourdin, vigneron à Maltaverne, en Pouilly fumé, et responsable de la FUVC, a confirmé et les attentes de ses collègues et le manque de salariés d'encadrement.
A titre personnel, il trouve une solution grâce à la présence de son fils, Olivier, doublement diplomé en technique viticole et en commerce, pour le seconder, notamment lorsque au moment de l'ébourgeonnage (dix jours en mai), le domaine fait appel à de saisonniers étrangers (vers midi, les participants ont pu aller à la rencontre de ces Bulgares devant les ceps de vigne). C'est aussi le cas au moment de la taille à l'automne. Tous les vignerons ne trouvent cependant pas leur compte chez les ex-apprentis viticoles, lorsque leurs parents partent en retraite et qu'ils se retrouvent à la tête d'exploitations chronophages. D'autant que la qualité recherchée, dans une approche de valorisation commerciale, entraîne souvent des changements de pratiques techniques. Cailbourdin père et fils, par exemple, sans devenir producteurs biologiques, ont fait le choix de ne plus faire que du désherbage mécanique, et non plus chimique, entre les rangs. *«Nous préférons exploiter un vignoble propre, c'est-à-dire proche de la nature, ce qui suppose beaucoup plus de main d'oeuvre»* argumente Alain Cailbourdin. Changement d'époque et de méthodes, synonymes du saut qualitatif réalisé par l'ensemble des vignerons du Centre Loire depuis près de vingt ans... Les chefs d'entreprises ont donc besoin de s'entourer.

Questionnaire pour évaluer les besoins

Pour le vérifier, les prescripteurs réunis le 13 mai ont donc décidé de lancer une enquête auprès des 500 viticulteurs du secteur. Ou tout du moins auprès de 1% d'entre eux. Dans la Nièvre, cela ne posera aucun problème, la Chambre d'agriculture, le Greta et le Pays Bourgogne nivernaise se chargeant d'aller présenter le questionnaire à 10 ou 15 vignerons. Dans le Cher, en revanche, la Chambre d'agriculture aura plus de difficultés pour accomplir sa tâche auprès des 45 ou 50 chefs d'exploitation suffisants pour obtenir un échantillon représentatif. Elle doit se prononcer bientôt sur le principe de cette étude, en lien avec le BIVC.
Si l'objectif est bien de trouver les justification du maintien de ce Capa au lycée de Cosne, *«une formation adaptée à nos besoins»* dit Alain Cailbourdin, l'idée est aussi de voir ce qui ne va pas (le problème d'images de ces métiers de la vigne, le manque d'attractivité pour les jeunes...)

Une campagne nationale à la télévision est d'ailleurs envisagée pour ce déficit de notoriété. Mais il s'agira surtout de créer une fiche de poste, par rapport à ce besoin en chefs d'équipe, afin d'évaluer les carences du Capa et comment les combler. *«C'est le lycée qui aura, finalement, à adapter les solutions. Il s'agira soit d'une montée en puissance des formations qualifiantes de type FAFSEA, soit la création d'une formation initiale nouvelle, correspondant à la fiche de poste prédéfinie»* anticipe Stéphane Leuzy. Mais peut-être que rien de tel ne sera décidé. Unanimement, les prescripteurs de l'emploi/formation évoquent de réels besoins. C'est désormais au questionnaire de les vérifier chez les vignerons.

EMMANUEL COULOMBEIX

Inondations

A l'heure de la décrue, les interrogations sont nombreuses

Les crues des jours derniers sont encore dans toutes les mémoires. Refusant d'y voir une fatalité, les syndicats agricoles se mobilisent et sont allé quérir un début d'explication auprès du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon



De nombreuses images de désolation comme celle-ci, dans le Tonnerrois

Ils sont une cinquantaine d'agriculteurs à avoir répondu à l'enquête diffusée par la FDSEA et les JA de l'Yonne pour recenser les dégâts occasionnés par les inondations de la semaine dernière. A ce jour, déjà 1187 ha de cultures et prairies recensées et plusieurs pertes d'animaux. Avec partout, le même sentiment d'impuissance face aux éléments, mais également de nombreuses interrogations : pourquoi tous les éleveurs n'ont-ils pas été prévenus ? Les rivières sont-elles assez entretenues ? La gestion des canaux, barrages et retenues est-elle coordonnée ?

C'est pour tenter d'obtenir un début d'explications et des informations supplémentaires, que les présidents des deux syndicats agricoles, ont souhaité rencontrer Eric Coquille, le président du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon, un secteur particulièrement touché, une fois encore, par les crues de la rivière qui le traverse.

Indemniser la perte de fourrage engendrée par les inondations

«Comment 110 mm de pluie peuvent-ils suffire pour inonder des centaines d'hectares… ?» Une équation simple dans l'énoncé, mais aux multiples réponses. A commencer par une configuration naturelle du terrain propice à ce type d'évènements, comme l'explique, Vincent, technicien au SIRTAVA : *«avec en amont, en secteur Côte d'Or, trois vallées parallèles et encaissées, avant le nœud de Vénarey les Laumes et une vallée qui s'élargit ensuite jusqu'à Montbard…»* Un relief qui, cumulé au fait de recevoir 50 mm de précipitations en un week-end sur des sols gorgés d'eau peut être l'amorce d'une explication. Ont été évoqués également les soupçons mettant en cause une intervention humaine dans le déroulé des évènements. Et sur ce point, le président Coquille et ses deux collaborateurs sont catégoriques : *«aucun élément anthropique en la matière ! Il n'y a personne qui puisse jouer sur les débits pour occasionner des phénomènes anormaux…»* Pour autant, les crues se répètent au fil des années, à un rythme qui semble s'accélérer et faute de solutions ad hoc pour y faire face, une amélioration du système d'alerte en amont est réclamée par la profession agricole. Secrétaire général adjoint de la FDSEA 89, mais également éleveur allaitant sur le secteur, Gilles Robillard ne décolère pas : *«en plus des pertes animales, se pose le problème de l'herbe souillée dans les pâtures. Où retrouver tous ces hectares ? Le facteur temps n'est pas négligeable non plus, car rattraper des vaches quand on vient de les lâcher, avec les crues, ça devient un peu sportif…!»*

Pour le président du SIRTAVA, le souci premier depuis plusieurs années, reste bien d'améliorer l'alerte des riverains : *«on a connu une période où c'était les gendarmes qui téléphonaient ! Et le plus souvent, à la décrue…»* Pour ce faire, l'obtention d'un 2ème programme d'actions de prévention des inondations est en cours, *«l'idée étant d'avoir accès à un automate d'alerte à l'attention des élus, complété par un système de cartographie et de modélisation pour mieux visualiser l'empreinte de l'étendue de la crue…»*

Pour le président de la FDSEA 89, Francis Letellier : *«on en revient aux éléments de base évoqués : si les inondations sont inévitables, il est impératif de trouver un moyen d'indemnisation des agriculteurs, pour la perte de fourrages engendrée et ce, du 1er mai au 30 octobre !»* Pour l'heure, un dossier va être porté en ce sens auprès du Conseil Départemental. L'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête, seront par ailleurs invitées à participer à des réunions sur le terrain, courant juin, pour faire le point sur le dossier et les tenir informées des avancées.

DOMINIQUE BERNERD



Les responsables syndicaux sont venus chercher des explications auprès du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon

▸ Agenda

23/05 Journée Portes Ouvertes.
Aux Jardins de la Croisière, 5 Chemin de la Croisière à Sens, qui fêtent cette année leurs 20 ans. Au programme : visite de l'exploitation, ateliers créatifs pour petits et grands, marché bio de plants de légumes et aromatiques, produits artisanaux (jus de fruit, miel, tisanes, gelées…), vente de produits du commerce équitable Artisans du Monde, produits de l'Yonne (céréales, farine, lentilles… Avec la présence des animaux de la Ferme de Flo. Renseignements au 03 86 64 93 18

27/05 Visite biodynamie en Grandes Cultures avec le Sedarb
Le SEDARB organise une visite biodynamie en Grandes Cultures mercredi 27 mai, de 9h30 à 12h30, chez Benoît Massé, à l'EARL des Terres de Vie, à Sts en Puisaye (Les Piloux). Au programme :
Présentation de la ferme : 110 ha conduits en agriculture biodynamique, certifiés par Demeter depuis 2010
Préparations biodynamiques : fabrication et conditions d'utilisation sur les cultures et le compost. Visite d'une parcelle d'essai variétés de blé issues de sélections biodynamiques (pouvoir couvrant et qualité) sur laquelle ont été pulvérisées 2 préparations biodynamiques
Inscriptions et renseignements : Hélène Levieil au 06 77 30 78 82

29/05 Marché à la ferme à Villiers-sur-Tholon
Une nouvelle saison commence, pour les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, qui ouvrent les portes de leurs exploitations pour les premiers marchés printaniers de l'année. Ainsi, de mai à septembre, la famille Boname, à Villiers/Tholon, Didier Bonnemain à Montacher-Villegardin et Christine Busson à Fouchères, accueilleront à tour de rôle, une quinzaine d'agriculteurs du réseau, afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais, dans un cadre authentique. Prochain marché à la ferme de l'année : vendredi 29 mai, de 16 h à 20 h, chez la Famille Boname, à Villiers-sur-Tholon

les RENDEZ-VOUS FENAISON



INFORMATION:
Fabien MAURICE: 06 31 10 31 73
* Lieu pouvant être modifié en fonction des chantiers disponibles et de la météo

RÉCOLTE, TRANSPORT
ET DISTRIBUTION
DU FOURRAGE ET DE LA PAILLE

MARDI 26 MAI
à partir de 10 h.

sur la commune de LIGNY LE CHATEL
(suivre fléchage PARIGOT)*

ETS Parigot
MATÉRIEL AGRICOLE et VITICOLE
89144 LIGNY-LE-CHATEL - 03 86 47 43 62

Avec la participation de
KRONE
JATOMA
VALTRA
GOWEIL
COSNET

▶ Agenda

02/06 Les systèmes de culture innovants à La Brosse

Après-midi Portes Ouvertes au lycée La Brosse à Venoy, mardi 2 juin, de 13 h30 à 17 h, pour une présentation des résultats du système de cultures bas-intrants, mené dans le cadre du réseau Dephy/Ecophyto. Au programme :
Présentation de l'essai et de ses résultats technico économiques depuis 2008 Evaluation de la durabilité du système : économique, sociale, environnementale
Démonstration de désherbage mécanique sur maïs, avec la participation d'une bineuse à guidage optique de chez Garford et de herse étrille
Moment de convivialité autour d'un verre au lycée
Organisation : lycée agricole et Chambre d'agriculture
Renseignements : Sarah Gonzalez au 03 86 94 28 46

04/06 - Rencontres autour de la méthanisation

Dans le cadre des journées Portes Ouvertes du programme Innov'Action, présentation jeudi 4 juin, de 14h15 à 16h30, du système de méthanisation mis en place à la Ferme de la Pierre qui Vire, à Saint-Léger Vauban : retour d'expérience sur un modèle de méthanisation à la taille de l'élevage, témoignage de l'agriculteur et visite de son installation de méthanisation. Par ailleurs, conférence sur la méthanisation, lundi 1er juin, de 10h à 12h, à la DDT, rue Monge à Auxerre

13/06 Le statut d'associé stagiaire à Chichery

Une méthode innovante pour renouveler un associé en toute sécurité. Présentation de la démarche, samedi 13 juin, de 15 h à 16 h, au Gaec de Chichery, à l'occasion des 50 ans du GAEC. Au programme : présentation du GAEC (activités et organisation), de la méthodologie d'intégration de nouveaux associés. Marché de producteurs locaux, exposition de vieux matériels

16/06 Auto-construction de strip-till à Béon

Dans le cadre des journées Portes Ouvertes du programme Innov'Action, présentation d'une démarche d'auto-construction de strip-till, mardi 16 juin, de 14 h à 17 h. Témoignage de Patrick Roy : "Comment ai-je construit mon strip-till et pourquoi?" ; présentation de son outil auto-construit ; visite de parcelles implantées avec cet outil ; démonstration dans une de ses parcelles

Agro-écologie

Grandes Cultures et agro-écologie dans l'Yonne

Dans le cadre des rencontres *«l'Agro-écologie en Marche en Bourgogne»*, l'Yonne se mobilise et organise quatre rendez-vous incontournables sur l'agro-écologie dont deux journées dédiées plus spécifiquement aux Grandes Cultures.

Résultats d'essais et pilotage des cultures, tables rondes, exposition de matériel de semis… Les thèmes seront pluriels lors de ces 2 journées et mettront en avant les multiples facettes de l'agro-écologie.
Mercredi 27 mai : bilan à mi-parcours des expérimentations longue durée avec SeineYonne. Rendez-vous à 13 h 30 sur la Plateforme Artemis SeineYonne, à Nitry (Inscription obligatoire)
Le Service agro-développement Seine-Yonne, mutualisation des services agronomiques Capserval et 110 Bourgogne, a mis en place des essais pluriannuels pour une durée de 8 ans sur sa plateforme d'essais Artemis à Nitry et vous propose un bilan à mi-parcours. Sur cette plateforme mettant en avant l'agro-écologie ou comment atteindre la triple performance (économique, environnementale et sociale) trois thématiques seront développées :
Quelle alternative aux rotations courtes Colza/blé/orge d'hiver ?
Itinéraire technique et raisonnement : peut-on réduire les intrants ?
Quelle alternative au désherbage tout chimique ?
Quatre ateliers experts compléteront la visite :
Comment modifier les intrants ?
Farmstar Expert et l'agriculture en précision
Les ravageurs du colza : constat et solutions durables
La filière du chanvre : quels atouts pour nos systèmes ?
Le lin oléagineux d'hiver : atouts agronomiques et alimentaires
Lundi 1er juin : *«Gagnants avec un sol vivant : le semis-direct sous couvert au service d'une aventure humaine».* Rendez-vous à 9 h, à la SER de Bord à Bligny en Othe (Brienon-sur-Armançon). Inscription obligatoire
4 ateliers vous seront proposés :
- La vie biologique des sols, avec Vincent Chaplot (IRD)
- L'assolement commun et les objectifs de la SEP de Bord avec Pierre Butin et Stéphane Bezines (SEP de Bord)
- Le semis-direct à la SEP de Bord : les outils, le système de culture avec Eric Bizot (CA 89), Christophe de Carville (Sky), Jean Butin et Yves Bézines (SEP de Bord)
- Ce système dans un territoire à enjeu eau : quels résultats ? Laurette Paravano (CA 89)
Un temps d'échange clôturera les ateliers de 12h à 13h autour de la question : ***«Ensemble vers la performance économique, environnementale et sociale…oui, mais comment ?»*** Jean-Marie Baillard (directeur du lycée de La Brosse) et Thierry Desvaux (SEP de Bord) seront également présents pour répondre aux questions. Vous pourrez ensuite continuer les débats autour d'un cochon grillé (5 euros/personne, inscription obligatoire à l'adresse suivante : www.yonne.chambagri.fr)


Sur la plateforme d'essais d'Evry, dans le Sénonais, lors de l'édition 2014

Qu'est-ce que les rencontres *«L'agro-écologie en marche en Bourgogne?»*

Ces rencontres ont pour objectif de mieux définir et comprendre ce qu'est l'agro-écologique, avec des exemples illustrés réalisés par des agriculteurs. Les Chambres d'agriculture et le Réseau des Etablissements publics agricoles s'associent pour organiser 10 évènements en Bourgogne, sur l'agro-écologie dans le cadre du Réseau Rural. Cette action est coordonnée avec les Portes Ouvertes Innov'Action.
4 rendez-vous dans l'Yonne du 27 mai au 8 juillet 2015 :
Mercredi 27 mai 2015 : Bilan à mi-parcours des expérimentations longue durée avec SeineYonne. Rendez-vous à 13h30 sur la Plateforme Artemis SeineYonne de Nitry – inscription obligatoire
Lundi 1er juin 2015 : *«Gagnants avec un sol vivant : le semis-direct sous couvert au service d'une aventure humaine»*. Rendez-vous à 9h à la SEP de Bord à Bligny-en-Othe
Jeudi 4 juin 2015 : Conférence sur le bio. Rendez-vous à 9h30 à la Chambre d'agriculture à Auxerre.
Mercredi 8 juillet 2015 : Entretenir ses vignes sans désherbant, visites et témoignages dans le vignoble. Rendez-vous à 14h à Beines.

Rendez-vous sur www.bourgogne.chambagri.fr pour découvrir le programme des journées Innov'actions.
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :
Camille Noilhan, Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 15
Amélie Petit, SeineYonne, au 03 86 53 44 22

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE ET ARTEMIS

Rendez-vous

Venez et entrez au coeur des «fermes et caves ouvertes» le dimanche 24 mai

Le dimanche 24 mai 2015, des hommes et des femmes vous ouvrent les portes de leurs fermes et de leurs caves. Ils vous invitent à découvrir leurs métiers et leur passion.

De 10h00 à 18h00, vous pourrez visiter 5 fermes et caves réparties sur l'Yonne. Toutes les options sont possibles : prendre le temps et profiter des animations, des dégustations proposées à un endroit, ou réaliser un parcours pour découvrir un maximum de choses. À chacun de choisir selon ses envies…

Du Nord au Sud :

- **à Joigny (Jovinien)**, chez **Gérard Calmus «Domaine Calmus père et fils», viticulteurs**- 13, rue du Luxembourg
Marché du terroir ; artisanat ; dégustation et vente de vins de Bourgogne AOC ; restauration avec traiteur et plats des exposants (pain, vin, fromage)
Tél : 06 09 42 36 26
mail : calmartine@wanadoo.fr

- **à Branches (Auxerrois)**, chez **Joël Desmoutiers et Gérard Breton, éleveurs de chèvres laitières** - 10 rue Cadoux
Visite guidée de l'exploitation : chèvrerie, fromagerie, atelier de traite (traite à 18h00) ; dégustation gratuite et vente directe des produits de la ferme ; déjeuner le midi sur réservation : assiette du chevrier et plateau de fromages ; buvette, boudins faits sur place, crêpes et glaces toute la journée ; marché de terroir.
Tél. 03 86 73 78 70
ou 06 32 62 39 72

- **à Fleys (Chablisien),** chez **Nicolas et Vincent Laroche «Domaine de la Meulière», viticulteurs**
18 route de Monts de Milieu
Pique-nique au domaine sur inscription ; vous apportez votre repas, nous fournissons le vin dès 12h00 ; visite des installations de 10h00 à 18h00 ; dégustations ; mini-randonnées dans le vignoble (départs 10h30 et 15h30).
Tél. 03 86 42 13 56
mail : contact@chablis-meuliere.com

- **à Saint-Bris-le-Vineux (Auxerrois)**, chez **Marylène et Philippe Sorin «La Cave du Maître de Poste», viticulteurs** - 12, rue de Paris
Visite de la cave et de l'ancien relais de poste ; dégustations de la production : vide-grenier dans le village.
Tél. 03 86 53 60 76
mail : philippe.sorin@libertysurf.fr

- **à Coulanges-la-Vineuse (Auxerrois)**, chez **Magali Bernard «SCEA du Clos du Roi», viticultrice**
Pique-nique géant : on allume le four à pain et vous mangez votre pique-nique (froid ou chaud au four à pain) ; on fournit le vin ; visite de cave, du vieux pressoir de Coulanges ; potiers et initiation à la poterie (enfants).
Tél. 03 86 42 25 72,
mail : magali@closduroi.com

CAVAP

Visite à FranceAgriMer

Journée découverte pour les jeunes agriculteurs de la Cavap qui, après avoir été reçus au siège de FranceAgriMer, ont visité la Bourse de Commerce de Paris et le site de la future plateforme portuaire de la coopérative à Montereau, en cours d'achèvement



A l'endroit même où se tenait la corbeille des transactions menées à la criée : le groupe de jeunes de la CAVAP, en visite à la Bourse de Commerce, accompagné de Baudoin Delforge, Eric Allain et du vice-président de la coopérative, Nicolas Huot

Mis en place l'an passé sous l'entité des *«Épis de la Vanne»*, le groupe jeunes de la coopérative Cavap compte à ce jour une trentaine d'adhérents. Avec pour objectif, précise son directeur, Baudoin Delforge, «*de leur faire découvrir la filière, en leur montrant notamment le cheminement de ce que deviennent leurs céréales après la collecte, que ce soit par le biais de l'exportation ou de la transformation*.» Après une première visite au Port de Rouen et de l'usine Saipol au Meriot, une délégation d'une quinzaine de jeunes agriculteurs s'est rendue la semaine dernière au siège de FranceAgriMer à Montreuil , où reçus par son directeur général, Éric Allain, ils se sont fait présenter l'établissement et expliqué ses missions.

Placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, FranceAgriMer est né il y a 6 ans, de la fusion des cinq offices agricoles de l'époque. Lieu d'information, d'échanges et de réflexions stratégiques, il joue également un rôle d'arbitrage et de gestion pour les filières nationales de l'agriculture et de la pêche. Un lieu que connaît bien le directeur de la Cavap, présent depuis 17 ans au conseil de direction de FranceAgriMer. Ses missions sont multiples explique Eric Allain, directeur général de l'établissement : *«l'expertise économique et la connaissance des marchés, l'accompagnement des filières et de leurs réflexions stratégiques, la mise en place et la gestion d'aides nationales et communautaires…»* Sans pour autant n'être qu'une simple machine administrative *«crachant»* ses chiffres : *«nous tirons notre originalité d'être le lien entre l'administration, représentés par l'État et le ministère de l'Agriculture et l'ensemble des professionnels. Ce qui se traduit par un Conseil d'administration composé majoritairement de représentants de la profession agricole…»* Parmi les sujets d'actualité sur lesquels travaille actuellement FranceAgriMer : le plan protéines blé tendre (en partenariat avec Intercéréales), la mise en place du comité grandes cultures élevage nutrition, la réduction de la dépendance nationale en matière de protéines.

La plateforme portuaire de Montereau bientôt opérationnelle

La matinée s'est ponctuée par une visite de la Bourse de Commerce de Paris. Un lieu mythique où se négocient depuis 6 siècles sous sa coupole, les contrats liés au secteur des céréales. Si l'informatisation des marchés à terme a conduit depuis 1998, avec Euronext, à la fin de l'activité boursière des marchandises et aux contrats traités à la criée, le Syndicat Général de la Bourse de Commerce, présent depuis ses origines et présidé par Baudoin Delforge, y conserve encore ses bureaux. Menacé il y a 3 ans de devoir quitter les lieux, par l'actuel propriétaire, la CCI de Paris, le Syndicat Général a réussi à se maintenir dans ses locaux historiques, grâce notamment au soutien apporté par le ministre Le Foll.

Avant le retour à Villeneuve l'Archevêque, les jeunes de la CAVAP ont pu découvrir en avant première, les installations de la plateforme portuaire en cours d'achèvement à Montereau, créée par la coopérative sur le site de l'ancienne usine d'engrais Yara. Un projet mené en partenariat avec Axereal, pour un coût global d'environ 4,2 M€. Opérationnel dans quelques mois, le site aura une capacité de charge à l'année de 180 000 tonnes. Une porte ouverte sur les plus grands ports céréaliers, pour les blés et les orges de la coopérative, grâce notamment à l'accès des bateaux au canal Seine Nord Europe.

DOMINIQUE BERNERD

Sens

Une Foire bien arrosée

Pour sa 88e édition, la Foire de Sens aura fait sortir les parapluies, météo oblige ! Pas de quoi néanmoins décourager ses visiteurs, venus par dizaines de milliers cette année encore, à la découverte de plus de 350 exposants, répartis tout au long des trois kilomètres de promenades de la ville. Une des dernières Foires en France, à être installée ainsi, au cœur de la cité et libre d'accès. Comme à ses habitudes, le Pôle agricole a drainé les foules cinq jours durant. Autour du pavillon de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au décor floral et paysager réalisé par la MFR de Gron, de nombreux acteurs du paysage agricole départemental. Et pour animer le tout, la *«Ferme de Flo»*, avec quelques-uns de ses pensionnaires, plébiscités par le jeune public. La Foire aura été aussi l'occasion de récompenser les viticulteurs présents sur ses allées, en décernant ses *«Brennus»*. Au palmarès 2015, pour les vins de l'Yonne :

Crémant de Bourgogne : Bruno Verret (argent) ; Extra-dry rosé baigoule, Bailly Lapierre (argent) ; Brut Pinot noir, Bailly-Lapierre (argent)

Bourgogne rouge : Irancy 2012, Domaine Verret, *«l'âme du Domaine»* (or) ; Coulanges la Vineuse 2011, Domaine Lemoule, cuvée Chanvan (argent) ; Pinot noir 2013, Calmus Père et Fils (bronze). Bourgogne blanc : Saint Bris 2013, Domaine Verret (or) ; Bourgogne chardonnay 2013, Calmus Père et Fils (argent)



De l'eau dans le crémant… ? L'emplacement des stands conduit parfois à d'étranges raccourcis… !



A la santé de la Foire de Sens !

▸ Formations

Sortie du catalogue Formations printemps-été : 15 nouvelles formations proposées !

Sur la dernière campagne de formations (octobre 2014-avril 2015), vous avez été plus de 750 agriculteurs à nous faire confiance. Venez découvrir toutes les formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires de mai à novembre 2015, sur le site www.yonne.chambagri.fr
Pour toute précision ou inscription, contactez nous au 03 86 94 22 22

Réaliser ma télédéclaration en intégrant les nouveautés de la PAC

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture propose de vous accompagner dans votre télédéclaration. Simplifiez-vous la tâche avec une télédéclaration guidée étape par étape, cohérente et sécurisée, où les nouveautés de la PAC 2015 vous seront présentées. Places restantes : Gron (28 mai), Venoy (3 juin)
Contact : Valérie Rousseau, 03 86 94 22 22
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Je crée ou j'entre dans une société : je réussis mon projet d'association

La création d'une société ou l'arrivée d'un nouvel associé, amènent de nouveaux questionnements. Comment s'organiser au mieux pour satisfaire tous les associés? Cette formation de 2 jours vous aidera à préparer sereinement votre installation en société en prenant en compte les aspects relationnels et juridiques
Dates : 5 et 12 juin, à Auxerre
Public : Agriculteur (trice), ayant le projet de créer ou d'intégrer une société
Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande



Ambassade du charolais

Le charolais côté nature et saveurs

L'Ambassade du charolais s'est réunie en assemblée générale à Saulieu le 15 mai, en marge des Journées gourmandes. Une belle date pour une association qui défend sur tous les fronts une race décidément très nature et saveurs...



Les ambassadeurs du charolais réitèrent à chaque occasion leur engagement à promouvoir et défendre l'emblématique race charolaise en France comme à l'étranger.

Pour cette 32ème assemblée générale, l'Ambassade du charolais a choisi le cadre de Saulieu et des Journées gourmandes. Si le président, Bernard Martin, affiche un moral en berne, regrettant le manque d'engagement de nombreux ambassadeurs, le rapport d'activité des sections de Saône et Loire et de Côte d'Or montre quant à lui que quelques personnes très motivées sont capables de remuer des montagnes.
Pour ces ambassadeurs d'une race et d'une viande qu'ils se sont engagés à promouvoir et à défendre sur tous les fronts et dans toutes les manifestations, la mobilisation s'impose en effet. Le président de l'Ambassade comme beaucoup d'autres membres s'alarme ainsi d'un *«rougissement»* des prairies, l'emblématique charolaise cédant chaque année quelques hectares de plus à d'autres races allaitantes comme la limousine ou la salers. Pourtant, insiste Bernard Martin *«le charolais si souvent utilisé en croisement, reste la race qui transforme le mieux l'herbe en viande»*. Autre sujet d'inquiétude justement, la virulence des campagnes anti-viande et l'émergence d'un droit de l'animal qui peut jouer contre l'élevage et les éleveurs.

Des sections dynamiques sur tous les fronts

Face à un contexte difficile sur le plan économique et pénalisant sur le plan sociétal, la section de Charolles animée par Monique Mathieu pour la Saône et Loire et celle de Côte d'Or par Guy Régnier, n'ont pas ménagé leurs efforts en 2014 pour participer à tous les événements où une dégustation de viande était la bienvenue et pour porter haut ainsi les couleurs de la charolaise. Le dernier événement en date étant les Journées gourmandes de Saulieu qui se déroulaient du 14 mai au 17 mai.
Temps fort de l'assemblée, la partie informative a vu Jean-Luc Loison, éleveur dans la Nièvre, témoigner de son expérience dans la vente directe. La diversification dans la commercialisation de viande en vente directe est intéressante économiquement et apporte une plus-value supplémentaire à l'activité d'élevage, mais elle demande aussi des qualités spécifiques, un sens de la logistique et une organisation qui supposent que les éleveurs développent de nouvelles compétences, s'il veulent réussir et surtout durer.

AMK

► Agenda

26-05 AG d'Afdi BFC à Vesoul

L'Assemblée Générale d'Afdi (Agriculteurs français développement international) Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 26 mai 2015 au lycée agricole Etienne Munier à Vesoul, en Haute Saône à partir de 9h30 jusqu'à 16h.
Au programme : en matinée, rapport d'activité et focus sur un voyage d'étude à Madagascar et le partenariat avec Rofama ; dans l'après-midi, une table ronde sur la question « Quels changements demain dans l'installation des jeunes en agriculture familiale, au nord et au sud ? ». Présentation de la plateforme d'innovation agro-environnementale Artémis par les coop de Bourgogne et de Franche-Comté.
Contact : afdibfc@afidbfc.org, 03 80 48 43 27

Vente directe : l'appui d'une marque, le soutien du collectif

Vente directe : l'appui d'une marque, le soutien du collectif
Engagé dans une réflexion sur la vente directe très en amont de la création de la SARL «Morvan nature et saveurs» qu'il gère avec deux autres éleveurs associés, Michel Loison a défini son modèle de développement sur le long cours. La vente directe cela ne s'improvise pas et, même soutenu par une marque bien installée comme celle du Parc du Morvan, cela reste une aventure dont les contraintes poussent rapidement certains éleveurs vers la sortie. Aujourd'hui la SARL Morvan Nature et Saveurs est bien rodée. Elle a trouvé sa vitesse de croisière à raison de trois vaches abattues et piécées sous vide par mois (une bête par exploitation), vendues soit à des particuliers, soit à des cuisines collectives d'établissements d'enseignement ou de maisons de retraite. *«Nous avons un seul fichier client pour les trois exploitations»* témoigne Michel Loison, *«avec différents points de retrait pour les colis, l'approvisionnement de deux collèges à Château-Chinon et Montsauche et de deux maisons de retraite»*. Côté logistique, la SARL peut compter sur le soutien de l'association Morvan Terroir et son réseau de boutiques et points de vente et une notoriété installée au travers de la marque Parc du Morvan. *«Il faut beaucoup travailler la logistique et les approvisionnements, pour être en mesure de répondre aux demandes. Il faut surtout bien mesurer son développement»* prévient Michel Loison en indiquant qu'il n'est pas question de s'engager vers plus de ventes et un accroissement non maîtrisé du portefeuille client, car cela nécessiterait un tout autre niveau d'organisation pour la société. Autre constat : *«sans l'appui du collectif»* (soutien associatif, organisation sociétaire, risques et produits partagés...) *«le développement actuel n'aurait pas été possible»*.
Au final, les comptes plaident en faveur de cette diversification et la plus-value est au rendez-vous. Charges déduites (dont 1000 euros environ par animal rien qu'en frais d'abattage) on ne roule pas sur l'or, mais les associés trouvent là une rémunération supplémentaire. *«Il nous reste encore à faire des progrès sur le plan de la communication et de la logistique»* constate Michel Loison, ce qui nécessite d'investir du temps et de s'investir encore un peu plus. Sans oublier qu'en matière de vente directe, il est un aspect sur lequel un producteur ne peut pas transiger et doit rester inflexible : c'est celui de la qualité. *«Dans les élevages on avait tendance à négliger un peu le grain de viande, en vente directe c'est un atout majeur»*, la qualité prime sur tout le reste.

AMK



Michel Loison et l'animatrice de Morvan Terroir, association qui fait la promotion des produits et savoir-faire du Morvan.

AGRIBAT CONCEPT
PORTES OUVERTES
Gaec de WITTELSHEIM
100, rue de Cernay - 68310 WITTELSHEIM
29 - 30 et 31 mai à partir de 10h00
• Bâtiment bois lamellé collé EMG 3500m²
• Logettes paillées 220 places
• Roto traite extérieure BOUMATIC 36 postes
• Robot de trempage
Contact : Martin FONCK - tél : 06 07 25 18 22
contact@agribat-concept.com - www.agribat-concept.com
EMG COBEFA BULCKE AGRI-SERVICE

Agro-Écologie

Rendez-vous sur des exploitations innovantes...

Des événements et des portes ouvertes témoignent des initiatives et des expérimentations régionales en matière d'innovation. Des rendez-vous à ne pas manquer.

Une centaine d'acteurs sont mobilisés au travers de portes ouvertes et d'événements ciblés dans tous les départements, pour soutenir et de valoriser des démarches innovantes. Au coeur de la démarche, l'agro-écologie et de nombreuses thématiques dans le cadre des rendez-vous Innov'Action. Les thématiques sont largement illustrées par des témoignages et des échanges entre agriculteurs avec comme fil conducteur des démarches innovantes conduites par et pour les agriculteurs..

Parmi les principales thématiques des rendez-vous de l'agro-écologie :
- Grandes cultures : le bilan des expérimentations longue durée des systèmes de culture, la technologie au service de la performance technique et environnementale, la complémentarité entre les ateliers grandes cultures et élevage (cultures dérobées et oléagineux), les pratiques innovantes visant la triple performance en pariant sur le collectif.

- Production vaches allaitantes : la valorisation des haies et des prairies pour gagner en autonomie.
- Système laitier : l'autonomie du système et la valorisation des produits.
- Viticulture : l'entretien des vignes et des sols, avec des matériels innovants.
- Légumes : la conférence bio spéciale agro-écologie.



1 Plateforme ARTEMIS : Expérimentations longue durée Systèmes de culture
Mercredi 20 mai 2015 de 9h à 17h à **Fromenteau 21**

2 L'utilisation des légumineuses : semis, pratiques, distribution..
Mercredi 20 mai 2015 de 14h à 16h à **St Hilaire en Morvan 58**

3 Plateforme ARTEMIS : Expérimentations longue durée Systèmes de culture
Mercredi 27 mai 2015 de 13h30 à 18h à **Nitry 89**

4 Améliorer la productivité avec l'introduction de nouvelles cultures
Jeudi 28 mai 2015 de 14h à 17h à **Châteauneuf-Val-de-Bargis 58**

5 Gagnant avec un sol vivant :
Le semis-direct sous couvert au service d'une aventure humaine
Lundi 1er juin 2015 de 9h à 16h à **Bligny-en-Othe 89**

6 Les systèmes de culture innovants :
Synthèse sur 7 ans avec démonstrations de bineuse par Garford, de herse étrille
Mardi 2 juin de 13h30 à 17h à **Venoy** (Lycée La Brosse) **89**

7 Engraisser ses génisses :
Quelles sont les pratiques des éleveurs maîtrisant ces productions ?
Mardi 2 juin 2015 de 14h à 17h à **Pazy 58**

8
Mercredi 3 juin 2015 de 14h à 17h à **Luthenay-Uxeloup 58**

9 La méthanisation
Jeudi 4 juin de 14h15 à 16h30 à **La Pierre qui vire 89**
Conférence Lundi 1er juin de 10h à 12h à **la DDT à Auxerre 89**

10 Conférence bio spéciale Légumes et Agro-écologie
Jeudi 4 juin 2015 de 9h30 à 12h à **Auxerre** (Chambre d'agriculture) **89**

11 Valoriser les haies et gagner en autonomie
Vendredi 5 juin 2015 de 9h à 12h à **Challuy** (Lycée) **58**

12 Réduction des intrants et MAEC
Vendredi 5 juin de 9h à 12h à **Montcorbon (45)**

13 L'herbe et les haies, des ressources à valoriser en Charollais
Mardi 9 juin 2015 de 9h30 à 12h30 à **Vérosvres 71**

14 L'utilisation des légumineuses : semis, pratiques, distribution...
Mercredi 10 juin 2015 de 14h à 16h à **Pazy 58**

15
Jeudi 11 juin 2015 de 14h à 16h à **Flety58**

16 Le grand épeautre, un mets de choix dans l'alimentation des veaux
Jeudi 11 juin 2015 de 9h30 à 12h30 à **Vitry sur Loire 71**

17 Tout un système pour gagner en autonomie et valoriser ses produits
Vendredi 12 juin 2015 de 9h à 12h à **Rouy 58**

18 Le statut d'associé stagiaire : une méthode innovante pour renouveler un associé en toute sécurité
Samedi 13 juin de 15h à 17h au **Gaec de Chichery 89**

19 Intégrer des légumineuses
pour favoriser la fertilité des sols en semis sous couvert
Mardi 16 juin 2015 de 14h à 17h à **Chevenon 58**

20 Cultures, intercultures et dérobées :
des leviers pour renforcer l'économie et soigner l'environnement
Mardi 16 juin 2015 de 9h30 à 12h30 à **Baudrières 71**

21 Réussir son implantation : Une démarche d'autoconstruction de strip-till
Mardi 16 juin 2015 de 14h à 17h à **Béon 89**

22 Le récupérateur de menues pailles
Mercredi 17 juin 2015 de 9h30 à 12h à **Michery 89**

23 Le soja, une culture pleine d'atouts
Comment l'implanter et bien gérer le salissement pour en bénéficier pleinement ?
Vendredi 19 juin 2015 de 14h à 16h30 à **La Chapelle-Thècle 71**

24 L'enherbement des vignes dans le chablisien, quelles expériences ?
Mercredi 8 Juillet 2015 de 14h à 17h à **Beines 89**

25 Matériels innovants d'entretien des sols en viticulture
Jeudi 23 Juillet 2015 de 9h à 16h via un rallye dans 3 exploitations **du Mâconnais 71**

Viande bovine

La FRB Bourgogne règle la mire

Les sections bovines des FDSEA de Bourgogne, réunies en configuration régionale la semaine dernière, ont réglé la mire syndicale après une semaine de rapport de force avec les abatteurs.

Trésorerie et stratégie syndicale étaient les principaux sujets à l'ordre du jour du dernier conseil d'administration de la FRB Bourgogne, la semaine dernière à Pouilly en Auxois. Au sortir d'une semaine d'action syndicale, avec les blocages des outils Bigard de Venarey les Laumes et de Cuiseaux, les responsables des sections bovines des FDSEA ont dressé un premier bilan des avancées obtenues et fixé le cap à tenir pour les quatre semaines à venir.

Une filière autiste et méprisante

Et la mobilisation devra perdurer face au scandaleux comportement de l'aval de la filière. Face à une conjoncture artificiellement dégradée par les opérateurs et à des prix de la viande qui partout en Europe – sauf en France – progressent, la FNB avait obtenu en début de semaine dernière l'organisation d'une table-ronde filière qui s'est déroulée le 12 mai sous la présidence du ministre de l'agriculture.
Si Jean-Pierre Fleury y a rappelé avec fermeté ses différentes intransigeances (voir encadré), le président du Syndicat National de l'Industrie des Viandes (SNIV), dans un surprenant monologue, a publiquement expliqué que les éleveurs devaient « se mêler de ce qui les regardait » ! C'est en tout état de cause dans cet optique que les responsables de l'élevage Bourguignon ont d'ores et déjà bâti leur plan de charge pour début juin, où sans évolution positive de la filière, des actions dures seront initiées à l'endroit des abatteurs et de la grande distribution, dont la responsabilité dans les difficultés actuelles des producteurs n'est plus à prouver.

Trésorerie des élevages : Des besoins sous-estimés

En parallèle de ces actions visant à faire évoluer le prix des animaux, les membres de la section bovins-viande de la FRSEA Bourgogne sont revenus sur les besoins de trésorerie des éleveurs jusqu'alors largement sous-estimés par les pouvoirs publics. Au gré d'un recensement effectué auprès des organisations bancaires, des fournisseurs de l'élevage et de la MSA Bourgogne, un premier chiffrage révèle un niveau d'encours de l'élevage allaitant de l'ordre de 42 millions d'€ en Bourgogne, largement supérieur aux éléments transmis il y a quelques semaines maintenant au ministère de l'agriculture (9 millions d'€). Jugeant inapproprié, pour ne pas dire indécent, le niveau des enveloppes exceptionnelles pour prise en charge des cotisations sociales allouées par le ministère (432000 €), les responsables dénoncent le simulacre de mobilisation auquel se livre le gouvernement à grand coup de renfort médiatique et demandent la mise en œuvre d'un véritable plan d'accompagnement de l'élevage allaitant.
Enfin, le conseil d'administration sera revenu sur le dossier sensible des MAEc herbagères sur lequel une action sera entreprise auprès du Conseil régional de Bourgogne afin qu'une solution soit trouvée pour les éleveurs des zones de plaine historiquement attributaires de la PHAE et aujourd'hui démunis face à un cahier des charges imbuvable et à des modalités de calcul de chargement qui conduiraient les éleveurs à décapitaliser pour respecter les engagements de la mesure.

S.L – Section bovins-viande FRSEA Bourgogne



Réforme de la PAC 2015 *Les DDT communiquent (11ème partie)*

Les droits à paiement de base - DBP

Le régime des droits à paiement unique (DPU) n'existe plus en 2015, il est remplacé par le régime des droits à paiement de base (DPB). Si l'exploitation a évolué depuis le 15 mai 2013, une démarche peut être nécessaire pour obtenir des DPB sur la période 2015-2020.

Les DPB sont en règle générale créés selon la référence historique de l'agriculteur, qui correspond à une part des paiements qu'il a reçu au titre des DPU pour la campagne 2014, répartie sur la surface admissible déterminée pour 2015. Il sera donc attribué à chaque agriculteur un nombre de DPB égal à la surface admissible en 2015. La valeur des DPB convergera en 5 ans vers la moyenne nationale (70% de convergence en 2019).

1. Le ticket d'entrée et les références historiques

Pour qu'un exploitant puisse bénéficier de DPB, il doit :

- être agriculteur actif au 9 juin 2015 (dépôt d'une déclaration PAC en 2015),
- disposer d'un «ticket d'entrée»,
- disposer de références historiques 2014 (paiement DPU 2014), en absence de paiement 2014, la référence historique est fixée à zéro et convergera vers la moyenne nationale.

Pour détenir le «ticket d'entrée», il faut respecter l'une des conditions suivantes :

- avoir perçu des paiements directs au titre de la campagne 2013,
- avoir bénéficié d'une attribution par la réserve de DPU au titre de la campagne 2014,
- n'avoir jamais détenu de DPU et justifier d'une activité agricole en 2013.

Les agriculteurs qui ne bénéficient pas directement du ticket d'entrée et de références historiques, peuvent les acquérir, sous-réserve du respect des conditions d'octroi, par le dépôt d'un ou plusieurs formulaires (ou clauses) en DDT, le 9 juin au plus tard.
Ces formulaires, accompagnés de leur notice explicative, sont disponibles sur Télépac. Ils sont relatifs aux transferts de ticket d'entrée et/ou de références historiques, à l'accès au régime de paiement, aux cas de subrogations et à l'attribution de DPB par la réserve.

2. Le transfert de ticket d'entrée et de références

Les tickets d'entrée et les références historiques peuvent se transférer entre agriculteurs actifs au 9 juin 2015, mais uniquement avec un transfert de foncier (vente, bail, transfert de fermier sortant à fermier entrant). Un agriculteur cédant doit donc déposer un dossier PAC en 2015, au moins pour une parcelle de subsistance.

Lorsqu'un agriculteur actif transfère un ticket d'entrée, il conserve le sien. Un agriculteur actif peut transférer plusieurs tickets d'entrée.
La référence historique transférée représente un pourcentage de la référence du cédant, ce pourcentage est toujours la part de surface admissible du cédant qui est transférée.
Les références sont à transférer lorsqu'un transfert de terres a eu lieu depuis le 15 mai 2014.

Les formulaires ou clauses à utiliser pour ces transferts sont :

n°12 - transfert de ticket d'entrée et/ou de références historiques en accompagnement d'un transfert direct de terres
- vente ou bail entre le cédant et le repreneur

n°13 - transfert de ticket d'entrée et/ou de références historiques en accompagnement d'un transfert indirect de terres - transfert de fermier sortant à fermier entrant, fin de mise à disposition, mise à disposition

3. L'accès au régime de paiement

Les formulaires ou clauses à utiliser pour accéder au régime de paiement sont :

n°14 - prise en compte d'un cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle lors de la campagne 2013 et/ou 2014

n°15 - déclaration d'exercice au 15 mai 2013 d'une activité de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles

4. Les cas de subrogation

Dans les cas de subrogation, il n'est pas nécessaire que les cédants ou structures sources soient encore agriculteurs actifs en 2015. Par contre, dans la plupart des cas, il doit y avoir continuité du contrôle de l'exploitation (au moins un agriculteur présent dans l'exploitation en 2013 est toujours dans la nouvelle exploitation en 2015) et constance du périmètre (les mêmes parcelles sont exploitées avant et après la subrogation, cette vérification est réalisée du 15 mai 2013 au 9 juin 2015).
Six cas de subrogation sont retenus dans la réglementation européenne et font l'objet de six formulaires :

n°1 - changement de statut juridique ou de dénomination entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

n°2 - fusion d'exploitations entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

n° 3 - scission d'exploitation entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

n°4 - héritage d'exploitation entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

n°5 - donation d'exploitation entre le 16 mai 2013 et le 9 juin 2015

5. Les attributions de DPB par la réserve 2015

L'accès aux DPB peut également se faire par octroi de la réserve. Il n'y a aucune condition relative au ticket d'entrée ou à la référence historique pour accéder à la réserve. Les DPB attribués par la réserve sont d'un montant égal à la moyenne nationale.

Quatre programmes d'attribution ont été retenus pour la réserve 2015, les demandes sont à déposer avec les formulaires suivants :

n°6 - attribution/revalorisation de DPB par la réserve au titre d'une installation entre le 16 mai 2010 et le 9 juin 2015 (jeune agriculteur)

n°7 - attribution/revalorisation de DPB par la réserve au titre d'une installation individuelle entre le 1er janvier 2013 et le 9 juin 2015 (nouvel installé)

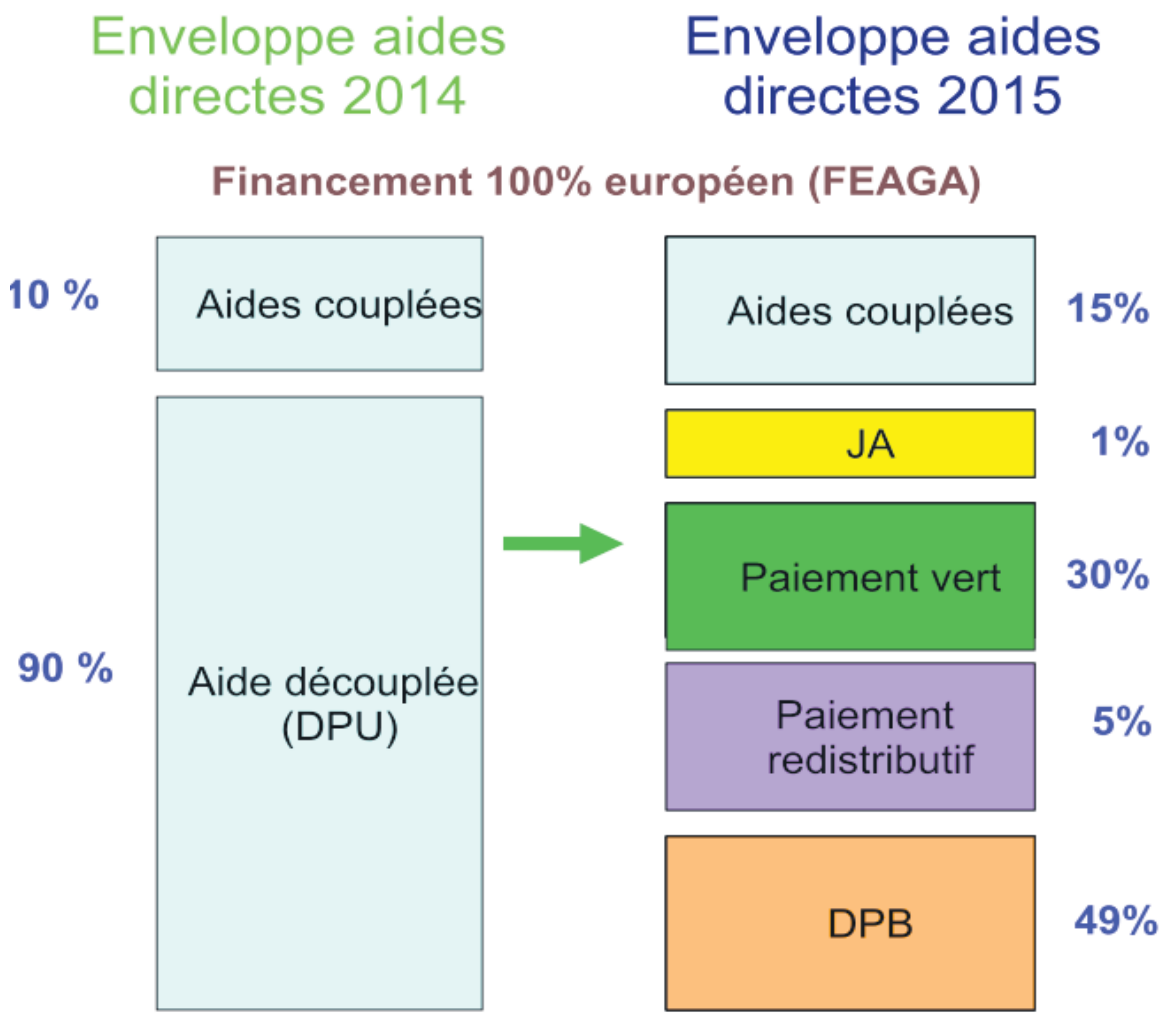
n°8 - attribution/revalorisation de DPB par la réserve au titre d'une installation en société entre le 1er janvier 2013 et le 9 juin 2015 (nouvel installé)

n°9 - attribution/revalorisation de DPB par la réserve au titre du programme grands travaux pour des surfaces récupérées entre le 16 mai 2014 et le 9 juin 2015

n°10 - attribution de DPB par la réserve au titre du programme «désavantages spécifiques» avec ré-installation à titre individuel

n°11 - attribution de DPB par la réserve au titre du programme «désavantages spécifiques» avec ré-installation au sein d'une société

Dans certaines situations, il peut être nécessaire de déposer plusieurs formulaires différents. Toutes les clauses doivent être dûment renseignées et signées et déposées à la DDT pour le 9 juin, dernier délai.



Contacts en DDT :

DDT 21 :
Isabelle FIEVET
03 80 29 44 46

DDT 58 :
Sabine HEINTZ
03 86 71 52 33
Florence Cario
03 86 71 52 35

DDT 89 :
Caroline Pitois
03 86 48 41 29
et Laurence Boudin
03 86 48 42 59

DDT 71 :
Nadine Corsin
03 85 21 86 76

Juridique

Statut du fermage : le congé rural délivré par le bailleur

A l'issue du bail initial, le renouvellement intervient automatiquement pour une nouvelle période de 9 ans, par le seul effet de la loi. Si le propriétaire ou le locataire ne souhaite pas renouveler le bail, il faut alors prévenir l'autre partie au moins dix-huit mois avant la fin du bail (art. L 4411-47 et L 411.55 du Code Rural).

Toutefois, le propriétaire ne peut s'opposer au renouvellement du bail qu'en raison des manquements du preneur ou afin de reprendre le bien pour l'exploiter personnellement. Le bailleur devra de surcroit, impérativement délivrer un congé par exploit d'huissier.

L'opposition au renouvellement du contrat

Le non-renouvellement du bail ne peut intervenir que sous certaines conditions pour le bailleur, à savoir:
-le preneur ne respecte pas les conditions d'exploitation et d'habitation ou est en infraction avec la réglementation des structures,
-le preneur ne paie pas régulièrement le fermage (art. L 411.53)
-les agissements du preneur sont de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds (art. L 411.53)
-le preneur refuse d'apporter certaines améliorations
-le preneur est âgé (art. L411.64)
-pour raison de construction ou de changement de destination des biens

Le droit de reprise du propriétaire

Le propriétaire a la possibilité, au moment du renouvellement, de reprendre les biens loués pour exploiter lui-même son fonds ou le faire exploiter un descendant direct majeur ou son conjoint.

Plusieurs conditions devront être remplies par le bénéficiaire de la reprise au jour d'effet du congé:
- ne pas avoir dépassé l'âge de la retraite (sauf s'il s'agit de reprendre une exploitation de subsistance)
- justifier des diplômes agricoles ou d'une expérience professionnelle de cinq années
- se consacrer à l'exploitation du bien repris pendant au moins neuf ans
- être en règle vis à vis du contrôle des structures
- disposer du cheptel et du matériel nécessaire (ou avoir les moyens de les acquérir)

Le congé doit être motivé sur la reprise, mentionner les caractéristiques du bénéficiaire de la reprise et reproduire l'article L. 411-54 qui donne au fermier le droit de contester le congé.

Le fermier dispose alors de QUATRE mois pour contester le congé en saisissant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux. Ce délai est impératif, une fois dépassé, l'action est forclose.
Toutefois l'article L 411-54 du Code Rural, prévoit quelques exceptions qui permettent de contester le congé, passé le délai initial de quatre mois, notamment lorsque le formalisme imposé par l'article L 411-47 n'a pas été respecté.

Pour toute information complémentaire, contactez le service juridique FDSEA21.

AURÉLIE LUCAS, JURISTE EN DROIT RURAL À LA FDSEA 21.

Prévention

Accueillir du public sur son exploitation

Vous êtes de plus en plus nombreux, chaque année, à ouvrir les portes de votre exploitation pour accueillir le grand public. Groupama Grand Est vous donne quelques conseils pour accueillir les visiteurs durant la période estivale sans les exposer à certains risques.
Vous proposez à la vente ou à la consommation des produits préparés par vos soins : - veillez à imposer une hygiène corporelle rigoureuse aux préparateurs, - nettoyez régulièrement les locaux et le matériel, - vérifiez bien vos matières premières, - organisez le stockage et les postes de travail, - maîtrisez la chaîne du froid, la cuisson et le refroidissement, - gérez soigneusement les déchets. La sécurité alimentaire est primordiale et soumise à des textes réglementaires : soyez vigilant, votre responsabilité peut être engagée en cas de contamination du public.
Parallèlement, veillez à anticiper les risques d'incendie, de blessure ou d'intoxication : Listez les risques possibles de votre exploitation…les tracteurs, les bâtiments, les animaux, les clôtures… Ce repérage vous permettra d'identifier les issues de secours et de mettre en place une signalétique et des dispositifs d'urgence.
Faites vérifier les installations électriques par un bureau de contrôle agréé. Par la suite prévoyez la lever des réserves indiquées ou les travaux à réaliser dès réception du rapport de vérification.Pour assurer la sécurité des visiteurs, mettez aux normes les bâtiments de réception et formez vos salariés aux gestes de premiers secours.
N'hésitez pas à contacter votre conseiller Groupama pour vérifier vos garanties.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

▶ Firmes & Machinisme

Claas Bourgogne.

Tombola en hiver, lauréats au printemps.



Les semaines passent vite, très vite, mais tout arrive à point…Claas Bourgogne a remis la semaine dernière à Varois et Chaignot, les prix de la tombola organisée lors des dernières journées commerciales de la St Martin. Denis Guenat, directeur, Valérie Nivois, assistante marketing, Lionel Martin, responsable commercial, Martial Pagny, responsable Après-Vente et magasins, ont remis les huit lots de la tombola aux lauréats désignés par tirage au sort. Voici la liste des heureux lauréats et leur lot :
-un GPS Copilot TS à l'Earl des Courteraies de Massingy
-un compresseur Belair 50l à l'Earl Faudot de Bousselange
-un aspirateur FOX ICA à la Scea Sordoillet de Grésigny Ste Reine et à l'Earl Levoyet de Pralon
-un coffret d'outillage King Tony à l'Earl Paul de Chaignay et au Gaec du Vernoy de Ouges
-une montre CLAAS à l'Earl des Deux Provinces de Tichey
-une montre Total à Mr Boisson Thierry de Chambornay lès Pin (70)



VOS CONCESSIONNAIRES

Ets MARECHAL
58 - Donzy **03 86 39 30 51**
58 Corbigny **03 86 20 04 78**
18 St Satur **02 48 54 12 97**

Ets VEZIN
58 Sermoise **03 86 90 98 98**
18 Torteron **02 48 76 41 64**

Ets VIARD
71 Cressy/Somme **03 85 84 88 10**

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 13/05/2015	Bourg-en-Bresse 19/05/2015	St Christophe-en B. 13/05/2015	National 13/05 au 19/05/15
Vaches viande (V)	U		NC	4,10 €	4,05 €
	R	3,65 €	3,70 €	3,82 €	3,65 €
	O	-	3,40 €	-	3,27 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,40 €
	O	3,28 €	3,30 €	-	3,21 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	2,84 €
	P	2,70 €	2,80 €	-	2,64 €
Génisses VML	U	4,10 €	4,25 €	4,65 €	4,28 €
	R	3,87 €	3,85 €	4,05 €	3,75 €
	O	-	3,35 €	-	3,11 €
Taureaux VML	URO	-	2,65 €	2,82 €	2,74 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 19/05/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	3,72	
250-300 kg	-	3,33	3,13	
300-350 kg	-	3,08	2,93	
350-400 kg	-	2,96	2,79	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,66	
250-300 kg	-	2,79	2,61	
300-350 kg	-	2,57	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,99	2,76	
400-450 kg	-	2,83	2,76	
450-500 kg	-	2,73	2,59	
500-600 kg	-	2,52	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,35	-	
450 kg et +	-	2,31	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,73	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,60	2,22	2,02	-
5 -10 ans	2,63	2,15	2,00	-
+10 ans	-	2,06	1,82	-
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,89	2,31	2,08	-

Bovins : 774
Qualité satisfaisante, mais volumes insuffisants pour satisfaire les besoins des acheteurs. 97% de vendus.

Broutards-Taurillons : Vente rapide et totale à des cours fermes et même en hausse en extras.

Laitonnes-Génisses 18 mois : L'offre est de qualité bien ordinaire et les cours sont reconduits.

Génisses 30 mois - Taureaux : Demande suivie, tarifs sans changement.

Vaches : Présentation de bonne qualité entraînant une légère hausse des cours.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 18/05

Bovins (227)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
200 à 360 kg	580 - 1010	2,71 - 3,49
430 à 505 kg	980 - 1230	2,37 - 2,71
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
335 à 540 kg	980 - 1350	2,30 -2,91
Laitonnes		
200 à 360 kg	580 - 920	2,45 - 2,93
380 à 410 kg	-	-
Génisses		
460 à 525 kg (16-24mois)	990 -1120	2,13 - 2,15
530 à 675 kg (24-36mois)	1060 - 1440	2,00 - 2,13
Taureaux		
610 à 1015 kg	1060 - 1730	1,65 - 1,74
Vaches		
Vaches légères	850 - 1210	
Vaches entre deux	1220 - 1470	
Vaches lourdes	1500 - 2150	

Vente rapide en mâles jeunes et légers à des tarifs très fermes. Les premiers taurillons d'herbe se vendent rapidement à des cours plus porteurs. Vente totale en laitonnes et femelles d'export à des cours plus fermes. Meilleure demande en taureaux. Belles présentation en vaches maiges, le placement est plus rapide à des tarifs plus fermes.

Divers : Une génisse BBB pesant 682 kg vendue 2520 € soit 3,70 € du kg vif. Une vache BBB pesant 630 kg vendue 2020 € soit 3,21 € du kg vif.

Bovins gras : 1
Vaches de viande : 3,90 à 4,10 € kg de viande.
La faiblesse des apports permet de tenir les tarifs.

Pour le prochain marché du mardi 26 mai : Arrivée des bovins à 10h, vente à 13h.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 29/04/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,30	3,00
250 à 300 kg	3,09	nc
300 à 350 kg	3,02	2,78
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	2,72	2,55
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,65	nc
250 à 300 kg	2,65	2,36
300 à 350 kg	2,52	2,25
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,10
Vaches		
- 5 ans	2,10	1,96
de 5 à 10 ans	1,93	1,80
+ 10 ans	-	1,77

Broutards, Laitonnes :
La présentation des broutards est plus hétérogène, les veaux légers inférieurs à 10 mois continuent à se commercialiser correctement, la vente est plus difficile dans les autres catégories, dans les laitonnes y il a beaucoup d'invendus, essentiellement la marchandise destinée à l'Italie trouve preneur.

Vaches-Génisses : commerce plus difficile en toutes catégories plus particulièrement en génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 19/05/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,35 €	3,05 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,90 €	2,75 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,80 €	2,65 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,25 €	2,95 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,80 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-

Tendance : Vente toujours active dans les mâles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 11/05/15 au 17/05/2015*

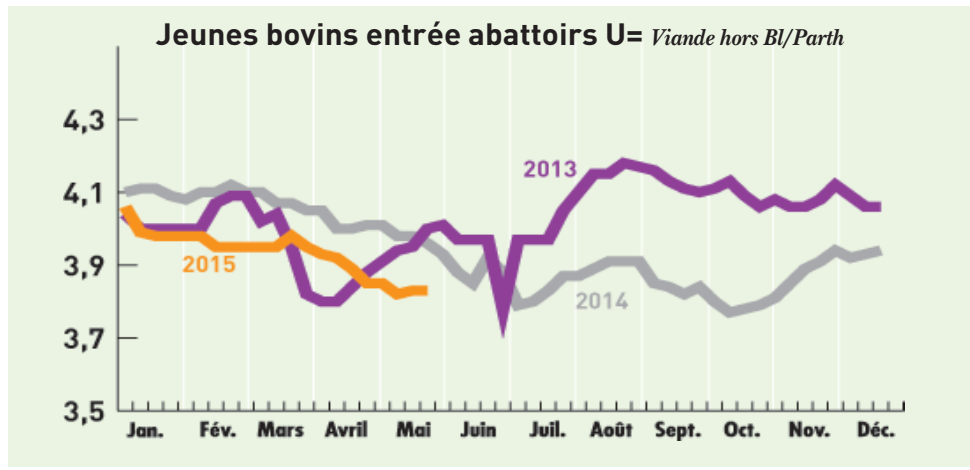
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,94 €	-
350 kg	-	2,74 €	-
400 kg	-	2,66 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,50 €	-
500 kg	-	2,35 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,45 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,75 €	-

Tendance :
Augmentation des cours chez les mâles due à une bonne demande en légers et à un manque d'offre en lourds.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 11/05/15 au 17/05/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,83 €	3,67 €	-			
Races mixte		-	3,48 €	3,45 €	3,42 €	-	
Races lait					-	3,28 €	3,24 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,43 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,04 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,18 €	4,03 €	3,94 €	3,74 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,15 €	4,00 €	3,91 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,39 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,50 €	3,45 €	-	-
Races lait				-	-	2,94 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,63 €	4,40 €	4,13 €	3,97 €			

Tendance : Marché calme pour un mois de mai.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 11/05/15 au 17/05/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,99 €	3,95 €	3,87 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,75 €	4,29 €	4,11 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,98 €	3,92 €				
Races mixte					3,40 €	3,45 €		-
Races lait						-	2,90 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,89 €	4,63 €	4,31 €	4,15 €				

Tendances SEM. 21 / 2015

Bovins de boucherie

Les échanges bénéficient de la réduction de l'offre engendrée par les travaux de saison. Les tarifs se maintiennent dans les Charolaises haut de gamme. Les transactions sont un peu plus régulières, mais sans plus-value dans les bonnes génisses et jeunes vaches charolaises de qualité bouchère avec une demande plus régulière dans le sud du pays. La tendance est à une reconduction plus facile des cours dans les réformes allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, l'équilibre offre/demande reste favorable à la production avec des industriels qui doivent maintenir l'activité de leur usine de transformation. Le commerce est assez fluide avec des tarifs en progression dans les vaches frisonnes, abondances et les montbéliardes. Les prix sont stables dans les taureaux. En jeunes bovins, face aux difficultés de valorisation de nos produits sur le marché italien dans un contexte européen très concurrentiel, les tarifs se stabilisent dans les races à viande, mais ils restent très largement en dessous des coûts de production. Les laitiers sont mieux recherchés pour compenser le manque de vaches. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Le commerce est un peu plus régulier pour les bonnes génisses et jeunes vaches de gabarit proche de la finition avec des tarifs qui se détendent légèrement après les baisses de ces dernières semaines. La demande reste prudente pour le bétail ordinaire à herbager ou les vaches longues à finir. ■

Broutards

La réduction saisonnière de l'offre et une demande qui reste soutenue à l'export entrainent un commerce toujours assez tonique dans les mâles de moins de 300 kg. Les sujets plus lourds restent également demandés sur l'Italie et le Maghreb avec une préférence pour les sujets herbés. Les transactions sont un peu plus régulières dans les bonnes femelles herbées alors que la demande reste peu soutenue dans les ordinaires.. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les disponibilités sont mesurées, ce qui permet de maintenir un commerce assez fluide avec des tarifs fermes des bons veaux frisons montbéliards ou abondances. Le commerce est sélectif dans les charolais, limousins, car si les bons buveurs restent bien valorisés, les transactions sont très sélectives dans les veaux non-buveurs. La faiblesse de l'offre favorise la vente dans les très bons croisés mixtes. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 20 avril) :
«Au regard des incohérences que présentent les cotations par rapport à un marché particulièrement actif, les représentants de la Fédération Nationale Bovine demandent la suspension des cotations des Gros Bovins Entrée Abattoirs».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 avril) :
«Cours facilement reconduits sauf en femelles lourdes.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 11/05/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**3,01 - 3,39**	-
Gras (38-44 kg)	-	**3,01 - 3,36**	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,95 - 3,15**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	**1,10 - 1,31**	**0,94 - 1,09**	-
Divers			
Béliers:	**1,06 -1,66**		
Agneaux maigres :	-		
Caprins : 19 à 43 €	**0,38 - 1,79**	-	
Boucs :			

Ovins : 559

Apports de saison. 98% de vendus.

AGNEAUX : Malgré que l'offre dépasse de beaucoup les annonces, elle reste modérée mais de qualité très correcte. Les besoins sont limités et les cours à nouveau en légère baisse.

BREBIS : Sortie plus hétérogène, tarifs à peine reconduit.

Effectifs : Agneaux: 390 - Brebis : 141 Béliers : 13 - Caprins : 15. Divers : 0.

Prochain marché : le jeudi 28 mai 2015 (pesée 6h30 - vente 9h00). Pensez à annoncer vos animaux avant vendredi 15 mai 18h.

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 18/05*

Ovins : 95	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres		
Agneaux gras	**125 - 138**	**2,91 - 3,21**
Brebis	**30 - 86**	**0,89 - 1,11**
Béliers	**60 - 97**	-

Légère baisse dans l'ensemble des catégories. Un seul invendu..

Le prochain marché aura lieu le lundi 1er juin aux horaires habituels.

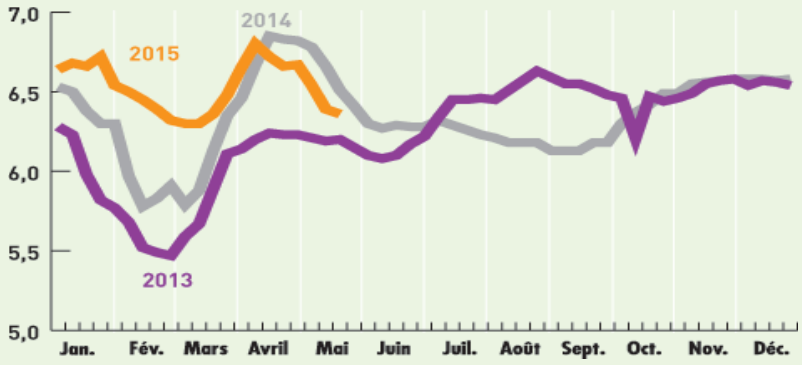
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 11/05/15 au 17/05/2015*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,52 €**	**6,12 €**
Couvert	16-19 kg	**6,99 €**	**6,47 €**	**5,99 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,74 €**	**5,52 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 11/05/15 au 17/05/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,36 €	**6,79 €**	**2,45 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 11/05/2015 au 17/05/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,07 0,01	7,08 0,01	6,51 0,12	-	-	-	-
	R Var.	6,69 -0,07	6,68 =	6,60 0,10	-	6,60 -0,07	6,55 -0,17	-	-
	O Var.	-	6,12 -0,18	5,78	-	6,12 =	6,04 -0,07	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,90 -0,06	6,88 =	6,22 0,01	-	6,99 0,16	6,74 0,01	-
	R Var.	6,60 -0,07	6,61 -0,02	6,53 -0,09	5,83 -0,22	6,52 -0,04	6,47 -0,04	6,16 -0,10	5,74 -0,05
	O Var.	6,33 0,06	6,26 -0,18	6,27 -0,34	5,69 -0,34	6,12 -0,06	5,99 -0,08	5,83 -0,09	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-		5,74 -0,01	5,56 0,08	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,52 -0,06	-	-

Zone nord : Agneaux : Dans un marché assez calme, l'offre et la demande s'équilibrent entraînant une stabilisation des cours. Brebis : Marché équilibré. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52

Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :

Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons :. 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce

Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :

Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins :. 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	160 €	140 à 160 €
2e coupe	160 €	140 à 150 €
3e coupe	150 à 160 €	140 à 150 €

Porcins

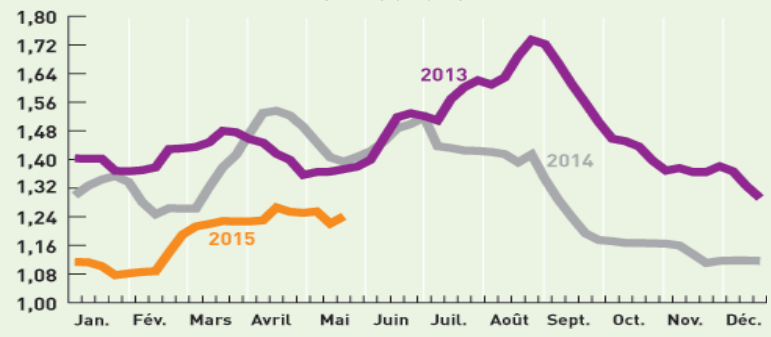
Porcs charcutiers cadran de Plérin (14 853 porcs présentés) — *Cotations du Lundi 18 mai 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,241 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 08/05 au 14/05/15*

144 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

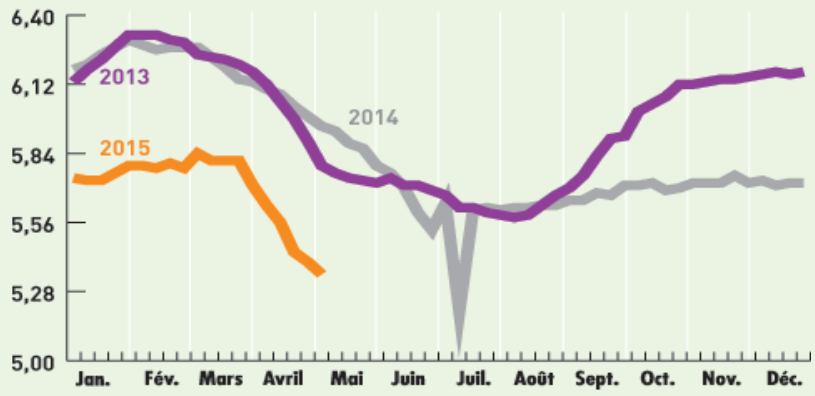
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 11/05/15 au 17/05/2015*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**8,94 €**	-	-
U	-	**7,53 €**	**6,52 €**	-
O	-	**5,35 €**	**5,78 €**	**3,45 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 11/05/15 au 15/05/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**87**	**430-640 €**	**300-450 €**	**260-340 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**265-325 €**	**215-265 €**	**140-170 €**	**80-100 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**405-495 €**	**275-355 €**	**220-270 €**	**100-140 €**
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		**550-640 €**	**400-460 €**	**270-320 €**	**140-170 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**870**	**250-370 €**	**220-310 €**	**125-225 €**	**80-130 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 11/05/15 au 17/05/2015*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,68 €**	**2,55 €**	**1,65 €**	**–**
Bons	**2,38 €**	**2,10 €**		

Céréales

Marché du 06 mai 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**		**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	mai-juin	165.		N C
	fourrager	mai-juin	140		N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11		inc.		C
	fourrager		inc.		C
Aube/Yonne	fourrager	mai-juin	140		N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 63-64 kg/hl	mai-juin	146		N C
Sud Côte-d'Or	selon PS			inc.	C
Nord Côte-d'Or	62/63 kg/hl	mai-juin	155		N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl		145		N C
Aube/Yonne	50 kg/hl			inc.	N C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Cote d'or-Haute Saône				inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/		mai-juin	140 à 141		N C
		juil.-sept.	143 à 144		N C
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		mai-juin	135		N C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte d'Or/Saône et Loire		3 d'oct.	150		N C
POIS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Cote d'Or		mai-juin	200		N C
Aube/Yonne/Cote d'Or		mai-juin	200		N C

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Same Fruttuto 85 II année 2003, 850 heures, 3 distributeurs double effet att. auto masse pneu 10% usure freins hydro
✆ 06.40.48.69.50. hr

19 - AV Tract CASE JXU 1090 4RM, clim, an 2005, 3650h + bati fourche QUICKE, TBE.
✆ 06 73 72 83 37.

38 - Vds tract. MF 130, moteur Hatz D 1 moteur Fiat 500, 1 cultivateur Sicam 7 dents 170 largeur.
✆ 04 74 92 04 20

38 - Vds tracteur Fiat 70-66, 2 rm, 8650 H, 1985, TBE, exo de TVA : 6500 euros.
✆ 06 73 39 97 45

42 - Vds cse cess. RB cha. variable 150 fan. 5.50 m broyeur Axiale 2.70 m pince balle enrubann. Rotavateu Howard 1.80 m roues jumelées 16 9 34 Lamborghini Formula 115 charrue Huard 3 cor
✆ 06 82 02 83 33

42 - Vds tracteur Massey Fergusson 3060 Autotronic 9100 h - 80 cv - 1989 - 4 roues motrices pneus 30 % usure - vitesses rampantes - bon état général - 8500 euros
✆ 06 88 38 03 06

54 - Vends tracteur Case IH Puma cux 145, 2012, 1250 H, rel avant, vario, entretenu concess. 4 distri élec. TBE 64.000 euros HT.
✆ 06 51 69 02 01

58 - CHERCHE Deutz 7206 ou 360 ou 370 dans l'état (réf. 210E)
✆ 06 23 78 22 61

67 - Vends cause cessation John Deere 7200R, 230 cv Vario, an. 2012, 2700 h, pneus 80% bon.
✆ 06 72 80 16 03

69 - Vds Valtra N101 2012 CAB et pont av. suspendu clim cab Municipality Rele AV toutes options.
✆ 07 87 10 77 54

Travail sol

26 - Vds andaineur Kuhn Ga-3501-Gm neuf
✆ 04 75 48 21 55 (HR)

69 - Vds motoculteur Iseki KS650 roto et charrues quart de tour bon état.
✆ 04 74 69 80 25

Récolte

01 - Vds faucheuse conditionneuse FC 283 GII, portée, très bon état, peu servie
✆ 06.73.70.69.29

01 - Vds faucheuse Kuhn GMD 802 - pirouette Kuhn 7501 - andaineur Fella 2 toupies - presse RBX 452 Dal pour veaux
✆ 06.67.60.56.82

01 - Vds faucheuse conditionneuse Kuhn FC 280P BE
✆ 03.85.36.44.61. HR

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 190A)
✆ 06 29 81 80 05

21 - VENDS presse New Holland BB 950, 65 000 bottes, prix : 18 000 euros (réf. 2103)
✆ 06 82 65 19 10

21 - VENDS andaineur Niemeyer 3.40 m. essieu Tandem, - faneuse Potinger NZ69, 6.90 m, le tout BE. (réf. 21VB2)
✆ 06 70 46 78 89

26 - Vds moissonneuse 1530 NH 3600 heures, petit prix.
✆ 06 67 27 85 30

38 - Vds lève-palette cartel - pirouette 2 toupies Kuhn.
✆ 06 86 66 43 20

38 - Vds Faucheuse CLAAS 2650 DISCO PLUS de 2003 - a fauché 30 ha par an - cause cessation
✆ 06 08 57 63 24

42 - Vds dessileuse Lucas 1701 pirouette Fella 4 toupies cse retraite très bon état
✆ 04 77 65 42 89 apr. 18h

42 - Vds round baller NH 648 5500 bts Tbe + récolteuse fléaux Taarup 1.35 m cse cess.
✆ 04 77 28 75 66

42 - Vds round baller Class 46 très bon état 11500 bottes maxi prix 4600 €
✆ 06 64 69 90 91

42 - Vds autochargeuse Pottinger 30m3 Ladeprofi 2 peu servi Round baller IH ch variable - état de marche balle 1.50 m x 1.80 m
✆ 06 75 84 88 30

52 - Vends MB TX62, année 1998, 2075 h, batteur, coupe 4.57 m, clim., broyeur, éparpilleur, coupe avancée avec 2 scies électriques ,parfait état, prix non négociable, 45 000€ HT. (réf. 2108)
✆ 06 86 90 41 95

58 - VENDS presse BR Claas Variant 260, année 2005, Pick-Up, large, première main, TBE (réf. 200A)
✆ 03 86 78 70 37

58 - Retraité VENDS MB Deutz Fahr 35.80, 1991, 4.20 m., 2 700 h., clim., coupe céréales et coupe colza, BE. (réf. 2107)
✆ 06 70 95 80 46

71 - Vends andaineur Kuhn GA 8521 de 2007, andain central, bon état, 14.000 euros.
✆ 06 75 28 47 79

89 - RECHERCHE auto-chargeuse petites bottes NH 1006 ou autre (réf. 1908)
✆ 06 70 98 33 82

89 - VENDS faucheuse Vicon 2.80 m., - andaineur Krohn 4.61 m., - presse RDE NH 644, - épandeur Leboulch 5502 (réf. 2104)
✆ 03 86 32 21 30

Traitement

71 - Vends pulvé 2010, montage MB trac, JCB, Xylon - hydro pulvé 2.000 litres, rampe 27/28 m aux normes, contrôle valide, 15.000 euros.
✆ 06 75 28 47 79

Manutention

03 - vds tracto New Holland B110 4x4 rabot chaîne moto redu cage de travail bovins bon état
✆ 06 82 29 78 44

70 - Recherche Èleveur sanctionné SNA PAC 2014 pour comparaison dossier cent pour cent herbe.
✆ 06 74 49 00 58

Taille

42 - Vds déchaumeur à disques Vaderstad Carrier CR 300 22 disques relevage rouleaux hydraulique trés bon état - 9000 €
✆ 06 88 38 03 06

Agri. divers

01 - Vds semoir blé 3 m - semoir maïs 4 rgs pneum 3m - cultivateur - cureuse à fossé - rotoculteur - disques - pompe à eau 6 cyl. - sous soleuse
✆ 04.74.30.47.08

18 - Vends RB Case, ficelle - faucheuse cond. à rouleaux, 3,20 m - enrubanneuse Elho 420 ACI, matériel en très bon état.
✆ 06 88 49 58 45.

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

21 - VENDS 40 m. Cornadis Dumas Manuel 48 places, - 1 cellule 120 qx avec vis reprise, - 1 cellule 350 qx avec vis reprise, - 2 boisseaux 3 T. aliment, - 1 boisseau 10 T. aliment, - 1 chaine à godets 12 m., - barrières toutes dimensions, - petites roues AR de traitements Kléber super 3 - 9,5 R 36, - 2 pneus Good Year 18.4 R 38, - mois. batteuse 3850 Laverda, - tracteur 696 Renault. (réf. 1910)
✆ 03 80 96 44 68 - 06 73 10 01 13

21 - VENDS presse JD 580, balle Master, TBE plus options, 9 000 bottes et petit matériel (réf. 210A)
✆ 06 15 93 10 18 HR

26 - Vds coffrets clés douille de 10/17 10/32 12 pans et 6 pans 8 pipes 6 pans 12/21 8 plates 10/34 mixtes tuyaux arrosage perforés 1 filet grille dim 8x3.50m 1 poste à souder VTT neuf.
✆ 04 76 38 08 47

30 - Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, bennes 7- 8- 10- 12 T.
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vends lève palette Cartel pirouette Kuhn 3 toupies.
✆ 06 86 66 43 20

38 - Vends fendeuse horizontale sur roue 380 V, scie circulaire sur roue 380 V, monte botte.
✆ 06 88 34 30 61

38 - Cause retraite vds presse B. R. Krone T bon état fauch. cond. Kuhn 7 assiettes pulvé. 12 m.
✆ 06 82 23 73 20

38 - Vends 1 vibro 2m50 de largeur 4 rgs dents roue cage (casse-motte) : 500 euros + 1 semoir à maïs Monosem mécanique 4 rgs : 200 euros + 5 masses avant de 40 kg chacunes de tracteur Same : 2501 euros.
✆ 06 76 03 94 92

39 - Vds 2 tracteurs Case IH 833 + chargeur + JX60 850 h. Fauch. Kuhn 2D12 GMD600. Fan. 4201. And. JA300. Press. BR Krone BR125. Aplatis. 2014. Char. fourrag. matériel divers.
✆ 06 47 65 86 83 - 06 73 13 01 24

42 - Vds plateforme en bois 4 roues freinées 4m x 1.80m + Bull Fiat 411 avec lame, prise de force, relevage 3 points + ancien motoculteur Energic 416 moteur S9 roues fer
✆ 06 84 16 45 60

58 - VENDS Retro Pelle faucheux 325, TBE, - semoir à maïs 4 rangs et un broyeur horizontal Nicolas 320 (réf. 210D)
✆ 06 75 86 52 20

69 - Vds charrue Bi Socs HB1 - Herse portée - Mangeoire 4 m. - 2 niches veaux blé orge - Pièces faucheuse Kuhn GDM.
✆ 04 74 05 64 91 HR

71 - Achète presses M.D., semoirs à maïs Nodet pneumatiques.
✆ 06 61 30 27 94

84 - Cse retraite, Vds tracteur Renault Dionis 130 état neuf 230 H, pulseur TTZ, élévateur, manitou buggy 1800 K à gaz et boss élect. 1500 K + tout matériel vinicole.
✆ 06 88 56 09 51

89 - ACHAT tracteurs 4 RM (même en panne), - MB avec cabine, - presses à rouleaux, - tractopelles (réf. 2006)
✆ 06 35 29 44 20

Elevage

01 - Vds bétaillère OD libre service PV 1T2 PTC 5T2 cessation
✆ 03.85.31.62.79

38 - Vds Cornadis 16 places, bon état.
✆ 06 89 89 28 63

Véhicule

Utilitaire

26 - Vds berlingot de avril 2013 65000 kms avec caisson frigorifique. Prix à débattre TBE.
✆ 04 75 21 74 83

38 - Pick up Navara 4x4, 5 places, 133000 kms, contrôle OK, 2004, hard top crochet, bon état : 9000 euros.
✆ 06 70 87 61 30

38 - Vds Berlingo diesel 07/2005, 80500 kms, direction assistée, lève vitre élect. attelage 3100 HT.
✆ 06 77 91 41 10

69 - Vds Kangoo DCI 70 10/2009 85000 km porte coulissante latérale intérieur bois.
✆ 07 87 10 77 54

71 - Cse retraite vends bétaillère Renault Master, 174.000 km, très bon état, région La Clayette.
✆ 03 85 28 25 12

Tourisme

38 - Vends Renault Scénic 2001, 18000 kms, CT OK : 2000 euros.
✆ 04 76 81 20 41 HR

71 - Vds XM 2,5 L turbo D, fact. récente, 1.100 euros, pneu neuf, atte. caravane, clim., contrôle OK, hyper état.
✆ 03 85 76 84 94

Achat-Vente

Récolte

38 - Vds foin en bottes - récoltes 2015, très bonne qualité centre Isère.
✆ 06 08 32 95 59

69 - Recherche cerises à ramasser à façon dans le Rhône.
✆ 06 52 07 20 91

Fourrage

38 - Vds foin sur pied 3,5 Ha.
✆ 06 37 88 73 46

ACHÈTE
PAILLE-FOURRAGE
Tous Formats
Ste T.N.D.
Tél. : 03 84 32 31 08

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant

Propriété

58 - VENDS exploitation caprine fromagère + maison, possibilité achat que cheptel, 114 IA (réf. 210C)
✆ 03 86 39 47 79

84 - Cse retraite, cède exploit. 84 : Elevage avi. bio. Pondeuses+ céréales+ PPAM. SAU 7,43 ha. TB terres. Bâti 700 m² dont 140 m² hab. classe A. Equip., mat., clientèle. contact : jpmcs@orange.fr

Terrain

07 - Vends Jeunes Vergers Cerisiers en production, irrigués, surface 2ha. Empurany.
✆ 06 74 03 12 12

Divers

21 - VENDS piquets acacias aiguisés 1.80 m. (réf. 2102)
✆ 06 64 25 53 23

38 - Nord Isère donne 600 m2 tôle fibro démontée sur palette.
✆ 06 83 87 26 71

42 - Vds fendeuse bois Suire + piquets acacia rond et fendu 1.80
✆ 06 82 45 66 45



42 - Vds foin 2014 Br 95 €/T + tank à lait Japy L.A 1410 l maïs ensil. irrigué en silo - pneus 480 70 24 70 % 120 € - orge récolte 2015 poss. liv. - herbe sur pied 2015 3.3 ha - salle de T 6 p en L
✆ **04 77 54 85 69**

69 - Semis direct maïs tournesol, etc... 45 euros ha, Monosem NX2 neuf, engrais + micro + anti-limace. On se déplace.
✆ **06 61 52 27 99**

69 - Vends bennes Jeantil 6M112 12 t Boggie porte hydro freins et béquille hydro exellent état semi arrondie.
✆ **07 87 10 77 54**

Location

Agricole

26 - Loue chambre froide de 70 m2 + salle attenante de 100 m2 - Loyer de 400 euros charges non comprises.
✆ **06 88 06 87 94**

42 - A louer exploit. fruitière divers cse retraite, en plein rapport - 3 marchés /semaine bétail. - camion remorq. magasin 12 m dispo - rég. Lyonn.-personne motivée - écrire
✆ **Paysans de la Loire ann. n° 747 - BP 30031 - 42272 St Priest e Jarez cedex**

69 - Vends ou loue 1 ha de vignes A.O.C cru Chiroubles. Prévoir remise en état et taillage. Prix sacrifié 18000€ ou exonération de fermage durant 2 ans.
✆ **04 74 04 46 88 ou 04 74 71 10 20 après 20h**

Autre

69 - Bessenay loue local 90 m2 380 v. poss. artisant dépot.
✆ **06 75 79 96 18 ou 06 10 90 25 85 HR**

Offre

Emploi

21 - Domaine PERNOT BELICARD cherche ouvrier vigneron, sérieux, en CDI, conduite enjambeur occasionnelle, 35 h/semaine à partir du 01/09/2015 (réf. 15VB1)
✆ **06 76 48 35 58**

38 - Secteur 69/38 recherche chauffeur épareuse pour 4/6 mois.
✆ **04 78 31 26 00**

69 - Recherche ramasseurs cerises sur la région de Bessenay vers le 5/06 jusqu'au 20/07 ni logé ni nourri.
✆ **06 85 21 62 27**

89 - RECHERCHE salarié agricole ayant expérience pour seconder exploitant, région Sud Yonne (réf. 2106)
✆ **06 81 24 73 12**

89 - CHERCHE ouvrier viticole H/F, avec expérience tous travaux de la vigne et conduite enjambeurs, permis B + certiphyto obligatoires. CV + lettre motivation (réf. 210B)
✆ **chateau@chablisdefaix.com**

ETA 89
CHERCHE CHAUFFEUR AGRICOLE
du 8 juin au 30 octobre 2015
Logement possible
Sérieux et autonome
Tel. 06 09 46 22 52
(le soir exclusivement)

Fédération régionale des Cuma de Bourgogne
Recrute un(e) animateur(trice)

Missions : animation, conseil juridique et économique auprès des CUMA de Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire. Emergence et accompagnement des projets des CUMA. Animation de l'antenne de Côte d'Or. Coordination du bulletin d'informations semestriel.
Profil : BTS + licence ou certificat de spécialisation, ou 2 BTS, ou ingénieur. Connaissance du milieu agricole nécessaire. Très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe, esprit d'équipe, expérience de 2-3 ans souhaitable. Compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs, en communication, maîtrise des outils de mise en page.
Conditions : CDD du 01/09/2015 au 01/06/2016, basé au siège à Dijon, possibilité suite CDI, déplacements indemnisés avec véhicule personnel sur Sud Côte d'Or et Nord de la Saône et Loire. Salaire selon accord.

Envoyer lettre de motivation manuscrite, CV, et texte dans lequel le (la) candidat (e) précisera sa conception de la fonction proposée, avant le 15 juin 2015,
à Monsieur le Président
Fédération des CUMA de Bourgogne - antenne 21, 42 rue de Mulhouse 21000 Dijon

Fédération régionale des Cuma de Bourgogne
Recrute un(e) animateur(trice)

Missions : animation, conseil juridique et économique auprès des CUMA de l'Yonne, émergence et accompagnement des projets des CUMA, animation de l'antenne de l'Yonne.

Profil : BTS + licence ou certificat de spécialisation, ou 2 BTS, ou ingénieur, connaissance du milieu agricole nécessaire, très bonnes aptitudes relationnelles en entretien individuel et en groupe, esprit d'équipe, débutant accepté, domaines de compétences en gestion, accompagnement de projets collectifs, goût prononcé pour les agro-équipements.

Conditions : CDD du 01/09/2015 au 31/12/2015, basé au siège de l'antenne à Auxerre, possibilité suite CDI en Saône et Loire pour des missions d'animation CUMA et conseil en agro-équipement. Déplacements indemnisés avec véhicule personnel. Salaire selon accord.

Envoyer lettre de motivation manuscrite, CV et texte dans lequel le (la) candidat(e) précisera sa conception de la fonction proposée, avant le 15 juin, à :
Monsieur le Président
Fédération CUMA Bourgogne - antenne 89, 37 B rue de la Maladière 89015 AUXERRE Cedex



Demande

Emploi

21 - RECHERCHE emploi ouvrier agricole, expérience grandes cultures-élevage, disponible à partir du 13/10/2015 (réf. 21VB1)
✆ **06 89 40 53 41**

Mariage

Rencontre

71 - Agriculteur 53 ans recherche compagne, 40-45 ans, gentille.
✆ **06 86 24 24 93**

Animaux

Bovin

18 - Vds taureaux 15 à 16 mois, HBC, livraison ass., bonnes origines. Elevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet. Tél.
✆ **02 48 56 21 49 ou 06 81 38 47 12 ou 06 07 91 98 08.**

21 - VENDS taureaux reproducteurs charolais HBC, adultes - 15 mois et taureau 2 ans sans cornes fils de Virgil. Laurent Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 09VB1)
✆ **06 76 65 35 98**

21 - Elevage charolais HBC VEND reproducteurs 17 mois, vêlage facile, TGS, prime CG 21. Lechenault Frères (réf. 1909)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS 1 taureau 2 ans et veaux 15 mois HBC, IND IBR. Coliette Christian - Villargoix (réf. 1905)
✆ **06 70 74 97 70 - 03 80 64 12 78**

21 - VENDS taureau 6 ans Pinto x Grouchy, - 3 taureaux 18 mois, Viviers - Tombapic, Flul FC, - 2 taureaux 2 ans, Sisteron, Lorsigni, le tout HBC, PCR BVD, IBR A, prime CG 21. Parisot Bruno et Vincent - La Motte Ternant (réf. 200B)
✆ **06 15 28 77 63 - 03 80 84 33 13**

21 - Elevage charolais (HBC) Baudot à Pont et Massène VEND 4 taureaux de 2 ans et taureaux 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances (réf. 200C)
✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

42 - Vds taureaux Charol. 16 et 17 mois HBC vel. fac. Cuiseet JM
✆ **04 77 64 53 33 ou 06 30 92 60 12**

42 - Vds 8 génisses Limousines 1 an et 1 taureau Limousin 3 ans livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vds génisse Limousine 1 an
✆ **06 70 97 69 13 entre 10h et 12 h**

58 - Elevage reproducteur LIMOUSIN vend veaux de l'année HBL ou non, IND IBR. David Thoulé (réf. 030D)
✆ **06 10 09 65 69 ou 03 45 82 90 10**

58 - VENDS 1 taureau 2 ans et 12 veaux 15 mois, HBC, prêt à saillir. EARL Touillon-Moiron (réf. 130B)
✆ **06 19 82 08 94**

ESPACE Affaires

TRACTEURS

	CV	an	Heures
JOHN DEERE 6330 Premium TLS, BE, révisé	110	2008	5400
JOHN DEERE 6620 Premium, BE, révisé	115	2002	6250
JOHN DEERE 6534 STD TLS, TBE	125	2011	1550
JOHN DEERE 5720, chargeur, BE	80	2004	4650
JOHN DEERE 6230 STD, TBE	90	2010	2000
JOHN DEERE 6420 Premium TLS, TBE, révisé	110	2006	4100
JOHN DEERE 6230 Premium TLS, chargeur, TBE, révisé	100	2010	3450
JOHN DEERE 6330 Premium TLS, chargeur, TBE, revise	110	2011	3300
NEW HOLLAND TN.75.F	75	1998	4385
NEW HOLLAND TN.75.FA, BE	75	2005	3700
NEW HOLLAND T 5030, chargeur, BE	82	2009	2750
LANDINI Vision 95, TBE	95	2006	3400
MASSEY FERGUSON 3645, TBE	92	2008	1700
FENDT 260.S, chargeur, BE	60	1999	7600
CLAAS Arion 510, TBE	110	2009	2400

MATERIELS

Faucheuse conditionneuse JOHN DEERE 730, TBE, 2013, 3m
Faucheuse conditionneuse JOHN DEERE 730, révisée, garantie PU, 2004, 3m
Faucheuse KUHN GMD 350, état except., déport hydraulique, 2011, 3m50
Faneuse MORRA 530, TBE, 2003, 5m30
Faneuse KUHN GF 6301 MH, BE, 1996, 6m30
Cultitiller KUHN EL 102.250, packer portacourt, TBE, 2003, 2m50
Cultitiller KUHN EL 142.300, packer portacourt, TBE, 2002, 3m
Charrue GREGOIRE Besson RK 3, trisoc, non stop, 14", BE, 1992
Semoir en ligne SULKY Master, 21 rangs à socs + herse, 1990, 3m
Presse balles rondes GALIGNANNI 8600, ficelle filet, 2000
Presse balles rondes JOHN DEERE 592 HY flow, ficelle, balletrack, 2004
Cover crop KUHN Discover XS 24, 24 disques, refait à neuf, 2008
Char/téléscop. CATERPILLAR TH 337, TBE, bms, fourch/palet., 2008, 2800h
Tracto pelle JCB 3 CX 4, BE, godet 4 en 1 + 2 godets ar, 1985, 7650h

Défi-Mat 19140 UZERCHE
Contact : Lionel PARSOIRE
05 55 73 70 16 ou 06 47 18 94 80
Mail : lparsoire@defimat.fr
www.defimat.fr

Mesurez instantanément l'humidité et la T° de vos ballots de paille et de foin
pailletest
GODE 00 33 3 23 66 20 05
www.gode.fr

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES 1ER CHOIX
À PARTIR DE 4,60€/M²
LIVRAISON GRATUITE**
*Prix HT POUR 500M² soumis à conditions
**Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT

UNISERVICE BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).
53€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 219501

RINÇOTOP®
✆ 01 49 84 94 28
Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
152€ TTC FRANCO DE PORT RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG35 - Photos non contractuelles

feder
Les éleveurs BIO de Bourgogne
GLOBAL
SOCAVIAC

Vous cherchez un reproducteur, vous souhaitez gagner du temps...
FEDER a la solution

Contacts auprès des techniciens spécialisés
• Thibault Chevailler (71/01) : 06 08 94 76 21
• Emmanuel Plasson (03/71) : 06 10 82 11 10
• Vincent Malnoury(21) : 06 80 42 05 64

www.feder.coop : onglet coop repros

58 - VENDS taureaux charolais 2 et 3 ans et veaux reproducteurs. Guinot - Sermages (réf. 1604)
✆ 03 86 84 33 19 - 06 50 19 42 35

58 - VENDS taureaux 2 ans + gros veaux de l'année, charolais inscrits HBC, toutes garanties sanitaires (réf. 18VB2)
✆ 06 31 37 86 81

58 - VENDS gros veaux reproducteurs 16 mois, HBC, IBR A. Gresle - Inty - Challement (réf. 2004)
✆ 03 86 29 62 74 - 07 87 95 74 94

58 - VENDS taureaux charolais 5 - 4 - 3 ans HBC, (fin de saillie) et veaux reproducteurs. GAEC Marion M. et M. - Luzy (réf. 2005)
✆ 06 07 51 04 99 - 06 24 42 29 42

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans LIMOUSINS 17 mois, BO. Pannetier Denis (réf. 2105)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS 1 taureau 5 ans cause consanguinité et 1 de 3 ans, IBR A. Boulin Gilbert (réf. 2101)
✆ 03 86 84 21 44

58 - VENDS vaches suitées cause surnombre, TGS, TT et conf. HBC. GAEC Guillien - 58800 Epiry (réf. 2109)
✆ 03 86 22 43 36 - 06 82 51 97 32

63 - AV génisses salers pl. 28 mois gaties san. IBR A douces chep. trait liv pos.
✆ 06 74 24 56 42

69 - Achète broutards et vaches charolaises bien conformés pour engraissement. Règlement assuré.
✆ 06 80 44 67 41

69 - Vends taureaux charolais HBC 12-18 mois TGS livraison possible Dubuis JC. 2000 euros.
✆ 06 80 62 81 97

69 - A vendre génisse montbélliarde de 1 mois étable ou contrôle laitier.
✆ 06 68 13 57 05 ou 04 74 63 52 83

69 - A vendre 2 petites génisses prim'holstein nées le 9 et 10 mai.
✆ 06 84 00 00 65

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ 03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89

71 - Elevage charolais VDS pour repro 4 taureaux 2 ans HBC DUFRAIGNE Daniel la Tagnière 71190 (1806)
✆ 06 83 49 18 19

71 - Vends taureaux charolais HBC, au pré, 12 à 16 mois, TGS, IBR A. Chatillon J.-M., 71 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends taureaux charolais 2 ans et 3 ans, non inscrits, TGS, IBR A.
✆ 06 75 75 59 80

71 - Vds, cause surnombre, 25 vaches ch., présumées pleines, suitées de veaux de 1 à 6 mois.
✆ 06 28 28 75 47

88 - Vds veaux montbéliard BO -
✆ 06 22 66 61 21 ou 06 37 52 06 12

Ovin

38 - Vds agnelles Mérinos croisées pleines + brebis Charolaises, livraison possible.
✆ 06 63 45 39 07

71 - Achète agneaux, béliers, brebis et chèvres de réforme.
✆ 03 85 53 84 79

Chien

26 - Vds chiots griffons vendéen briquet nés le 21/03/2015, mère n° tat 2GXB804, départ 26.
✆ 06 31 02 48 71

38 - Vends chiens Griffons Nivernais m. et f. 6 mois tat mère 2GBK924.
✆ 06 30 70 89 17

38 - Vends chiot 3 M Montagne des Pyrénées pure race nés le 28/10/14 bon mental reste avec le troupeaux vacciné, pucé (tat mère : 2GJF247).
✆ 06 33 07 73 47

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste Lapins de Garenne repris en parc, adaptation garantie, livraison, documentation.
✆ 06 82 28 12 19

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

EURONET SARL

**au capital de 500 euros,
3 rte Royale
21390 Bierre les Semur
529 093 361 RCS Dijon**

Le 13/05/2015 l'associé unique a transféré le siège social à zone artisanale Terrot Brenot 21210 Saulieu à compter du 13/05/2015. Mention au RCS de Dijon.

AL212114172

SARL L'ESCAPADE

**SARL au capital de 100 euros
Siège social: 5 Route de Couternon
21490 Varois Et Chaignot
533 567 335 RCS Dijon.**

L'AGE du 11/05/2015 a décidé de transférer le siège social à Route d'Aubigny 21110 Aiserey à compter du 11/05/2015.

Mention au RCS de Dijon.

AL212114161

LLAMAS ET ASSOCIÉS

**Société Civile professionnelle d'Avocats
au capital de 8 000 euros
Siège social : 1 rue Jean Monnet
Immeuble Dionysos
21300 Chenove
439 536 327 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision du 7 mai 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1, rue Jean Monnet - Immeuble Dionysos - 21320 Chenôve au 12 boulevard Clémenceau - Résidence Jean de Cirey - 21000 Dijon à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 3. Siège social des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis.

La gérance.

AL212114168

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EARL LACOMBE FAIVRE

**Société civile au capital de 171 276.47 €
Siège social : 21690 Blessey
397 550 096 RCS Dijon**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2015, le capital a été augmenté pour être porté à 559 760 euros et ce à compter rétroactivement du 01/04/2015.

Pour avis, la gérance

AL212114018

➜ CONVOCATION

CROSSJECT

**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 6 650 970 euros
Siège social : Parc des Grands Crus
60L, avenue du 14 juillet – 21300 Chenove
438 822 215 RCS Dijon**

Les actionnaires de CROSSJECT sont informés qu'ils se réuniront en Assemblée Générale Mixte le jeudi 11 juin 2015 à 9H30, à l'Hôtel de Sers, 41, avenue Pierre 1er de Serbie 75008 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

À caractère ordinaire :

• Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,

• Affectation du résultat de l'exercice,

• Constatation de la reconstitution des capitaux propres,

• Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions,

• Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

À caractère extraordinaire :

• Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

• Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,

• Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,

• Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

• Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,

• Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre, avec suppression de droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,

• Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,

• Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, prix d'exercice, durée maximale de l'option,

• Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation,

• Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du code du travail,

• Mise en harmonie des statuts,

• Pouvoirs pour les formalités.

A – Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

— soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société,

— soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R.225-85 du code de commerce, la date d' inscription est fixée au 9 juin 2015, zéro heure, heure de Paris.

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

B – Modalités de vote à l'Assemblée Générale

• Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission :

• pour l'actionnaire nominatif : auprès de CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres, 3 allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise

pour l'actionnaire au porteur : auprès de l'intermédiaire gestionnaire de son compte titres.

• A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

• Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire, ce qui équivaut à donner pouvoir au président de l'assemblée générale,

• Voter par correspondance,

• Donner une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou leur partenaire pacsé ou à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, telles que prévues à l'article L 225-106-1 du code de commerce.

Les actionnaires désirant être représentés ou voter par correspondance devront :

• Pour les actionnaires nominatifs, renvoyer le formulaire de vote qui leur a été adressé avec le dossier de convocation, à l'établissement bancaire désigné ci-dessus,

(b) pour les actionnaires au porteur, demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'assemblée, soit le 5 juin 2015 au plus tard.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CM-CIC Securities, à l'adresse ci-dessus mentionnée, au plus tard 3 jours précédant l'assemblée générale, soit le 8 juin 2015, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

• Conformément aux dispositions de l'article R 225-79 du code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique selon les modalités suivantes :

– pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : MANDATS-AG@cmcic.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

– pour les actionnaires au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : MANDATS-AG@cmcic.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué puis en demandant à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à CM-CIC Securities c/o CM-CIC Titres 3, allée de l'Etoile 95014 Cergy-Pontoise.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de la tenue de l' Assemblée générale pourront être prises en compte.

• Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote par correspondance ou demandé sa carte d'admission, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

• L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission. A cette fin, l'intermédiaire teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

• Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

C –Questions écrites des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article R 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites au Directoire. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à l'adresse suivante : aginfo@crossject.com au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 5 juin 2015. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D – Documents d'information préassemblée

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales sont disponibles au siège social de la société, Parc des grands crus-60 L avenue du 14 juillet-21300 Chenove, dans les délais légaux, et le cas échéant, pour les documents prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet de la société à l'adresse suivante :www.crossject.com

Le Directoire

AL212114170

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de canalisation de transport de gaz «Artère du Val de Saône» par GRTgaz

Objet de l'enquête publique prescrite par arrêté interpréfectoral en date du 13 mai 2015

La société GRTgaz a déposé auprès des services du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie une demande d'autorisation en vue de la construction et de l'exploitation d'un gazoduc reliant les communes d'Etrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne). L'ouvrage, d'une longueur d'environ 187 kilomètres, sera constitué de tubes en acier de 1,20 m de diamètre, enterrés et recouverts au minimum par un mètre de terre, transportant du gaz naturel sous une pression maximale de service de 67,7 bar. Dans le cadre de ce projet, qui concerne les départements de l'Ain, de Côte d'Or, de Saône-et-Loire et de Haute-Marne, GRTgaz a également sollicité la déclaration d'utilité publique (DUP) de cette opération en vue de l'établissement de servitudes, emportant mise en compatibilité de documents d'urbanisme.

En application des articles L.555-8 et R.555-16 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté interpréfectoral du 13 mai 2015 afin de recueillir les observations du public sur les deux demandes précitées.

Date et siège de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du **lundi 15 juin 2015 au mercredi 15 juillet 2015 inclus**,

soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de GENLIS, 18 avenue du Général de Gaulle – 21110 GENLIS.

Lieux d'enquêtes et de consultation des dossiers

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête relatifs à la demande d'autorisation ministérielle de transport de gaz et à la demande de déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'ouvrage comportant notamment une étude d'impact, une étude des incidences sur les sites Natura 2000 et l'avis de l'Autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), ainsi que les dossiers relatifs à la mise en compatibilité de documents d'urbanisme, seront tenus à la disposition du public dans les mairies, préfectures et sous-préfectures suivantes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Département de la Côte d'Or :

- Mairies : Aiserey, Arceau, Arc-sur-Tille, Aubigny-en-Plaine, Auvillars-sur-Saône, Bagnot, Beire-le-Chatel, Bessey-les-Citeaux, Bonnencontre, Boussenois, Brazey-en-Plaine, Bressey-sur-Tille, Broin, Cessey-sur-Tille, Charrey-sur-Saône, Corgengoux, Echigey, Genlis, Glanon, Izier, Labergement-les-Seurre, Longecourt-en-Plaine, Lux, Magny-les-Aubigny, Magny-sur-Tille, Marliens, Montmain, Orville, Pouilly-sur-Saône, Remilly-sur-Tille, Rouvres-en-Plaine, Selongey, Spoy, Tart le Haut, Thorey-en-Plaine, Til-Chatel, Varanges, Véronnes, Viévigne.

- Préfecture et sous-préfectures :

Préfecture de la Côte d'Or – 53 rue de la Préfecture – 21041 DIJON Cedex

Sous-Préfecture de Beaune – 12 rue Fraysse – 21200 BEAUNE.

Département de Saône-et-Loire :

- Mairies : Bantanges, Bragny-sur-Saône, Branges, Charnay-les-Chalon, Ciel, Diconne, Ecuelles, Juif, La Chapelle-Naude, Lessard-en-Bresse, Les Bordes, Ménetreuil, Montpont-en-Bresse, Montret, Palleau, Saint-Didier-en-Bresse, Saint-Etienne-en-Bresse, Saint-Martin-en-Bresse, Saint-Martin-en-Gâtinois, Saunières, Savigny-sur-Seille, Sermesse, Serrigny-en-Bresse, Sornay, Thurey, Toutenant, Tronchy, Verdun-sur-le-Doubs, Vérissey, Villegaudin.

- Préfecture et sous-préfectures :

Préfecture de Saône-et-Loire – 196 rue de Strabourg – 71021 MACON cedex 9

Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône – 28 rue Général Leclerc – BP 106 – 71321 CHALON-SUR-SAÔNE

Sous-préfecture de Louhans – 11 rue des Bordes – BP 91 – 71503 LOUHANS cedex

Département de la Haute-Marne :

- Mairies : Aprey, Aujeurres, Courcelles-en-Montagne, Flagey, Leuchey, Le Val d'Esnoms, Perrogney-les-Fontaines, Rivière-les-Fosses, Rochetaillée, Vauxbons, Villiers-les-Aprey, Voisines.

- Préfecture et sous-préfecture :

Préfecture de la Haute-Marne – 89 rue de la Victoire de la Marne – 52011 CHAUMONT

Sous-Préfecture de Langres – 8 rue Tassel – 52208 LANGRES

Département de l'Ain :

- Mairies : Cormoz, Curciat-Dongalon, Etrez, Foissiat, Lescheroux, Marboz, Saint-Nizier-le-Bouchoux.

- Préfecture :

Préfecture de l'Ain – 45 avenue Alsace Lorraine – 01000 BOURG EN BRESSE

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de GRTgaz, pendant toute la durée de l'enquête, soit du 15 juin au 15 juillet 2015 inclus, à l'adresse suivante :

www.val-de-saone.grtgaz.com

L'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) rendu le 22 avril 2015 est consultable sur le site internet suivant : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Seront également tenus à la disposition du public dans chacune des mairies, préfectures et sous-préfectures susmentionnées, des registres destinés à recevoir les observations du public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- soit par voie électronique, au plus tard le 15 juillet 2015 avant 17 h 00, à l'adresse suivante :

pref-dup-contact-public@cote-dor.gouv.fr

- soit par correspondance au président de la commission d'enquête, au plus tard le 15 juillet 2015 avant 17 h 30, au siège de l'enquête : Mairie de Genlis – 18 avenue du Général de Gaulle – 21110 GENLIS.

Désignation de la commission d'enquête

Ont été désignés comme membres de la commission d'enquête par le président du tribunal administratif de Dijon :

Président : M. Bernard MAGNET, colonel honoraire de gendarmerie.

Membres titulaires :

- Mme Josette CHOUET-LEFRANC, enquêtrice à la direction de la concurrence, consommation et répression des fraudes, en retraite.

- M. Eugène TROMBONE, ingénieur général des mines en retraite

- M. Daniel MALOT, contrôleur principal DDE en retraite

- M. Daniel LONGIN, ingénieur en chef des TPE en retraite

Membres suppléants :

- M. Daniel COLLARD, officier télémécanicien de l'armée de l'air en retraite.

- M. Michel DONDIN, directeur technique en retraite.

Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

Département de la Côte d'Or :

- mairie de Selongey
le lundi 15 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le samedi 27 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Lux
le lundi 15 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00
et le vendredi 10 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Beire-le-Châtel
le jeudi 18 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le mercredi 15 juillet 2015
de 14 heures 30 à 17 heures 30 ;

- mairie de Genlis
le lundi 15 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00,
le samedi 27 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le mercredi 15 juillet 2015
de 14 heures 30 à 17 heures 30 ;

- mairie de Remilly-sur-Tille
le lundi 15 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le vendredi 10 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Izier
le lundi 15 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00
et le vendredi 3 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Longecourt-en-Plaine
le mardi 16 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le vendredi 3 juillet 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

- mairie de Magny-les-Aubigny
le mardi 16 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00
et le samedi 4 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Auvillars-sur-Saône
le jeudi 25 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le vendredi 10 juillet 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

- mairie de Labergement-les-Seurre
le lundi 15 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le jeudi 2 juillet 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

Département de Saône-et-Loire :

- mairie de Bragny-sur-Saône
le lundi 15 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00
et le jeudi 2 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Ciel
le mardi 16 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00
et le mercredi 15 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Saint-Martin-en-Bresse
le mardi 16 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le samedi 27 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Lessard-en-Bresse
le mardi 23 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le mercredi 15 juillet
de 14 heures 30 à 17 heures 30 ;

- mairie de Montret
le lundi 15 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le mercredi 8 juillet 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

- mairie de Branges
le lundi 15 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00
et le mercredi 8 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Montpont-en-Bresse
le mardi 23 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00
et le vendredi 10 juillet 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

Département de la Haute-Marne :

- mairie de Perrogney-les-Fontaines
le jeudi 25 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le samedi 4 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Leuchey
le mardi 16 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le vendredi 10 juillet 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00.

Département de l'Ain :

- mairie de Curciat-Dongalon
le mardi 23 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00
et le vendredi 10 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Foissiat
le mardi 16 juin 2015
de 14 heures 00 à 17 heures 00 ;

- mairie de Marboz
le mardi 16 juin 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

- mairie de Etrez
le samedi 11 juillet 2015
de 9 heures 00 à 12 heures 00 ;

Responsable du projet, communication du dossier et des observations du public

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés pendant la durée de l'enquête auprès de la société GRTgaz – 7 rue du 19 mars 1962 – 92622 GENNEVILLIERS (correspondant : M. Denis GRANDJEAN – tel : 07 62 14 67 56).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des Préfets de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Marne, et de l'Ain dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Les observations formulées par le public au cours de l'enquête sont consultables pendant la durée de l'enquête dans les mairies, préfectures et sous-préfectures mentionnées ci-dessus. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant la durée de l'enquête, sur demande formulée auprès de la préfecture de la Côte d'Or – direction des collectivités locales – bureau de l'environnement, de l'urbanisme et des expropriations - 53 rue de la Préfecture – 21041 DIJON Cedex.

Décisions prises au terme de l'enquête et autorités compétentes

Au terme de l'enquête :

- les Préfets de la Côte d'Or, de Saône-et-Loire, de la Haute-Marne et de l'Ain statueront, par arrêté interpréfectoral, sur la demande de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité de documents d'urbanisme.

- le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie statuera par arrêté ministériel sur la demande d'autorisation de construire et d'exploiter l'ouvrage de transport de gaz,

- le préfet de chaque département prononcera par arrêté préfectoral l'instauration de servitudes d'utilité publique prévues par l'article R.555-30-b du code de l'environnement, après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Consultation et communication du rapport et conclusions de la commission d'enquête

Le président de la commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture des enquêtes pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies et les préfectures susvisées pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ils seront également consultables pendant la même durée sur les sites internet des préfectures de la Côte d'Or, de Saône-et-Loire, de la Haute-Marne, et de l'Ain.

AL212114171

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP ECHINARD SEGAUT ET PARRY-AVRIL NOTAIRES ASSOCIÉS

**16 rue de Lorraine
21200 Beaune**

Suivant acte reçu par Me SEGAUT, notaire, le 12 mai 2015

M. Maurice POISOT et Mme Marie PIGUET demeurant ensemble à Beaune (21200) 8, allée des Villas Fondet mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me LUSSIGNY le 6 septembre 1960 préalable à leur union célébrée le 6 septembre 1960 à la mairie de Beaune, ont opté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me SEGAUT où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis

Le notaire.

AL212114163

➜ MODIFICATION DE STATUTS

BELL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 200.000 euros
Siège social : 3, rue Devosge
21 000 Dijon
794 471 920 RCS Dijon**

Par décision du 1er décembre 2014, l'associé unique a décidé d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société aux activités de : gestion et exploitation d'un spa, hammam, sauna, activité d'institut de beauté/centre d'esthétique, soins esthétiques, modelages, épilations, bronzage, manucure, soins aux technologies modernes, remise en forme, amincissement, entretien corporel, détente, avec achat et vente de tous produits de beauté, parfumerie, accessoires, matériels et équipements liés à cette activité. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Dijon.

AL212113668

AUTOCASSE DE L'EUROPE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : Rue du 8 mai 1945
21 250 Seurre
SIREN 414 035 410 RCS Dijon

L'A.G.E en date du 30 avril 2015 a décidé de changer la dénomination sociale qui devient :

AUTO CENTRE EUROPE par sigle ACE.

La gérance.

AL212114156

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend un appartement avec Cave
5 rue de Verdun, 21600 Longvic

Au 3ème étage, **2 Pièces de 47 m²** - Lot 2195 – **Classe Energie : E – UG 4675 – EI 0613** (Cave lot 3179) - **Prix de vente : 60.000 €** (hors frais de notaire et bancaires) - Lot soumis à la copropriété. Nb de lots dans la copropriété (y compris les annexes) : 45 lots. Quote-part de charges annuelles pour le lot : 1.186 euros par an soit 99,2 euros par mois.

« Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.»

Renseignements et Ventes : GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de la présente publication conformément aux dispositions de l'article L-443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

AL212114158

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance et mandat intervenu suivant acte S.S.P. en date du 16.12.2014, entre la SOCIETE DES PETROLES SHELL, Société par Actions Simplifiée, au capital de 640.401.744 euros, ayant son siège social à Colombes (92708) Portes de la Défense – 307 rue d'Estienne d'Orves et la SARL ALCANE GESTION, ayant son siège social à Gevrey-Chambertin (21220) Autoroute A31 – Aire de Gevrey, concernant l'exploitation du fonds de commerce de Station-service situé à Gevrey-Chambertin (21220) Autoroute A31 – Aire de Gevrey, a pris fin le 12.03.2015.

Pour unique insertion.

AL212114160

DUOCENTRIC

SC au capital de 110 €
Siège : 1, impasse Capitaine Heym
21000 Dijon
750 665 937 RCS Dijon

Aux termes d'un procès verbal du 20/06/2014, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Mr Pierre Trouilloud de ses fonctions de co-gérant avec effet au 18/10/2013, et a nommé en qualité de nouveau co-gérant Mr Emmanuel-Charles Baulot, 41 rue Côte d'Or 21000 Dijon.

AL212114166

DISSOLUTION LIQUIDATION

AMILIE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 16 000 €
Siège : 28 rue du Faubourg Madeleine
Galerie Marchande Casino
21200 Beaune
RCS Dijon 448 370 817

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 avril 2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie-Agnès Maréschal, demeurant 1 Rue Henri Duchesne 39410 St Aubin, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Rue Henri Duchesne 39410 Saint Aubin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212114130

FRK2

SARL au capital de 2 000€
Siège social : 26, Boulevard de l'Université
21000 Dijon
538 867 243 RCS de Dijon

Le 27/04/2015, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Faycal KADRAOUI, 8, rue Clos des Bois, 78920 Ecquevilly et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS de DIJON

AL212114162

EURL GARAGE GUICHARD SEBASTIEN

en liquidation
au capital de 10000 euros.
Siège: 7 Rue Ledru Rollin,
21000 Dijon.
RCS Dijon 449275320

A compter A.G.E du 22-07-2014: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat.Clôture de liquidation. Radiation de la société.

Dépot comptes de liquidation au RCS de Dijon.

AL212114164

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 13.5.2015, il a été constitué une SAS dénommée : GLISS'LAND

Capital : 1000€.

Siège : 26 rue chanoine donin, 21420 Savigny les Beaune.

Objet : location d'articles de sports de loisirs. L'encadrement et l'animation d'activités physiques et sportives.

Durée : 99 ans.

Président : Mr HAOUAMED MOHAMED SALLAH-EDIN, 26 rue Chanoine Donin, 21420 Savigny Les Beaune, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212114169

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14 avril 2015, il a été constitué une SAS à ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CLEVER STRATEGIE

La société a pour objet, en France et dans tous les pays, l'activité de conseil en gestion, en management, en organisation, en stratégie, en coaching et l'achat et la revente de produits manufacturés. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Siège social : 13, rue Colette 21200 Beaune

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Jean-Louis Janier, demeurant 1, route de Montaigu 39000 Lons le Saunier

Directeur Général : Madame Annick Juillard épouse Janier, demeurant 1, route de Montaigu 39000 Lons le Saunier

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212114173

AVIS

Aux termes d'un acte SSP du 27/03/2015 à Chevigny St Sauveur, il a été constitué la société suivante :

Forme : SARL

Dénomination : MC Beer

Siège : 2 rue Jean-Baptiste Say 21800Chevigny St Sauveur

Objet social : exploitation d'un bar et d'un magasin de bières, vente de fûts, location de tireuses et commerce de tous produits dérivés à destination des particuliers et des professionnels ; vente de cigarettes électroniques ;

Durée: 99 ans

Capital : 1 000 €

Gérance : Jérémy Giannini 20 boulevard Voltaire 21000 Dijon

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL212114174

AVIS

Aux termes d'un acte SSP du15/05/2015 à Couternon, il a été constitué la société suivante :

Forme : SAS Dénomination : SAS BULUT DISTRIBUTION

Siège : 9 B rue de l'Artisanat Zone Artisanale Pouilly-Bas 21560 Couternon

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 €Objet : activité de grossiste, semi-grossiste et détaillant pour l'épicerie, les ventes d'alcool, tous produits alimentaires et non alimentaires, tels que les emballages et tous matériels nécessaires à la restauration rapide ;

Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : agrément sauf entre associés

Président : Lilian Bulut 4 rue du Morvan 21000 Dijon

Directeur général : Mesut Bulut 11D rue Jean-Baptiste Baudin 21000 Dijon RCS Dijon.

AL212114175

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LES JARDINS SAINT HONORE

au capital de 60.800€
RCS Bobigny SIREN 450832928
Siège 12 rue Marx Dormoy
93310 Le Pré Saint Gervais

Par AGE du 21/04/2015, enregistré à Bobigny le 5/05/2015, bord n°2015/263

case 19 ext 2638, les associés de la SCI LES JARDINS SAINT HONORE ont

décidé à l'unanimité de transférer le siège social à 30 rue de l'Hâte 58360 St

Honoré les Bains à compter du 21/04/2015

Pour unique insertion

Le gérant

AL582114611

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

CHTS

SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : Le Domaine du Grand Bois
58470 Gimouille
800 616 781 R.C.S. Nevers

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2015

Gérance : Madame Nathalie Blanco demeurant 5 rue de la Courte Baillé 44350 Guérande.

Objet : transfert de siège social

Ancienne mention :

Siège social : Route de Fertot - Le Domaine du Grand Bois 58470 Gimouille

Nouvelle mention :

Siège social : 5 rue de la Courte Baillé 44350 Guérande

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de Saint Nazaire

Pour avis.

AL582114612

JBR Consulting
Conseils en Gestion d'Entreprises
20 Grande Rue
18130 Dun sur Auron

SARL PLAQUISTE FORM

Société à Responsabilité limitée
au capital de 2000 euro
39 Route du Chazeau
58400 Chaulgnes
RCS Nevers 788495182

Transfert de siège social

- Par décision de l'Associé Unique en date du 30 Avril 2015, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 1 Ruelle du Temple, Le Crot Guillot – 58400 Varennes les Narcy à compter du 30 Avril 2015.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582114635

F N Z INDUSTRIES

SASU au capital de 10.000 Euros
Siège social : 24, rue Saint-Agnan
58200 Cosne Cours sur Loire
794 230 557 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 Avril 2015, il a été décidé de transférer le siège social à Cosne Cours sur Loire (58200) – 8, rue des Minotiers – Parc d'Activité du Val de Loire et ce à compter de ce jour. L'Article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

AL582114643

MODIFICATION DE CAPITAL

COMMERCE BAILLY SARL

au capital social de 146 250 Euros
Siège social : Dompierre Sur Nièvre
58350 Chateauneuf Val De Bargis
314 247 651 R.C.S. Nevers

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2014.

Ancienne mention :

Capital social : 146 250 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 146 272,50 euros

Pour avis.

AL582114622

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DE CHANAUX

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 406 000 euros
Siège social : Hameau de Chanaux
58170 Fléty
428 589 899 RCS Nevers

Transformation de EARL en GAEC

Aux termes de délibérations en date du 11 Mai 2015, l'Assemblée Générale des associés a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun à compter du 11 mai 2015, sans création d'un être moral nouveau et a adopté

le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le G.A.E.C. a été reconnu sous le numéro 739 par le Comité départemental d'agrément de la Nièvre suivant décision définitive en date du 13 mars 2015.

Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé et réalisé une augmentation du capital social par incorporation de compte-courant, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 406 000 euros divisé en 4 060 parts de 100 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 506 400 euros divisé en 5 064 parts de 100 euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis La gérance

AL582114613

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

LA FERME DU ROMPOUE

Société par actions simplifiée
Au capital social de 3 000 Euros
Siège social :Cuy
58110 Chougny
794 964 767 R.C.S. Nevers

Le 16 avril 2015, l'Assemblée Générale a nommé Présidente Madame Stéphanie Deboux, demeurant Cuy 58110 Chougny en remplacement de Monsieur Hervé Deboux, démissionnaire. Il a également été constaté la démission de Messieurs Olivier et Jérôme Deboux, Directeurs Généraux, Madame Florence Deboux demeurant Niault 58110 Chougny a été nommé en remplacement.

Aux termes de cette même assemblée, il a été décidé la modification de la dénomination sociale actuellement LA FERME DU ROMPOUE en FERME DU ROMPOUE - DEBOUX.

Pour avis.

AL582114614

EARL DES BATTANTS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 130 020 euros
Siège social : Pourcelanges
58700 Prémery
352 853 683 RCS Nevers

Transformation de EARL en GAEC

Aux termes de délibérations en date du 11 MAI 2015, l'Assemblée Générale des associés a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun à compter du 11 mai 2015, sans création d'un être moral nouveau et a adopté

le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le G.A.E.C. a été reconnu sous le numéro 757 par le Comité départemental d'agrément de la Nièvre suivant décision définitive en date du 13 mars 2015.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis La gérance

AL582114615

FAST'LOC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 76 225 €
Siège social : ZA Val de Loire
Rue des Fondeurs
58200 Cosne Cours Sur Loire
377 994 793 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE du 21 avril 2015, les associés ont décidé à compter du même jour de modifier la dénomination sociale « LOIRE MATERIEL » pour adopter celle de « FAST'LOC », et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Aux termes d'une AG Mixte du 7 mai 2015, Mr Sylvain Maurize dt à Bourges (18) – 17, rue de Gionne a été nommé à compter du même jour aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Eric Morin démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL582114630

ECOSYSTEME

SAS à Associé Unique
au capital de 100.000 Euros
Siège social : 24, rue Saint-Agnan

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 06/05/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé le plan de redressement de :

ENTREPRISE BACQ (SARL)

RCS Nevers 491 463 378

Travaux de couverture par éléments

«Les Bois de Beaumont»

58700 Murlin

Commissaire à l'exécution du plan Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 58000 Nevers

AL582114623

Par jugement en date du 06/05/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MABILLE André

RCS Nevers 399 259 787

Travaux d'installation électrique dans tous locaux

9 place François Mitterrand , 58140 Lormes

AL582114624

Par jugement en date du 06/05/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

JACQUEY Claude - RM 393 553 938

ZI 58320 Pougues-les-Eaux

AL582114625

Par jugement en date du 06/05/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL BERTHIER (SARL)

RCS Nevers 449 460 070

Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé -

ZAC du Champs de la Dispute 58200 Cosne-Cours-sur-Loire

AL582114626

Par jugement en date du 06/05/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

PIOCELLE Loic - RM 521 788 158

10 place Saint Laurent 58000 Nevers

AL582114627

Par jugement en date du 06/05/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

DUBOIS BRUNEAU OLGA

RCS Nevers 478 880 701

Restauration traditionnelle - 81 Route Nationale La mouille

58300 Sougy- sur-Loire

AL582114628

Par jugement en date du 06/05/2015 le greffe du Tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

FRANCE MECANICS (SASU)

RCS Nevers 524 258 159

Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie -

les Couteriaux 58180 Marzy

AL582114629

Tribunal de Commerce de Troyes

Par jugement en date du 28/04/2015, le Tribunal de Commerce de Troyes a prononcé Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs. Activité : tous articles de bazar, cadeaux, textiles, meubles, bijoux fantaisie, vaisselle, articles de décoration, vêtements.

de **Mr LOPEZ Olivier** 17, rue Pithou 10000 Troyes R.C.S.: 385 211 206

ETS Secondaire : 10, rue des Ardilliers - 58000 Nevers

Le Greffier.

AL582114637

58200 Cosne Cours Sur Loire
791 714 215 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 Avril 2015, il a été décidé de transférer le siège social à Cosne Cours Sur Loire (58200) – 8,rue des Minotiers – Parc d'Activités du Val de Loire et d'augmenter le capital social d'une somme de 100.000 Euros par création de 1.000 parts nouvelles de 100 Euros et ce par incorporation de réserves pour le porter à 200.000 Euros.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 200.000 Euros divisé en 2.000 parts sociales de 100 Euros chacune.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL582114647

VENTE

S.C.P. «BERNADETTE LARIVE-BRUANDET
ET SYLVIE GUYARD»
Notaires associés
3 Rue Saint Goar
58110 Châtillon en Bazois
Bureaux annexes à la Machine
Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte de Me Bernadette LARIVE-BRUANDET, en date du 30 Avril 2015, a été constaté la vente par Madame Nadine Germaine Grenouille, coiffeuse, demeurant à Moulins Engilbert (Nièvre), 3 rue Coulon, au profit de Mademoiselle Adisa Makarevic, coiffeuse, demeurant à Bazolles (58110), lieudit « Jailly », célibataire,

D'un fonds de commerce de : COIFFURE MIXTE

Exploité à : 32 Faubourg de Crux 58330 Saint Saulge

Prix : 8.000 € s'appliquant à concurrence de 5.000 € aux éléments incorporels et à concurrence de 3.000 € au matériel, mobilier et outillage

Date d'entrée en jouissance : 30 Avril 2015

Oppositions chez le Notaire dans les 10 jours suivants l'insertion ou la publicité au Bulletin Officiel des Annonces Commerciales.

Pour Insertion.

Le Notaire.

AL582114620

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (Nièvre) suppléant Me Marie-Hélène PILET, notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre) le 29 avril 2015, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers, le 07 Mai 2015, bordereau 2015/461, Case n°1, extrait 1114.

M. Alain Marie Geoffroy et Mme Madeleine Dussaule, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000), 6 bd Jérôme Trésaguet.

Ont cédé à :

M. Anthony Papon, demeurant à Pougues les Eaux (58320), 4 rue Clou de Pierre, célibataire.

Le fonds de commerce Restauration de type traditionnel, vente à emporter, glacier, bar, salon de thé, exploité à Nevers (58000), 6 rue Henri Barbusse, connu sous le nom de LA TABLE D'ALEXANDRE, avec tous ses éléments corporels et incorporels y attachés.

Moyennant le prix de Quarante cinq mille euros (45.000,00 €uros).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me PILET, Notaire à Lucenay-les-Aix (58380), où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion - Me CHERAMY suppléant Me PILET»

AL582114618

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI BON

Société civile Immobilière
au capital de 19 604,94 €
Siège social : 6 quai du Sanitas
58200 Cosne Cours sur Loire
381 255 181 RCS Nevers

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2014, il a été décidé de nommer à compter de ce même jour, en qualité de gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Philippe BON, demeurant 4 quai Sanitas, 58200 Cosne Cours sur Loire, en remplacement de Monsieur Pierre BON.

Pour avis, Le gérant

AL582114505

EARL DOMAINE DE CHAUMIGNY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Chaumigny
58340 St Gratien Savigny
402 021 703 RCS Nevers

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2015, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Hélène Sandoz, demeurant à Chaumigny, 58340 St Gratien Savigny, pour une durée illimitée à compter du 1er mai 2015.

Pour avis, la Gérance.

AL582114621

JBR Consulting
Conseils en Gestion d'Entreprises
20 Grande Rue – 18130 Dun sur Auron

SARL PLAQUISTE FORM

Société à Responsabilité limitée
au capital de 2000 euro
39 Route du Chazeau
58400 Chaulgnes
RCS Nevers 788495182

Modification de la gérance

- Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Avril 2015, il a été pris acte de la démission du gérant Monsieur Philippe LABORIE, à compter du 30 Avril 2015. Monsieur Arnaud BOULET, gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

Mention en sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL582114636

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 Bourges

EARL DE LA RUE DU PUITS

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 125 500 euros
Siège social : La rue du Puits
58150 Suilly La Tour
RCS Nevers 793 868 894**

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2014 a nommé Monsieur Pascal Rousseau, demeurant 26 Chemin du Lavoir des Dards 58150 Suilly La Tour, aux fonctions de gérant à compter du même jour, en remplacement de M. Michel Dobbelaere, démissionnaire.

Mention au RCS de Nevers.

Pour avis,

La Gérance

AL582114638

SARL COSNE

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30 000 €
Siège social : 44, Avenue du 85ème de Ligne – 58200 Cosne Cours Sur Loire
523 335 396 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 15 mai 2015, l'Associée Unique a décidé de nommer à compter du même jour Mr Vincent Bonnot dt à Magny-Cours (58) – 2, rue du Village aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr Hervé Hamelet démissionnaire.

Pour avis

La Gérance

AL582114644

➜ NON DISSOLUTION

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

RODRIGUES S.A.R.L.

**SARL au capital de 7 622,45 euros
22, Rue Saint Pierre
58210 Varzy
RCS Nevers 408 510 873**

Décision du 05/05/2015 : L'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis - la Gérance.

AL582114634

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 28 avril 2015, les associés de la société dénommée Société Nivernaise Electroménager et Cuisine, société à responsabilité limitée, au capital de 1 000,00 euros, dont le siège est à Clamecy (58500), 3 rue de la Forêt, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 792432049, ont décidé, du fait de pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014, les capitaux propres de la société étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, qu'il n'y pas lieu à dissolution anticipée de la société et en conséquence de poursuivre les activités de celle-ci.

Formalités au RCS de Nevers.

Pour insertion

AL582114640

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon -
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

KALLISTE

**SARL en liquidation amiable
au capital de 8000 Euros
Siège social : Gouloux (58230),
Le Saut de Gouloux
Siège de la liquidation : Bastia (20200),
Résidence Hestia, Bat. C,
Chemin du Fourcone
RCS Nevers 532 701 844**

Selon AGE du 04/05/2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la sté à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Dyna TOUMELIN, dmt à Bastia (20200), Résidence Hestia, Bât. C, Chemin du Forcone, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à Bastia (20200), Résidence Hestia, Bât.C, Chemin du Forcone. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

Pour avis.

AL582114631

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Luzy en date du 29 avril 2015, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : JDAD,

Siège social : 3 avenue du Docteur Bramard, Luzy (Nièvre)

Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 3 avenue du Docteur Bramard Luzy (58)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 euros

- Montant des apports en numéraire : 500 €

Gérance:

- Monsieur Anthony Dessaux, demeurant 16 rue de Fréminet, Bourbon-Lancy (Saône et Loire),

- Monsieur Jérémy Dessaux, demeurant 16 rue de Fréminet, Bourbon-Lancy (Saône et Loire),

Agrément des cessions : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation: Au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL582114573

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 17 avril 2015 a été constituée la société «SARL FL Restauration du Bazois».

Objet : restauration, service traiteur, plats à emporter, location de vaisselle et autres éléments liés à l'activité, plats à emporter.

Enseigne : Restaurant «Terre et Mer»

Gérance : Frédéric BONNOT

Capital social : 6.000 €

Siège social : Frasnay - 58110 Chatillon-en-Bazois

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers (58).

AL582114601

Etude de Me Nadia Arcangeli-Zerr
Notaire à Montbeliard

CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte reçu par Me Arcangeli-Zerr, notaire à Montbeliard (25), le 5 mai 2015, enregistré à Montbeliard Sud Est, le 5 mai 2015, bord. n° 2015/210 case n° 1, extrait 418,

Il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Dénomination : « E.U.R.L R2C CONSEIL»

Capital : 1 .000 €

Siège social : 3 rue du Commandant Surugues 58500 Pousseaux

Objet : Toutes prestations de service en matière de production et post-production audio-visuel, digitale et multi-média ; le conseil stratégique, de coordination et d'accompagnement opérationnel dans le domaine notamment de la production d'information, de formation et de communication médicale, à destination des professionnels ou du grands public ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe, annexe ou accessoire ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet (.....)

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

Apport en numéraire : 1.000 €

Gérant : M. Robert Gabriel Connat, demeurant à Pousseaux (58500), 3 rue du Commandant René Surugues.

Pour avis

Me Arcangeli-Zerr

AL582114604

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 2 mai 2015

Dénomination sociale : CLASI

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 2.000 euros

Siège social : Nevers (Nièvre) – Résidence Le Régent – 21, Boulevard Victor Hugo

Objet: L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant: - Monsieur Philippe SUZEAU demeurant à Nevers (Nièvre) – Résidence Le Régent 21, Boulevard Victor Hugo

Cessions de parts sociales : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

Pour avis et insertion :

la Gérance

AL582114616

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30 mars 2015, il a été constitué une -SARL dénommée: LANGLOIS

Objet social : Fabrication et vente de pain et pâtisserie

Siège social : 30 rue du Général De Gaulle 58200 8200 Cosne Cours sur Loire

Capital : 5000 euros

Gérance : M Yoan LANGLOIS demeurant 19 rue du Général De Gaulle 58200 Cosne Cours sur Loire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582114617

MF2B

**Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 4, rue des Forges
58220 Donzy**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Donzy du 6 mai 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : MF2B

Objet social : prise de participations financières dans la SAS PASORI

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 6 000 euros

Gérance : Frédérique Bordet, 4 rue des Forges 58220 Donzy

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis, la gérance

AL582114619

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au terme de la signature d'un acte constitutif en date du 11 mai 2015, de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination : CAP'S ENTREPRISE

Capital : 1 000 euros divisé en 1 000 parts sociales de 1 euro

Siège : 18, rue des Francs Bourgeois - 58000 Nevers

Objet : Commerce de détail spécialisé en articles de sports et de loisirs, activité de conseil, de formation

Durée : 99 années

Gérant : Monsieur Sébastien Tache demeurant, 60, avenue de Paris à Chatillon (92320)

Immatriculation : au RCS de Nevers

Pour avis.

AL582114632

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS L.A MANGROVE au capital de 1.000 €, d'une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Nevers, dont le siège est Vassy - 58140 Pouques Lormes et l'objet est prestation et conseil dans le domaine de l'accueil et/ou accompagnement social et médico-social, aide à la personne, agriculture et tourisme. Chaque action donne accès aux assemblées avec une voix au moins. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés. Le président est Mme Dorothée MADOUAS demeurant et le directeur général Mr Jean-Michel FLANDRE demeurant tous deux Vassy - 58140 Pouques Lormes.

Le Président

AL582114639

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EN CAS 2 FAIM

Forme sociale : SAS

Capital social : 10 000 €

Siège social : 6, Esplanade Walter Benjamin – Espace Colbert – 58000 Nevers

Objet social : Restauration rapide – Vente sur place ou à emporter de pâtes, sandwichs, glaces, pizzas, plats cuisinés, viennoiseries, boissons alcoolisées ou non - Fabrication et vente de plats à emporter

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Olivier Laforge dt à Varennes Les Narcy (58) – 13, Rue des Boulaises – Sainte Hélène

Immatriculation : RCS de Nevers.

AL582114642

SOCIETE D'AVOCAT
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de Nevers, dénommée SCI JEC V au capital de 3 000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 7, av. Louis Fouchère – 58640 Varennes Vauzelles. Le gérant est M. Romain ESCOUFFIER, dt 28 Bd Boigues – 58600 Fourchambault.

Les cessionnaires de parts sociales sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, le gérant, R. ESCOUFFIER

AL582114645

YONNE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

EURL PETIOT MENUISERIE

**Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 8 000,00 €
Siège social : 8 rue du Moulin d'en Haut - 89410 Cezy
Transféré 16 rue de la Vanne
89410 Cezy
508 524 048 RCS Sens**

Aux termes d'une décision en date du 1er mai 2015, l'associé unique et seul gérant a décidé :

- de transférer le siège social qui était 8 rue du Moulin d'en Haut - 89410 Cezy, au 16 rue de la Vanne - 89410 Cezy, et ce à compter du 1er mai 2015.

- d'ajouter à l'objet social de la société les activités suivantes : Isolation - Aménagement de combles - Vitrerie - Peinture.

Pour avis, la gérance.

AL892114625

CONCEPT DESIGN CONSTRUCTION

**SASU au capital de 100 €
Siège social : 19, Boulevard du Pont Neuf
89100 Sens
809 769 169 RCS Sens**

Par décision de l'associé unique en date du 4 Mai 2015, le siège social a été transféré au 282, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

Mention sera faite aux RCS de Sens et de Paris.

AL892114626

SCI DU PUTOIS

**SCI au capital de 1.000 €
10 Rue des Vignes Saint Jacques,
89300 Joigny
482.092.830 RCS Sens**

L'Assemblée générale extraordinaire du 24/04/15 a, à compter du même jour, transféré le siège social au 37D Rue des Abattoirs, 71200 Le Creusot . L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence: Ancienne mention : 10 Rue des Vignes Saint Jacques, 89300 Joigny, Nouvelle mention : 37D Rue des Abattoirs, 71200 Le Creusot.

Mention sera faite au RCS de Chalon sur Saône.

AL892114637

GILRIC

**SARL au capital de 7622,45 Euros
3A La Croix,
89250 Hauterive
338549884 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/04/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 Impasse des Varennes, 89250 Gurgy à compter du 24/04/2015.

Gérance : Madame Christine HEURTEFEU, demeurant 19 Rue du Bois, 89550 Hery

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL892114639

RELAIS DE PARIS

**SCI au capital variable de 1 000 euros
Siège social: Le petit Villeblevin
R.N. 6 89340 Villeblevin
497 624 098 RCS Auxerre**

L'AGE du 05/05/2015 a transféré le siège social à 6 allée des orchidées 92220 Bagneux à compter du 05/05/2015. Immatriculation au RCS de Nanterre.

AL892114647

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 19 janvier 2015 de la société MG.BATI, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, siège social : 6 rue Verte, 89100 Paron, RCS Sens n°753 503 911.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 19 janvier 2015 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 6 rue Verte, 89100 Paron.

Nouvelle mention : 98 rue du Général De Gaulle, 89100 Sens.

Pour avis.

AL892114654

SCI SHEMA

**SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 31 rue de Malgouverne
Hameau des Menus Bois
89320 Arces Dilo
444 778 203 RCS Sens**

Par acte reçu par Maître Jacques MINGALON, notaire associé de la SCP Jacques MINGALON, Patrick TABET, dont le siège social est au 73 rue de Meaux 77860 Quincy Voisins, le 15.04.2015, enregistsré à la recette de Meaux-Est, le 22.04.2015 bord. 2015/581, case 1, Extrait 1419, les associés ont décidé de transférer le siège social au 58 rue de Clichy 75009 Paris à compter du même jour.

Dépôt des statuts modifiés en conséquence au RCS de Paris désormais compétent.

AL892114660

COBBUS

**Société Civile
au capital de 1 497 522,00 Euros
8 rue de la motte,
89110 Aillant sur Tholon
798304291 R.C.S. Sens**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/03/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société à Brusselsesteenweg 744, 1731 ZELLIK Belgique, à compter du 31/03/2015.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bruxelles et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

AL892114664

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

A LA COTE SAINT JACQUES

Avis de modification

Société par actions simplifiée au capital de 832 930 euros porté à 842 930 euros Siège social : 14 Faubourg de Paris 89300 Joigny 331 532 838 RCS Sens

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2015 le capital a été augmenté :

d'une somme en numéraire de 10 000,00 euros, outre prime d'émission pour être ainsi porté à 842 930 euros.

L'article 8 «Capital social» des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS de Sens

Pour avis,

AL892114658

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Vente d'un bien indissociable sur les communes de FONTENOUILLES et CHENE ARNOULT - bâtiments d'habitation et d'exploitation occupés en partie avec terres et bois-taillis

CHENE-ARNOULT : 14 ha 49 a 65 ca - Champs des vrines: D-71 - La bergerie: D-138[28] - Les mouilleres: ZE-25(J)-25(K) - Les vrines: D-42(A)-42(B)-43-50-51-52-53-54-55-56-57-61

FONTENOUILLES : 42 ha 77 a 11 ca - Briffou: A-537[255]-546[268] ZB-23-25-30-140[26]-141[26]-142 - Champs medards: B-62[F1]-

62[F2]-63-64-65-67-68-72-73-74-75-76-522[73]-570[78]-573[77] ZH-5-7 - La cour des menards: B-55-60 ZH-12 - Le ru: B-61 - Pres de la dyotte: A-329-331-332-334-335-336-337-341-344-348-349-350-362-363-364-607[339]-610[339]-611[340]-614[343]-615[345]-618[346]-619[347]-622[351]-623[351] - Pres du ru: B-85[F1]-85[F2] - Pres roussois: B-79-80-81-82-83

AILLANT-SUR-THOLON - peupleraie

3 ha 29 a 79 ca - Fontaines saint martin: G-489[379] - Gue blanc: G-262-263-270-273-276-291-482[259]-485[297]-487[283](J)-487[283](K) - Les marais: G-106-126-488[134]-490[97](J)-490[97](K)-491[124](J)-491[124](K) - Les patures: G-336-481[332](J)-481[332](K)-486[329](J)-486[329](K) - Pres de la croix saint jea: G-56

SAINTS-EN-PUISAYE - bois

2 ha 44 a 50 ca - Bois de la croix: A-537 - Les pointes: ZC-44

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - terre, pré et bois taillis

10 ha 47 a 89 ca - La lombernette: D-328-329 - Les menois: D-330-331-332-334-335-336 - Les petits taillis: E-25

AUXERRE-CRAVANT-ESCOLIVES STE CAMILLE-IRANCY-VINCELLES et VINCELOTTES : terre, bois taillis, vigne, terre à planter, lande, étang et terrain d'agrément – biens occupés en partie

AUXERRE

3 a 53 ca - Le courant: B-1209

CRAVANT

1 ha 99 a 07 ca - Breviande: ZB-123(A)-123(B)-123(C)-123(D)-123(E)-124-139(A)-139(B)-139(C)-139(D)-146-153

ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE:

6 ha 06 a 10 ca - L homme mort: ZK-21 - Les champs du ru: L-827-828-829-830-831-832-833 - Vers le ru: ZK-38

IRANCY

58 a 54 ca - Hautes charmois: A-1064-1065-1066-1067 - Les guettes: A-1119-1147

VINCELLES

11 ha 19 a 77 ca - Cote aux lievres: F-228-244-264-269-272-276-283 - Entree de vaux robert: E-402-406 - Envers de vaux robert: E-375-376 - La chaumiere: B-500[447] - La petite garenne: E-875 - La vigne aux chiens: F-482-487-488-494 - Le bas de clamart: F-888-902-903-904-905-906 - Le chemin de bazarnes: B-531[389] - Le haut des mannes d or: C-525-529 - Les chaumes: E-574 - Les chaumes au duc: E-553 - Les chemins de saint marie: C-73 - Les fourneaux: E-467-468-469-470 - Les herminaux: A-29(A)-29(B)-29(C)-29(D)-29(E)-29(F)-29(G)-59 - Les motes: C-241-242-243 - Les traces: E-67-69-70-100-101 - Les vignelles: F-575-576 - Saint abdons: C-627-680[673] - Sur le pre des isles: B-47 - La petite garenne: E-799-800-801-802-803 - La vigne aux chiens: F-530 - Le coin: E-677 - Le vaux robert: E-246-273 - Les motes: C-282 - Saint abdons: C-652

VINCELOTTES

1 ha 70 a 25 ca - Les chandelliers: B-137-138-139-140 - Les grandes vignes: B-124(J)-

124(K)-125-126-127-128-129-130-132-133-134-135 - Betannie: A-385 - Les tire barbes: A-475[221]-476[448]-478[448] - Adroit de vaugautier: B-307(A)-307(B) - Envers de vaugauthier: C-127

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 8 juin 2015 à**

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL892114669

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Dany François
Notaire à Pourrain
7, rue du 24 août 1944

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par:

Monsieur Dominique, Lucien, Louis, Raymond Allavoine, retraité et Madame Marie-Laure Jeuilly, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Chevannes (89240), 3,rue du Pressoir.

Nés, savoir :

- Monsieur à Melisey (89430), le 11 mai 1952,

- Madame à Auxerre (89000), le 18 novembre 1953,

Mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à l'union célébrée à la mairie de Melisey (89430), le 23 février 1974; lequel n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Dany François

Date de l'acte : 7 mai 2015.

les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis et mention.

Maître Dany François.

AL892114653

➜ MODIFICATION DE STATUTS

CHOUX TSC

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000,00 euros
Siège social
2 rue du Chanoine Grossier
89520 Treigny
487 898 843 RCS Auxerre**

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2014, l'assemblée générale extraordinaire :

– a décidé l'augmentation du capital de 3 000,00 € pour le porter à 3 370,00 € par la création de 37 parts sociales d'une valeur nominale de 10,00 € chacune.

Elle a constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds.

– a constaté que la SARL est devenue pluripersonnelle.

Pour avis, la gérance.

AL892114454

EARL JOFFRIN-TERRAGE

**Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée**

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de MEAUX du 07/05/2015 arrêtant le plan de cession de la **SA BENITIS** Technologie Innovation Surfaces route de Vassy RD944 89200 Etaule (métallisation), RCS Meaux 438.024.812, au profit de la Ste Française de Revêtements Techniques-FRT 95 cours Lafayette 69006 Lyon.

AL892114645

au capital de 30 000,00 euros
Siège social : 22 Grande rue
89360 Bernouil
403 711 385 RCS Auxerre

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2015, la collectivité des associés a décidé de :

Compléter le libellé de l'adresse du siège social de la société, sans que cela constitue un transfert de celui-ci. Le libellé complet de cette adresse est : Bernouil (Yonne), 22 Grande rue.

Transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Celui-ci a été préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 16 avril 2015.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : GAEC JOFFRIN-TERRAGE.

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, L.323-1 et suivants du Code rural, et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 30 000 euros.

Siège social : 22 Grande rue - 89360 Bernouil.

Durée : Jusqu'au 11 février 2056.

Gérants : M. Bruno JOFFRIN et Mme Muriel TERRAGE épouse JOFFRIN, demeurant ensemble à Bernouil (Yonne), 22 Grande rue.

Pour avis, la gérance.

AL892114655

RAVALEMENT MAÇONNERIE PIERRE

SARL au capital de 2000 €
Siège social : 5 Allée des Sycomores, 45100 Orléans
751 838 103 RCS d' Orléans

L'AGE du 04/05/2015 a décidé de transférer le siège social de la société 6 rue Pierre Sémard, 89400 Migennes, à compter du 04/05/2015

- Nommer en qualité de Gérant M. Yesil Mevlut, demeurant 6 rue Pierre Sémard, 89400 Migennes, en remplacement de M. Inci Stéphane

Radiation au RCS d' Orléans et réimmatriculation au RCS de Sens

AL892114659

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL CAPPELLE JEANNETTE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
à capital variable
Siège social : Les Pommerats
7 rue des Vignes
89320 Cerisiers
512 164 385 RCS Sens

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2015, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérant Monsieur Laurent Cappelle, demeurant 30 Grande Rue Loivre - 89116 La Celle Saint Cyr, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Madame Jeannette Cappelle conserve son mandat de co-gérante.

Pour avis, la Gérance.

AL892114646

➜ NON DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE GEROT

Société civile au capital de 133 697,79 euros
Siège social
Ferme du Moulin Michaut
89740 Arthonnay
321 818 940 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2015 a décidé de proroger, avec effet rétroactif au 11 décembre 2012, la durée de la société pour reporter son terme au 9 juin 2080, comme cela avait été mentionné dans les statuts de la société en date du 5 juillet 2007.

Pour avis, la gérance.

AL892114489

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL DE LA COTE DES VIGNES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation au capital de 23 000,00 euros
Siège social : 2 rue du Merisier aux Filles
89320 Fournaudin
423 675 545 RCS Sens

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er mai 2015, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs, M. Claude Deloince et Mme Chantal Chevalier son épouse demeurant ensemble à Fournaudin (Yonne), 2 rue du Merisier aux Filles, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 2 rue du Merisier aux Filles, 89320 Fournaudin.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL892114508

LES BRIZARDS L'AUBERGE

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 1 500 €
Siège social : Les Brizards
89630 Quarré Les Tombes
R.C.S. Auxerre 479 425 548



Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Epée - 89100 Sens
AVIS DE DEPOT D'ÉTAT DE CRÉANCE SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
JASMMA SARL
Liquidation Judiciaire du 12/11/2013
105, Avenue Jean Jaurès 89400 Migennes

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 29 avril 2015.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892114648

Par décision du 30/04/2015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/04/2015 et sa mise en liquidation. Il a nommé Liquidateur Monsieur Besancenot Jérôme, demeurant Les Brizards 89630 Quarré Les Tombes, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Il a été mis fin à ses fonctions de gérant.

Le siège de la liquidation est fixé Les Brizards 89630 Quarré Les Tombes, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre.

Mention sera faite au RCS d' Auxerre. Pour avis.

AL892114573

SCI VILLENEUVE

SC au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue des Loisirs
89150 La Belliole
482 003 019 RCS Sens.

L' AGE du 15/05/2015, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/05/2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur AST Didier, demeurant 7, rue des loisirs 89150 La Belliole, et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépot au RCS de Sens.

AL892114661

SERVICE GAZ

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 89 rue du Général de Gaulle
89100 Sens
449 533 736 RCS Sens

L'assemblée générale par une décision en date du 30/04/2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens.

AL892114665

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile

Dénomination : SCI MANA

Siège social : 63 rue Victor Guichard, 89100 Sens

Objet : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, pour les avoir édifiés ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Michel Visse, demeurant 63 rue Victor Guichard, 89100 Sens

Madame Véronique Racine, demeurant 63 rue Victor Guichard, 89100 Sens

Cession de parts : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de Sens

Pour avis

AL892114629

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination BOURREAU IMMOBILIER, une SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Joigny (89) 27, avenue Gambetta, ayant pour objet toutes opérations commerciales se rapportant à toutes transactions immobilières et mobilières et plus généralement, les activités d'agent immobilier et de marchand de biens. Accès aux assemblées – vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination de Mme Marie-Madeleine Bourreau, demeurant à Chamvres (89) 110, route de Paroy, en qualité de Président. La société sera immatriculée au registre du commerce de Sens.

AL892114635

Marie-Pascale CHABAUD
Avocat- 35 Rue Louis de Broglie
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Courson Les Carrieres (89) du 04.05.2015, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TREMPVER MAISONING

Siège : 89560 Courson Les Carrieres

Objet en France et dans tous pays : La fourniture et la pose de tous produits verriers

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS

Capital : 10.000 €

Participation aux décisions collectives et exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions d'actions entre associés sont libres. Les cessions ou transmissions d'actions par l'associé unique sont également réalisées librement. Toute autre cession ou transmission d'actions à un tiers, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable du Président.

Président : M. Didier Abel-Coindoz dmt à Chevannes (89240) 1 Rue de l'Etang Jussier

Commissaire aux comptes Titulaire : Cabinet EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT – ECA, sis Parc Valmy – 37 Rue Elsa Triolet à Dijon (21000)

Commissaire aux comptes Suppléant : M. Jérôme Burrier domicilié Parc Valmy – 37 Rue Elsa Triolet à Dijon (21000)

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre

Pour avis - Le Président

AL892114158

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Appoigny (Yonne), du 7 mai 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : TD PEINTURE INDUSTRIELLE ELECTROSTATIQUE

Siège social : 12 Route de Joigny, 89380 Appoigny

Objet social : Peinture industrielle - Traitement de surfaces - Traitement des métaux

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Grégory Donier, demeurant 8 Rue du Professeur Mocquot 89380 Appoigny et Monsieur Terry Donier, demeurant 13 Bis Rue d'Héry 89250 Seignelay

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis La Gérance

AL892114641

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/05/2015, il a été constitué une SCI dénommée: SCI DE L'AVENIR.

Siège social : 22 Grande rue 89230 Rouvray.

Capital : 10000 €.

Objet : Acquisition, gestion, administration, location de tous biens immobilliers.

Gérance : Mme Gillard Huguenot Marie, 22 Grande rue, 89230 Rouvray.

Durée : 99 ans.

Cession de Parts: Agrément requis sauf entre associés.

Immatriculation au RCS de Auxerre

AL892114644

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/04/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : HISSE ET OH

Siège social : 11, Le Vert Buisson, 89150 Montacher Villegardin

Forme : SAS

Sigle : HEO

Capital : 10000 Euros

Objet social : Edition de presse consacrée au nautisme ; développement d'applications numériques dédiées au nautisme ;

Président : Monsieur Thomas Galliou demeurant :

11, Le Vert Buisson, 89150 Montacher Villegardin élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Monsieur Patrick Flouriot demeurant :

Les Salles, 29310 Querrien

Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Les actions ordinaires de catégorie A donnent droit à une voix et sont librement cessibles entre associés, sur agrément aux tiers. Les actions de préférence de catégorie B donnent droit à trois voix et sont inaliénables pendant 5 ans

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892114649

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Magny (Yonne) du 24 mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : KARAMENDJEL-BELKTRANS

Siège social : 3 route du Cimetière - 89200 Magny

Objet social : Transports publics routiers de marchandises de tout tonnage, prestataire de transports ; Affrètement, stockage ; Groupage, location de véhicules avec chauffeur, de tout type de matériel, traction avec chauffeur.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date del'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 9 000 euros

Gérance : Monsieur Kamel BELLIL, demeurant 3 route du Cimetière - 89200 Magny, a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis, la Gérance.

AL892114650

SCP «J.LAUREAU-P.CLEON-B. MUGNERET
T.LAUREAU & M.PERON»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maitre MUGNERET, le 24 avril 2015 enregistré au SIE Dijon Nord le 7 mai 2015 b° 2015/1147 case 1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : STELLA

Siège : 41 grande rue – 89440 Blacy

Durée : 99 ans

Objet : la propriété, l'administration et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers

Capital social : 2.000 €

Apports en numéraire : 2.000 €

Gérant : Monsieur Dan Menasche demeurant à Paris 4°, 26 rue des tournelles

Clause d'agrément : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité

Immatriculation : RCS Auxerre

Pour avis

B.MUGNERET

AL892114652

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/04/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : VIANNEY

Siège social : 56, grande rue , 89100 Sens

Forme : SARL Unipersonnelle

Nom commercial : VIANNEY

Capital : 1000 €

Objet social : Restauration rapide, snack, glaces, boissons, le tout sur place et à emporter, sédentaire et ambulant

Gérant : Monsieur Vianney DECOMPS, 16,chemin Paul Marie Lelay, 89500 Chaumot

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892114656

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30/04/2015 à Saint Martin sur le Pré (51), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination : MIDIS

Capital : 40.000 € en numéraire

Siège : Les Latteux 89400 MIGENNES

Objet : acquisition, détention, gestion, cession de toutes participations dans la société DISMI laquelle exploite un hypermarché à l'enseigne E. LECLERC Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Président : Mme Sarah Noireau - 16 Rue du Pont à Saint Vinnemer 89430 TANLAY

Cac titulaire : VDB & ASSOCIES, SAS au capital de 250.000 € - 15 Avenue Paul Claudel 80480 Dury – RCS Amiens 581 720 729

Cac titulaire : SECI, SA au capital de 40.000 € - 22 rue Le Notre 80000 Amiens – RCS AMIENS 308 127 927

Cac suppléant : GVA AUDIT ET EXPERTISE, SARL au capital de 50.000 € - 15 Avenue Paul Claudel 80480 Dury - RCS Amiens 334 298 072

Cac suppléant : Philippe Fauchille – 140 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 80000 Amiens

Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation dans le capital. Chaque action donne droit à une voix sauf exception des articles 18.4.2 et 18.4.3.

Agrément : Tout associé peut céder librement tout ou partie de ses actions à un autre associé et toute personne adhérent de l'ACDLEC ou toute personne morale exploitant un centre E. LECLERC à la condition que le total des actions ne dépasse pas 5% du nombre total des actions du capital de la société au cours d'un même exercice social. En cas de décès d'un associé, la Société continue entre les associés survivants et les héritiers directs, le conjoint survivant, sans agrément. Dans les autres cas, l'agrément est donné par l'assemblée générale.

AL892114668

SECURITE Si le risque zéro n'existe pas, il est toutefois possible de ralentir ou décourager un voleur. Tour d'horizon.

Conseils pour prévenir les cambriolages

Mieux vaut prévenir que guérir. C'est cet adage que la gendarmerie nationale met en pratique contre les vols, pour défendre aussi bien un espace public qu'un lieu privé. Au sein des brigades, un réseau de référents sureté - au moins un par département - s'est mis en place depuis quelques années et internet oblige, un site www.referentsurete.com permet de s'informer sur ce que la gendarmerie appelle la « prévention situationnelle ». Selon la définition des forces de l'ordre, c'est l'ensemble des mesures visant à limiter, voire empêcher la commission d'un acte de malveillance, de quelque nature qu'il soit. La sureté concerne la prévention d'actes volontaires, tandis que la sécurité concerne la prévention d'actes involontaires.


REUSSIR/N. OUVRARD

La lumière, ennemi numéro un du voleur

Pour freiner les malfaiteurs, rien de mieux que de se mettre à leur place. L'argent liquide, les bijoux et l'électronique sont les cibles recherchées en priorité. L'objectif est d'obtenir un maximum de gains avec un minimum d'efforts à fournir, sans être identifiés. Quelques aménagements sont simples à envisager par les professionnels et les particuliers pour ne pas leur faciliter la tâche et ne pas les tenter. Plus ils seront ralentis, plus ils se décourageront.

Par exemple, pour un agriculteur, il est préférable de mettre son matériel au fond des bâtiments, d'utiliser des antivols mécaniques sur les véhicules, de ne pas laisser les clefs sur les voitures, de mettre un système de géolocalisation sur les gros engins, de faire le plein le matin et non le soir… Pour un particulier, il s'agit de mettre en place une clôture, d'avoir un chien de garde dressé, d'installer un système de vidéo protection, d'avoir des serrures solides…

Moins de 10 % des Français ont installé une alarme chez eux. Ce système de protection a fait ses preuves, surtout s'il est sonore, mais il est peu utilisé car trop onéreux. Il existe néanmoins des astuces meilleur marché. D'après la gendarmerie, l'ennemi numéro un du délinquant est la lumière. Donc éclairer le pourtour de sa propriété, ou placer un éclairage avec détecteur de mouvement, peuvent faire fuir les voleurs. Tout comme la lumière, la végétation est un bon outil encore moins cher pour protéger un lieu. Certaines plantes peuvent constituer une barrière difficilement franchissable de par leur densité de feuillage. Par contre, si une haie peut constituer un masquage visuel, elle ne doit pas permettre un appui suffisant et stable au délinquant.

L'importance du renseignement

Enfin, il faut ouvrir l'œil ! Les gendarmes conseillent de signaler auprès de leurs services tout mouvement suspect, de noter les numéros d'immatriculation en cas de doute et en cas de flagrant délit, de ne pas intervenir mais d'appeler aussitôt le 17. Si malgré toutes ces précautions, un cambriolage a quand même lieu, les gendarmes rappellent qu'il faut éviter de polluer le site avec son propre ADN lorsqu'il y a constat d'un vol important, afin de laisser le temps à la police scientifique de révéler d'éventuelles empreintes. Il ne faut pas toucher aux objets qui ont pu être manipulés par les auteurs. Le gel des lieux est important pour la suite des investigations.

Il est de plus en plus difficile aux policiers de faire avouer un suspect, donc les seules chances de trouver les responsables d'un cambriolage restent la police scientifique et le renseignement. Ce dernier est l'une des missions essentielles de la gendarmerie nationale. Elle rend compte des éléments susceptibles de troubler l'ordre public. Les référents sûreté ont cette fonction. Ils peuvent même avoir une spécialité : référent agricole, référent scolaire, ou référent mairie.

LAURENCE GEFFROY

FAIRE UNE LISTE DE SES BIENS

Avant de partir en vacances, il peut être judicieux de répertorier sur une simple liste ses objets de valeur. La gendarmerie a mis en place un outil branché, la *Cambrio liste*, une application pour smartphone à télécharger sur *liste-objets-voles.fr.*
Ces informations permettront d'augmenter les chances de retrouver les biens en cas de cambriolage. Car beaucoup d'objets volés sont découverts par les forces de l'ordre lors de leurs enquêtes. Mais trop souvent il leur est impossible d'identifier les victimes par manque d'information et donc de procéder à la restitution du matériel. En cas d'absence prolongée, il existe le service « opération tranquillité vacances », autrefois actif uniquement pendant l'été, et désormais offert toute l'année. Un formulaire peut être téléchargé sur le site www.interieur.gouv.fr puis remis à la gendarmerie de son domicile.

coin cuisine

Rouleau de concombre au crabe, menthe, fromage frais et noix (4 personnes)

Temps de préparation : 20 minutes

Ingrédients

- 2 concombres,
- 200 grammes de fromage frais,
- 200 grammes de chair de crabe,
- Quelques feuilles de menthe,
- 20 grammes de noix,
- Le zeste et le jus d'un citron vert,
- 1 cuillerée à café d'huile d'olive,
- 1 pincée de piment d'Espelette,
- Sel et poivre du moulin.

Réalisation

Laver, essuyer et tailler les concombres en très fines tranches à l'aide d'une mandoline (éliminer celles qui ont des pépins). Les poser sur un papier absorbant, saupoudrer de sel et laisser dégorger.

Concasser grossièrement les noix. Émincer les feuilles de menthe.

Dans un bol, mélanger le fromage frais, les noix concassées, le jus et le zeste du citron vert, la menthe ciselée et l'huile d'olive. Assaisonner de sel et de poivre. Ajouter la chair de crabe et mélanger.

Tamponner les bandes de concombre à l'aide d'un papier absorbant.

Déposer les tranches de concombre deux par deux en les chevauchant légèrement.

Déposer une cuillerée à soupe de farce au crabe et au fromage frais au bout des bandes et les rouler.

Renouveler l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients.

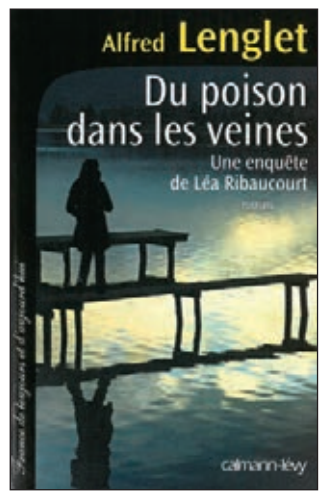
Servir les rouleaux bien frais accompagnés d'une salade de jeunes pousses.


AOPN TOMATES-CONCOMBRES

vient de paraître

Du poison dans les veines

« Du poison dans les veines » est le septième roman d'Alfred Lenglet, paru aux éditions Calmann-Lévy (www.calmann-levy.fr).



19,50 euros

À Mâcon en Saône-et-Loire, on retrouve le corps d'un propriétaire d'un grand domaine viticole. Surprise : l'arme du crime est l'aconitum napellus, une aconit de la famille des renoncule et qui fait partie des plantes les plus toxiques en Europe tempérée. La victime, notable de la région, promet une enquête difficile car il n'est pas question de faire scandale et les pressions s'empilent sur les épaules de la jeune lieutenant de police Léa Ribaucourt. Sur fond d'argent sale, l'enquêtrice démêle les noeuds de cette affaire, non sans un passage par l'hôpital après avoir reçu une balle qui a bien failli lui ôter la vie.

Alfred Lenglet est commissaire de police, originaire du Nord, et a déjà situé l'action de ses romans dans le milieu viticole, par exemple en 2010 avec « Les vignes de l'aïeul ».

A Paris, le musée de l'Armée accueille jusqu'au 26 juillet l'exposition Churchill-de Gaulle, ou les destins croisés de deux figures emblématiques de l'Histoire contemporaine.

Churchill-de Gaulle, frères ennemis



Winston Churchill tenant une arme à feu Thomson surnommée « Tommy Gun » lors de son inspection des défenses côtières, près d'Hartlepool, 31 juillet 1940. En médaillon, âgé de 7 ans (1881).
© C. Brown/Mirrorprix/ Bridgeman Images



Le général de Gaulle est photographié par Howard Coster en juin 1940. En médaillon, âgé de 7 ans (1897).
© Archives de Gaulle, Paris, France/ Bridgeman Images/ Fondation Charles de Gaulle, photographie H. Coster

En cette année de double commémoration du 70e anniversaire de la Libération et de la victoire sur le nazisme et du 50e anniversaire de la mort de sir Winston Churchill, l'exposition - à travers de multiples objets et documents d'époque dont certains présentés pour la première fois – permet de rendre hommage à deux figures majeures de la Deuxième Guerre mondiale. Elle est aussi l'occasion de découvrir les facettes publiques et privées les moins connues de ces personnages hors normes. Le parcours chronologique de l'exposition commence en 1874, année de naissance de Churchill, descendant du premier duc de Marlborough, dans le somptueux palais de Blenheim. Près d'une génération sépare les deux hommes puisque Charles de Gaulle naît en 1890 au sein d'une famille de la petite bourgeoisie catholique soudée par les valeurs du catholicisme et du patriotisme. Il grandit à Paris, reçoit une éducation très catholique au sein de divers établissements religieux tandis que Winston Churchill va d'internat en internat et souffre d'un manque d'affection, entre une mère frivole et un père brillant politicien à la gloire éphémère.

La victoire de Churchill aux législatives de 1900 marque le début de sa longue carrière politique au cours de laquelle il occupe différents postes importants au sein du gouvernement britannique jusqu'en 1929, début de sa « traversée du désert ». Il n'est rappelé qu'en 1939 pour occuper à nouveau le poste de Premier Lord de l'Amirauté. Dans les années 1920 et 1930, de Gaulle mène une carrière d'officier – sur le terrain en Pologne, dans l'armée française du Rhin et du Levant – mais aussi dans les institutions militaires de France. Ses publications sur ses théories militaires sont aussi nombreuses que non conformistes. L'écriture est l'un des points communs aux deux hommes. Ils ont ainsi su mobiliser leur talent d'écrivain pour forger les mots d'ordre à même de fédérer leurs peuples. Les deux hommes ont aussi reçu une formation militaire, ont combattu et ont tous deux été faits prisonniers. Des objets du quotidien émaillent leurs parcours comme cette touchante lettre datée de 1916 de Churchill à son fils Randolph âgé de cinq ans dans laquelle il lui explique qu'il est dans une ferme en France et qu'il entend les tirs des soldats allemands, mais que ces derniers sont trop loin pour l'atteindre. D'autres effets personnels les rendent plus accessibles comme une photo de Churchill peignant une toile ou des clichés avec leurs épouses, la cantine militaire du Commandant de Gaulle utilisée au Levant de 1929 à 1931 portant son adresse.

PHRASES ASSASSINES

Malgré leurs nombreux points communs et les liens scellés par Churchill et de Gaulle durant l'été 1940 comme en témoigne les propos du Britannique adressés le 27 juin au Français « Vous êtes seul ? Eh bien, je vous reconnais tout seul », les relations entre les deux hommes sont souvent mises à mal, notamment en raison des intérêts nationaux de chacun. Leurs points de vue divergent particulièrement sur la question du devenir des territoires administrés par la France au Moyen-Orient. Et cette crispation est exacerbée par l'entrée en guerre des Etats-Unis en décembre 1941 puisque cette alliance anglo-américaine est vitale aux yeux de Churchill, mais que le président Roosevelt se montre hostile au général de Gaulle. Les relations entre les deux hommes sont souvent orageuses comme en témoignent certaines phrases assassines. Le 1er octobre 1942, de Gaulle lance « Pauvre Churchill ! Il nous trahit, et il nous en veut d'avoir à nous trahir… ». Churchill n'est pas tendre non plus envers de Gaulle quand il le menace, en français dans le texte, le 22 janvier 1943 « Si vous m'obstaclerez, je vous liquiderai ».

Le 26 juillet 1945, Churchill perd les élections générales britanniques. Six mois plus tard, de Gaulle démissionne du Gouvernement provisoire de la république française. Ils écrivent alors leurs mémoires de guerre dans lesquelles ils minimisent leurs querelles. Des brouillons des mémoires de Churchill sont d'ailleurs exposés. Les deux hommes font leur retour sur la scène politique en 1951 pour Churchill et en 1958 pour de Gaulle, en pleine guerre froide, et se retrouvent cette même année en novembre pour une remise de décoration : Churchill reçoit la Croix de la Libération des mains de Gaulle à Matignon. Leurs différences de personnalités ont été marquantes leur vie durant et il en a été de même lors de leurs funérailles : Churchill a droit à des obsèques nationales retransmises en direct à la télévision tandis que de Gaulle est inhumé au cimetière de Colombey dans l'intimité, avec la seule présence de sa famille, des compagnons de la Libération, et de quelques anonymes. Une « mésentente cordiale » semble l'expression qui résume le mieux les relations qu'ont entretenues les deux grands hommes.

VALERIE GODEMENT

Cigare



C'est lors de son voyage à Cuba en 1895 comme correspondant de guerre que Churchill aurait commencé à fumer le cigare. La marque de cigares cubains « Romeo y Julieta » que le Britannique appréciait particulièrement a donné le nom de « Churchill » à différents modèles de cigares. Quant à la maison Davidoff, elle a lancé une gamme de cigares dominicains baptisée « Winston Churchill ».

Etui à cigares de Winston Churchill portant ses initiales « WSC », collection particulière Bruno Ledoux.
© Paris, musée des Armées/P.-L. Baron Moreau

CHURCHILL 2015

Churchill 2015 commémore à travers le monde la vie et l'histoire de sir Winston Churchill, 50 ans après sa mort. Au niveau international, diverses manifestations rappellent ce qu'il a accompli, mettent en lumière ce qu'il a légué et proposent des programmes pédagogiques afin de faire connaître sa vie et son œuvre à de nouveaux publics. Ces manifestations s'organisent autour de trois thèmes. Celui du souvenir d'abord, pour rendre hommage au personnage ; celui de la transmission ensuite pour sensibiliser les générations nouvelles ; celui de l'héritage enfin, pour promouvoir les ressources des institutions churchilliennes en offrant une programmation axée sur ses qualités de leader et d'orateur politique. Pour en savoir plus : churchillcentral.org.



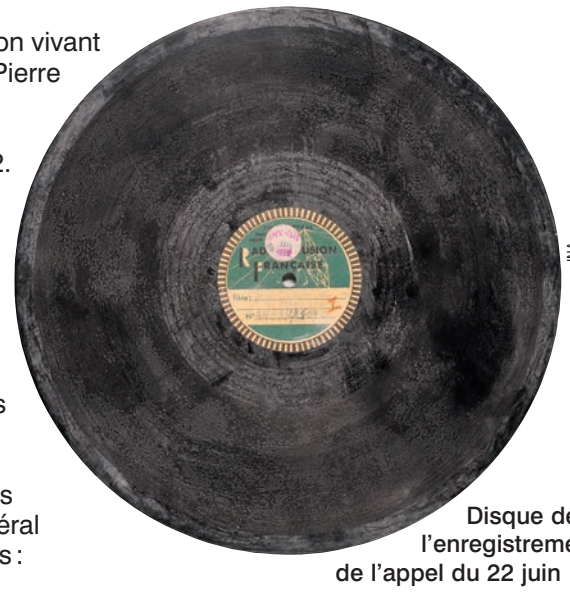
NATIONAL TRUST/J. HAMMOND

Machine à écrire silencieuse « Remington » de Winston Churchill, début des années 1940.

MEMOIRE

La Fondation Charles de Gaulle

Le 20 février 1971, avec l'accord donné de son vivant par le général de Gaulle, André Malraux et Pierre Lefranc créent l'Institut Charles de Gaulle qui deviendra la Fondation Charles de Gaulle, reconnue d'utilité publique en septembre 1992. Cette dernière remplit une triple mission : transmettre la mémoire du général de Gaulle en France et à l'étranger ; entreprendre et faciliter toutes recherches ou études sur son œuvre et rassembler les archives touchant à la vie de l'officier et de l'homme d'Etat qu'il fut. La Fondation est présente dans toute les commémorations nationales ou internationales liées à la mémoire du général de Gaulle. Elle construit des événements mémoriels mêlant cérémonies officielles et productions culturelles susceptibles de faire connaître l'action du général de Gaulle à un large public. Pour en savoir plus : charles-de-gaulle.org.



INA

Disque de l'enregistrement de l'appel du 22 juin 1940.